

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 « RIA D'ETEL »

FR5300028

TOME II

- Point 3 : Programme d'action
- Point 4 : Cahiers des charges types
- Point 5 : Charte Natura2000
- Point 6 : Modalités de suivi et dévaluation

Mai 2011

Version corrigée au 10/08/2012



SYNDICAT MIXTE
RIA D'ETEL



Maître d'ouvrage

MEDDTL – Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne
Chargé de mission responsable du suivi du site : Gilles Paillat – DREAL Bretagne

Présidente du Comité de Pilotage

Monsieur Louis HERVE, Président du Syndicat Mixte de la Ria d'Etel,
Président de la Communauté de Commune de la Ria d'Etel, Maire de Locoal-Mendon

Opérateur local pour la réalisation du Document d'Objectifs

Syndicat Mixte de la Ria d'Etel

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Charlotte IZARD, chargée de mission Natura 2000 au Syndicat Mixte de la Ria d'Etel

Cartographie : Simon DUBUS et Gregory DERRIEN, chargés de mission SIG au Syndicat Mixte de la Ria d'Etel

Contribution au diagnostic écologique : Bretagne Vivante SEPNEB – CBNB – GMB

Relecture : Alain BONNEC, Jean-Pierre PICHARD

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats naturels terrestres:

Marion HARDEGEN, Emmanuel QUÉRÉ et Christophe BOURGAULT -Conservatoire Botanique National de Brest (2005)

Erwan GLEMAREC, Anne LE BELLOUR, TBM-SARL Chauvaud (2009)

Cartographie des habitats naturels marins:

Sylvain CHAUVAUD, Anne LE BELLOUR, TBM-SARL Chauvaud (2005, 2009)

Étude du statut de conservation de la Loutre d'Europe

Franck SIMONNET, Thomas LE CAMPION (2009)

Étude sur l'invasion par le Baccharis halimifolia

Vincent LE BEC, 2010

Référence à utiliser

IZARD Ch., 2011 – Document d'objectifs du site Natura 2000 « Ria d'Etel » – *TOME II: Programme d'action, Cahier des charges types, Charte Natura2000, modalité de suivi et d'évaluation.*
Syndicat Mixte de la Ria d'Etel, Belz, 175p.

TOME 2

PRÉAMBULE : RAPPEL DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	3
--	----------

PARTIE 3 : PROGRAMME D'ACTION

I. INTRODUCTION AUX FICHES ACTIONS.....	5
--	----------

II. FICHES ACTIONS	6
---------------------------------	----------

<u>A.1-1</u> LUTTER CONTRE LES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES.....	8
<u>A.1-2</u> MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ESPÈCES ANIMALES INVASIVES	11
<u>A.2-1</u> LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES PRÉS SALÉS	13
<u>A.2-2</u> RAISONNER LE PÂTURAGE SUR LES SECTEURS DÉGRADÉS DE PRÉS SALÉS	16
<u>A.2-3</u> RECENSER ET SUIVRE LES ESPÈCES VÉGÉTALES PATRIMONIALES POUR ORIENTER LES MESURES DE GESTION DES HABITATS DE PRÉS SALÉS.....	18
<u>A.3-1</u> RÉDUIRE L'EMBOUSSAILLEMENT ET L'ENRÉSINEMENT DES LANDES SÈCHES, MÉSOPHILES ET HUMIDES	20
<u>A.3-2</u> RESTAURER ET ENTRETENIR LES LANDES HUMIDES*	22
<u>A.3-3</u> ENTRETENIR LES LANDES SÈCHES ET MÉSOPHILES	25
<u>A.3-4</u> LIMITER LA DÉGRADATION ET L'ARTIFICIALISATION DES HABITATS DE LANDES	27
<u>A.3-5</u> RECONQUÉRIR DES HABITATS POTENTIELS DE LANDES	29
<u>A.4-1</u> GARANTIR LES BONNES CONDITIONS DE CONSERVATION DES HERBIERS DE ZOSTÈRES	30
<u>A.4-2</u> CONCOURIR AUX BONNES PRATIQUES DE GESTION DU MILIEU MARIN ET LITTORAL.....	32
<u>A.4-3</u> CONSERVER ET GÉRER LES HABITATS DE LAGUNES CÔTIÈRES*	35
<u>A.5-1</u> RESTAURER ET ENTRETENIR LES PRAIRIES HUMIDES	37
<u>A.5-2</u> MAINTENIR ET ENTRETENIR LES MARES	40
<u>A.5-3</u> RESTAURER ET CONSERVER LES BOULAIES TOURBEUSES	43
<u>A.5-4</u> PRÉSERVER DÉVELOPPER LE RÔLE ÉCOLOGIQUE DES ÉTANGS, DES MARAIS ET LEURS ZONES HUMIDES ASSOCIÉES ...	45
<u>A.5-5</u> RESTAURER PRÉSERVER ET GÉRER LES COURS D'EAU À VÉGÉTATION AQUATIQUE FLOTTANTE	49
<u>A.5-6</u> MAINTENIR LES MÉGAPHORBIAS DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE	51
<u>A.6-1</u> MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE RÔLE ÉCOLOGIQUE DES ILES ET DES ILOTS.....	53
<u>A.6-2</u> FAVORISER LES ÉLÉMENTS DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE	55
<u>B.1-1</u> FAVORISER LE MAINTIEN DES POPULATIONS DE LOUTRE D'EUROPE	58
<u>B.1-2</u> CONSERVER LES POPULATIONS DE POISSONS MIGRATEURS ET AUTRES POISSONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ...	62
<u>B.1-3</u> FAVORISER LE MAINTIEN DES POPULATIONS DE DAMIER DE LA SUCCISE.....	64
<u>B.1-4</u> ASSURER LA CONSERVATION DES POPULATIONS DE CHIROPTÈRES	66
<u>B.2-1</u> ASSURER LA CONSERVATION DU FLUTEAU NAGEANT	69
<u>B.3-1</u> FAVORISER LES STATIONS POTENTIELLES DE PANICAUT VIVIPARE	71
<u>B.3-2</u> FAVORISER LES STATIONS POTENTIELLES D'OSELLE DES ROCHERS.....	74
<u>B.3-3</u> FAVORISER LES POPULATIONS D'AGRION DE MERCURE	76
<u>B.3-4</u> FAVORISER LES POPULATIONS D'ESCARGOT DE QUIMPER	78
<u>C.1-1</u> MAINTENIR UNE AGRICULTURE COMPATIBLE AVEC LES ENJEUX NATURA2000	79
<u>C.1-2</u> MAINTENIR UNE ACTIVITÉ CONCHYLICOLE COMPATIBLE AVEC LES ENJEUX NATURA2000.....	82
<u>C.1-3</u> ADAPTER LES PRATIQUES DE DÉMOUSTICATION AUX OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE NATURA2000	85
<u>C.1-4</u> ADAPTER LA GESTION SYLVICOLE AUX ENJEUX DE CONSERVATION DU SITE	87
<u>C.2-1</u> FAVORISER UNE PRATIQUE DE LA RANDONNÉE COHÉRENTE AVEC LES ENJEUX NATURA2000.....	90
<u>C.2-2</u> MAÎTRISER LA CRÉATION ET/OU LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DE LOISIRS EN MER	93
<u>C.2-3</u> ACCOMPAGNER LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES POUR UNE ORGANISATION COHÉRENTE AVEC LES ENJEUX ET OBJECTIFS NATURA2000	96
<u>C.2-4</u> MAITRISER LES PROBLÉMATIQUES LIÉES AU CAMPING ET CARAVANING EN SECTEUR NDS	98
<u>D.1-1</u> SUIVRE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	100
<u>D.2-1</u> AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LES ESPÈCES ET HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	102
<u>D.2-2</u> AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LES INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITÉS ET LES ESPÈCES ET HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	104
<u>D.3-1</u> DÉVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION, ACTIONS PÉDAGOGIQUES ET ANIMATIONS NATURE	106
<u>D.4-1</u> PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LES ACTIONS LOCALES FAVORABLES À LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU ...	108

D.4-2	ARTICULER ET METTRE EN COHÉRENCE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION AVEC LES ENJEUX NATURA2000.....	110
D.4-3	DÉVELOPPER ET ORIENTER LES POLITIQUES D'ACQUISITIONS FONCIÈRES DES ESPACES NATURELS.....	112
D.4-4	PROPOSER UN AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE NATURA2000	114
D.5-1	METTRE EN PLACE DES OUTILS DE RECUEIL DE DONNÉES, SUIVIS DES ACTIONS VALORISATION DES CONNAISSANCES	116
III.	SYNTHÈSE.....	117
PARTIE 4 : CAHIERS DES CHARGES TYPES		
I.	GÉNÉRALITÉS.....	121
I.1.	QU'EST CE QU'UN CONTRAT NATURA 2000 ?	121
I.2.	CONTENU DES CAHIERS DES CHARGES TYPES	122
I.3.	LISTE DES CAHIERS DES CHARGES TYPE POUR LE SITE NATURA 2000 « RIA D'ETEL »	122
II.	CAHIERS DES CHARGES TYPES	127
	CHANTIER D'ÉLIMINATION OU DE LIMITATION D'UNE ESPÈCE INDÉSIRABLE	127
	CHANTIER LOURD DE RESTAURATION DE MILIEUX OUVERTS PAR DÉBROUSSAILLAGE	129
	GESTION PAR UNE FAUCHE D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS	131
	CHANTIER D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS PAR GYROBROYAGE OU DÉBROUSSAILLAGE LÉGER	133
	ÉQUIPEMENTS PASTORAUX DANS LE CADRE D'UN PROJET DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE.....	135
	GESTION PASTORALE D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS DANS LE CADRE D'UN PROJET DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE.....	137
	RESTAURATION DES OUVRAGES DE PETITE HYDRAULIQUE	139
	CRÉATION OU RÉTABLISSEMENT DE MARES.....	141
	ENTRETIEN DE MARES	143
PARTIE 5 : CHARTE NATURA2000		
I.	GÉNÉRALITÉS.....	147
I.1.	QU'EST-CE QUE LA CHARTE NATURA 2000 ?.....	147
I.2.	QUE CONTIENT LA CHARTE ?	147
I.3.	QUI PEUT ADHÉRER À LA CHARTE ET SUR QUEL TERRITOIRE ?	147
I.4.	QUELS SONT LES AVANTAGES POUR L'ADHÉRENT ?	148
I.5.	SUIVI, CONTRÔLE ET SANCTIONS.	148
I.6.	COMMENT ADHÉRER À LA CHARTE ET SUR QUEL TERRITOIRE ?	149
II.	LA CHARTE NATURA2000 DU SITE RIA D'ETEL.....	149
PARTIE 6 : MODALITES DE SUIVIS ET D'EVALUATION		
I.	MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	169
I.1.	L'ÉVALUATION ANNUELLE DU DOCOB	169
I.2.	ÉVALUATION FINALE DOCOB.....	169
II.	DISPOSITIFS DE SUIVIS ET D'ÉVALUATION DES MESURES DE GESTION	170
II.1.	INDICATEURS DE SUIVI	170
II.2.	MÉTHODES DE SUIVI	171
II.2.1.	Suivis scientifiques.....	171
II.2.2.	Études complémentaires	171
II.2.3.	Suivi photographique	172

TOME 1 : PRÉSENTATION DU SITE ET DIAGNOSTICS

TOME 3 : ANNEXES

PRÉAMBULE : Rappel des objectifs de développement durable

L'état des lieux a permis de définir un certain nombre d'objectifs généraux et opérationnels pour le site Natura 2000 « Ria d'Étel ». Ils sont présentés dans le Tome I du DOCOB, et sont listés ici pour rappel.

Ainsi, les objectifs de développement durable, les plus généraux, répondent aux quatre thématiques suivantes :

- **A. Gestion des habitats :** « Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable »
L'état des lieux effectué sur le site montre que certains habitats sont dans un état de conservation défavorable, comme les landes sèches. D'autres présentent un meilleur état de conservation, mais sont sujets à des perturbations susceptibles de les menacer. Des actions devront être entreprises afin de restaurer et entretenir ces milieux et d'assurer leur pérennité au sein du site.
- **B. Gestion des espèces et de leurs habitats :** « Maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire (animales et végétales) et leurs habitats »
Plusieurs espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site. Le maintien des populations passe par des mesures de protection des individus mais aussi par une gestion adaptée de leurs habitats. Des actions devront être mises en œuvre sur le site afin de préserver et de développer ces populations d'espèces.
- **C. Adaptation des pratiques socio-économiques :** « Maintenir et favoriser des activités et pratiques socio-économiques cohérentes avec les enjeux écologiques du site »
De nombreuses activités existent sur le site, elles peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur le milieu naturel. Afin de maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, des actions seront entreprises afin de concilier les objectifs de maintien du patrimoine naturel du site avec les activités locales.
- **D. Mesures transversales :** « Rendre efficace la mise en œuvre de Natura2000 sur le site »
*La bonne gestion des habitats et des espèces passe par le suivi et l'évaluation des actions menées ainsi que par des compléments de connaissances.
Par ailleurs, les objectifs de gestion du site et du réseau Natura 2000 nécessitent l'adhésion, le soutien et l'implication des usagers et acteurs locaux. Il convient donc d'assurer une bonne information des différents publics quant au patrimoine du site, à la démarche engagée et aux actions mises en œuvre.
Enfin, la prise en compte de l'enjeu patrimonial du site doit aussi dépasser la démarche Natura2000 et s'inscrire dans les politiques et programmes d'aménagement, de gestion et de protection du territoire.
L'opérateur local doit donc mettre en œuvre les actions d'animation prévues dans le DOCOB et permettant de répondre à cet objectif.*

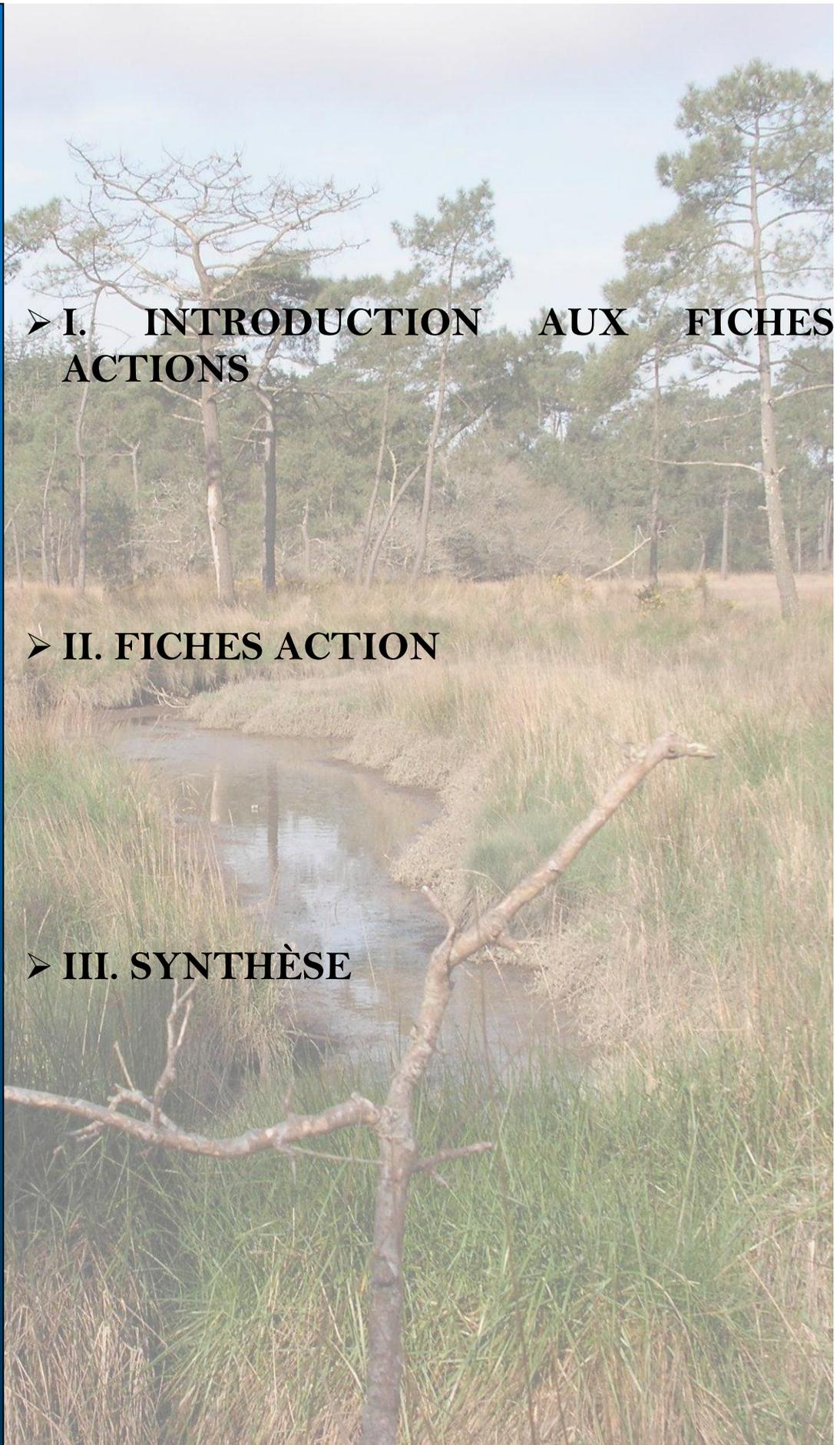
Les différents objectifs opérationnels qui en découlent se déclinent ensuite en actions présentées dans le chapitre suivant sous forme de fiches.

PARTIE 3 : PROGRAMME D'ACTION

➤ **I. INTRODUCTION AUX FICHES ACTIONS**

➤ **II. FICHES ACTION**

➤ **III. SYNTHÈSE**



1. INTRODUCTION AUX FICHES ACTIONS

Les fiches actions Natura 2000 présentent les types d'intervention qu'il convient de réaliser afin de garantir le maintien ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire conformément aux objectifs identifiés dans le DOCOB. D'autres actions pourront être envisagées dans la mesure où elles répondent aux objectifs Natura 2000 pour le site de la Ria d'Étel.

Les fiches actions se présentent ainsi :

N° de la fiche action	TITRE				PRIORITÉ ☆☆☆ = forte ☆☆☆ = moyenne ☆☆☆ = faible	
OBJECTIF CONCERNÉ :						
<i>Objectif opérationnel</i>						
<i>Habitats et espèces concernés</i>			<i>Localisation/Périmètre d'application</i>			
Liste des habitats et espèces concernés			Indication du secteur d'application de l'action			
			<i>Statuts Fonciers</i>			
Statuts des parcelles sur lesquelles l'action peut potentiellement être mise en œuvre						
<i>Problématique / objet de l'action</i>						
Rappel de la problématique à l'origine de l'action de gestion et présentation des objectifs.						
<i>Description de l'action</i>						
Présentation détaillée des opérations de l'action						
✓ <u>Titre de l'opération</u>						
➔ <u>Détails de l'opération</u>						
<i>Représentation cartographique / illustration</i>						
Quand cela est possible et nécessaire, une ou des cartes voire des illustrations peuvent préciser la localisation des secteurs où les actions peuvent être mises en œuvre.						
<i>Modalité de mise en œuvre</i>						
<i>Partenaires et financement</i>						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût		Source de financement	
Titre de l'opération	susceptibles de prendre en charge la réalisation des actions proposées. En aucun cas l'approbation du DOCOB ne revient à engager ces maîtres d'ouvrage potentiel. Cette rubrique est renseignée à titre indicatif pour faciliter la mise en œuvre du DOCOB	peuvent apporter une aide et un concours sans toutefois être porteur de l'action	reste estimative et basé sur des expériences antérieures. Elle peut donc évoluer et ne doit être considérée qu'à titre indicatif et non comme un seuil budgétaire.		outils et partenaires financiers susceptibles de subventionner certaines actions prévues dans la fiche action.	
<i>Calendrier prévisionnel</i>						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Titre de l'opération	il indique l'agencement dans le temps de chaque mesure, sur un échancier de 5 ans. L'année N est la première année de mise en œuvre de l'action					
<i>Indicateurs de suivi et d'évaluation</i>						
Éléments de suivis et d'évaluation de la mise en œuvre de l'action.						
<i>Fiches action complémentaires</i>						
Autres actions du DOCOB pouvant concourir à l'objectif						
<i>Cahier des charges type – Charte Natura 2000</i>						
Renvoi à la charte Natura2000 ou à la partie « cahier des charges » du DOCOB en précisant les actions contractuelles éligibles à un financement Natura2000						

II. FICHES ACTIONS

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FICHES ACTIONS

CODE ACTION	INTITULE	PRIORITÉ
A	MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE	
A.1	<i>Lutter contre la prolifération des espèces invasives</i>	
A.1-1	Lutter contre les espèces végétales invasives	☆☆☆
A.1-2	Maitriser le développement des espèces animales invasives	☆☆☆
A.2	<i>Maintenir et restaurer le bon état de conservation des marais, prés salés, éviter la banalisation des paysages</i>	
A.2-1	Lutter contre l'artificialisation des prés salés	☆☆☆
A.2-2	Raisonner le pâturage sur les secteurs dégradés de prés salés	☆☆☆
A.2-3	Recenser et suivre les espèces végétales patrimoniales pour orienter les mesures de gestion des habitats de prés salés	☆☆☆
A.3	<i>Maintenir et restaurer les habitats de landes</i>	
A.3-1	Réduire l'embroussaillage et l'enrésinement des landes sèches, mésophiles et humides	☆☆☆
A.3-2	Restaurer et entretenir les landes humides*	☆☆☆
A.3-3	Entretenir les landes sèches et mésophiles	☆☆☆
A.3-4	Limiter la dégradation et l'artificialisation des habitats de landes	☆☆☆
A.3-5	Reconquérir des habitats potentiels de landes	☆☆☆
A.4	<i>Maintenir les habitats marins dans un bon état de conservation</i>	
A.4-1	Garantir les bonnes conditions de conservation des herbiers de zostères	☆☆☆
A.4-2	Concourir aux bonnes pratiques de gestion du milieu marin et littoral	☆☆☆
A.4-3	Conserver et gérer les habitats de lagunes côtières*	☆☆☆
A.5	<i>Réhabiliter, conserver et gérer les habitats humides et d'eau douce</i>	
A.5-1	Restaurer et entretenir les prairies humides	☆☆☆
A.5-2	Maintenir et entretenir les mares	☆☆☆
A.5-3	Restaurer et conserver les boulaies tourbeuses	☆☆☆
A.5-4	Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées	☆☆☆
A.5-5	Restaurer préserver et gérer les cours d'eau à végétation aquatique flottante	☆☆☆
A.5-6	Maintenir les mégaphorbiaies dans un état de conservation favorable	☆☆☆
A.6	<i>Favoriser des mosaïques de milieux</i>	
A.6-1	Maintenir et développer le rôle écologique des îles et des îlots	☆☆☆
A.6-2	Favoriser les éléments du maillage écologique	☆☆☆
B	MAINTENIR ET RÉTABLIR DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET LEURS HABITATS	
B.1	<i>Maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable les espèces animales d'intérêt communautaire et leurs habitats</i>	
B.1-1	Favoriser le maintien des populations de loutre d'Europe	☆☆☆
B.1-2	Conserver les populations de poissons migrateurs et autres poissons d'intérêt communautaire	☆☆☆
B.1-3	Favoriser le maintien des populations de Damier de la Succise	☆☆☆
B.1-4	Assurer la conservation des populations de chiroptères	☆☆☆
B.2	<i>Maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable les espèces végétales d'intérêt communautaire et leurs habitats</i>	
B.2-1	Assurer la conservation du fluteur nageant	☆☆☆
B.3	<i>Favoriser et suivre l'installation de nouvelles espèces d'intérêt communautaire</i>	
B.3-1	Favoriser les stations potentielles de panicaut vivipare	☆☆☆
B.3-2	Favoriser les stations potentielles d'oseille des rochers	☆☆☆
B.3-3	Favoriser les populations d'Agriçon de mercure	☆☆☆
B.3-4	Favoriser les populations d'Escargot de Quimper	☆☆☆

C	MAINTENIR ET FAVORISER DES ACTIVITÉS ET PRATIQUES COHÉRENTES AVEC LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU SITE	
C.1	<i>Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et des espèces</i>	
C.1-1	Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000	☆☆☆
C.1-2	Maintenir une activité conchylicole compatible avec les enjeux Natura2000	☆☆☆
C.1-3	Adapter les pratiques de démoustication aux objectifs de conservation du site natura2000	☆☆☆
C.1-4	Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site	☆☆☆
C.2	<i>Rendre les activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et des espèces</i>	
C.2-1	Favoriser une pratique de la randonnée cohérente avec les enjeux Natura2000	☆☆☆
C.2-2	Maitriser la création et/ou le développement d'activités de loisirs en mer	☆☆☆
C.2-3	Favoriser des manifestations sportives et culturelles dont l'organisation est cohérente avec les enjeux et objectifs Natura2000	☆☆☆
C.2-4	Maitriser les problématiques liées au camping et caravaning en secteur Nds	☆☆☆
D	RENDRE EFFICACE LA MISE EN ŒUVRE DE NATURA2000 SUR LE SITE	
D.1.	<i>Suivi et évaluation</i>	
D.1-1	Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	☆☆☆
D.2	<i>Amélioration des connaissances</i>	
D.2-1	Améliorer la connaissance sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	☆☆☆
D.2-2	Améliorer la connaissance sur les interactions entre les activités et les espèces et les habitats d'intérêt communautaire	☆☆☆
D.3	<i>Information, sensibilisation et valorisation de la démarche Natura2000</i>	
D.3-1	Développer des outils de communication, actions pédagogiques et animations nature	☆☆☆
D.4	<i>Mesures administratives, réglementaires et foncières</i>	
D.4-1	Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau	☆☆☆
D.4-2	Articuler et mettre en cohérence les documents de planification et de gestion avec les enjeux Natura2000	☆☆☆
D.4-3	Développer et orienter les politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels	☆☆☆
D.4-4	Proposer un ajustement du périmètre Natura2000	☆☆☆
D.5	<i>Assurer et suivre la mise en œuvre du DOCOB</i>	
D.5-1	Mettre en place des outils de recueil de données, suivis des actions, valorisation des connaissances	☆☆☆

A.1 1	LUTTER CONTRE LES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES	PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Lutter contre la prolifération des espèces invasives</i>			
<i>Habitats et espèces concernés</i>		<i>Localisation/Périmètre d'application</i>	
Tous		Ensemble du site	
		<i>Statuts Fonciers</i>	
		Propriétés privées Domaine Public Maritime Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales	
<i>Problématique / objet de l'action</i>			
<p>Les espèces invasives ont un fort pouvoir colonisateur, elles entraînent une diminution de la biodiversité et contribuent à la banalisation des paysages.</p> <p>Le site de la Ria d'Étel est particulièrement touché par le Sèneçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) qui a colonisé de nombreux prés salés. D'autres espèces ont été recensées, leurs stations sont moins développées, mais elles peuvent devenir préoccupantes si aucune mesure n'est prise. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) est présente sur la côte, à proximité des habitations ou dans des friches. ✓ Des Renouées du Japon (<i>Reynoutria sp.</i>) qui prolifèrent le long des routes, dans des zones humides, prairies dégradées, à la faveur d'un entretien inadapté ✓ Des Griffes de sorcière : (<i>Carpobrotus edulis</i>) à proximité des habitations et potentiellement sur les falaises littorales ✓ Du Laurier palme (<i>Prunus laurocerasus</i>) en sous bois ✓ De l'Ail triquètre (<i>Allium triquetrum</i>) à proximité des habitations <p>La présence de nouvelles espèces, à proximité du site Natura2000 est aussi à surveiller, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Du Myriophylle du Brésil (<i>Myriophyllum aquaticum</i>), dont une station a été repérée sur le bassin versant, non loin du site Natura2000 ✓ De la Jussie à grandes fleurs (<i>Ludwigia grandiflora</i>), dont une station a été repérée sur le bassin versant de la Ria d'Étel. <p>L'objectif de l'action est, en premier lieu, de limiter la prolifération de ces espèces ; voire de reconquérir des milieux colonisés, tout en assurant une veille sur les habitats en bon état de conservation.</p>			
<i>Description de l'action</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Valorisation de la base de données « invasives »</u> ☞ Exploitation des données produites lors du recensement des stations de Baccharis (effectué lors de l'élaboration du DOCOB) afin de prioriser les secteurs d'intervention ☞ Mise à jour des données « Baccharis » ☞ Complément des données : recensement des stations d'Herbe de la pampa et des autres espèces végétales invasives ✓ <u>Élimination des pieds identifiés avec des techniques adaptées à chaque espèce</u> ☞ Arrachage manuel des jeunes pousses de Baccharis ☞ Arrachage mécanique des gros pieds de baccharis et d'herbe de la pampa ☞ Fauche ou gyrobroyage annuels (pas de broyage les pieds de Renouées, préférer une coupe nette) dans les secteurs où l'arrachage n'est pas possible ou pour des secteurs trop envahis, pour épuiser les souches et éviter la montée en graines (notamment pour le baccharis) ☞ Mise en place d'un pâturage extensif du baccharis par des moutons dans les secteurs appropriés ☞ Expérimentation de nouvelles techniques sur des secteurs limités 			

<p>✓ <u>Limitation de la prolifération de ces espèces</u></p> <p>☞ Sensibiliser et impliquer les pépiniéristes et paysagistes par la mise en place d'une charte</p> <p>☞ Inciter les communes à inscrire dans les PLU l'interdiction de planter ces espèces sur leur territoire</p> <p>☞ Sensibilisation des particuliers, des communes, des associations sous forme d'articles dans les bulletins municipaux, la presse, la distribution de plaquettes</p> <p>☞ Création de fiches techniques à destination des services techniques des communes, des chantiers d'insertion, des entreprises de travaux paysagers, des associations pour l'identification des espèces et des techniques à mettre en oeuvre</p> <p>☞ Organisation de chantiers bénévoles d'arrachage et de coupe</p> <p>☞ Coordonner un réseau de veille pour détecter l'apparition de nouveaux pieds et repousses, ou encore de nouvelles espèces</p> <p>✓ <u>Actions complémentaires / Bonnes pratiques</u></p> <p>☞ Les interventions devront se faire avant la floraison de manière à éviter la dispersion des graines.</p> <p>☞ Les matériaux devront impérativement être exportés ou brûlés sur une surface adaptée en cas d'impossibilité d'exportation.</p>						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Mise à jour de la base de données « invasives »	Opérateur Natura2000	Conservatoire botanique, Associations, universités / écoles	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Élimination des plants identifiés	Communes, CG56, propriétaires privés Associations de randonnées, de chasse	Opérateur Natura2000 Conservatoire botanique Communes, Associations de protection de la nature,...	Sur devis	Contrat Natura2000, département (ENS) communes		
Limitation de la prolifération de ces espèces	Opérateur Natura2000, Communes, CG56	CG56, Conseil Régional de Bretagne, communes, Représentants socio-professionnels, Associations	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Mise à jour de la base de données « invasives »	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Élimination des plants identifiés	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Limitation de la prolifération de ces espèces	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Suivi du nombre de pieds par comptage, suivis photographiques des surfaces colonisées et celles gérées						
Nombre d'articles ou d'outils de communication produits et distribués						
Fiches action complémentaires						
A.2-1. Lutter contre l'artificialisation des prés salés						
A.2-3. Recenser et suivre les espèces végétales patrimoniales pour orienter les mesures de gestion des habitats de prés salés						
A.5-2. Maintenir et entretenir les mares						
A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées						
A.5-5. Restaurer préserver et gérer les cours d'eau à végétation aquatique flottante						
A.6-1. Maintenir et développer le rôle écologique des îles et des îlots						
B.3-2. Favoriser les stations potentielles d'oseille des rochers						
C.1-4. Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site						

- C.2-1. Favoriser une pratique de la randonnée cohérente avec les enjeux natura2000
 C.2-4. Maitriser les problématiques liées au camping et caravaning en secteur Nds
 D.1-1. Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Cahier des charges type – Charte Natura 2000

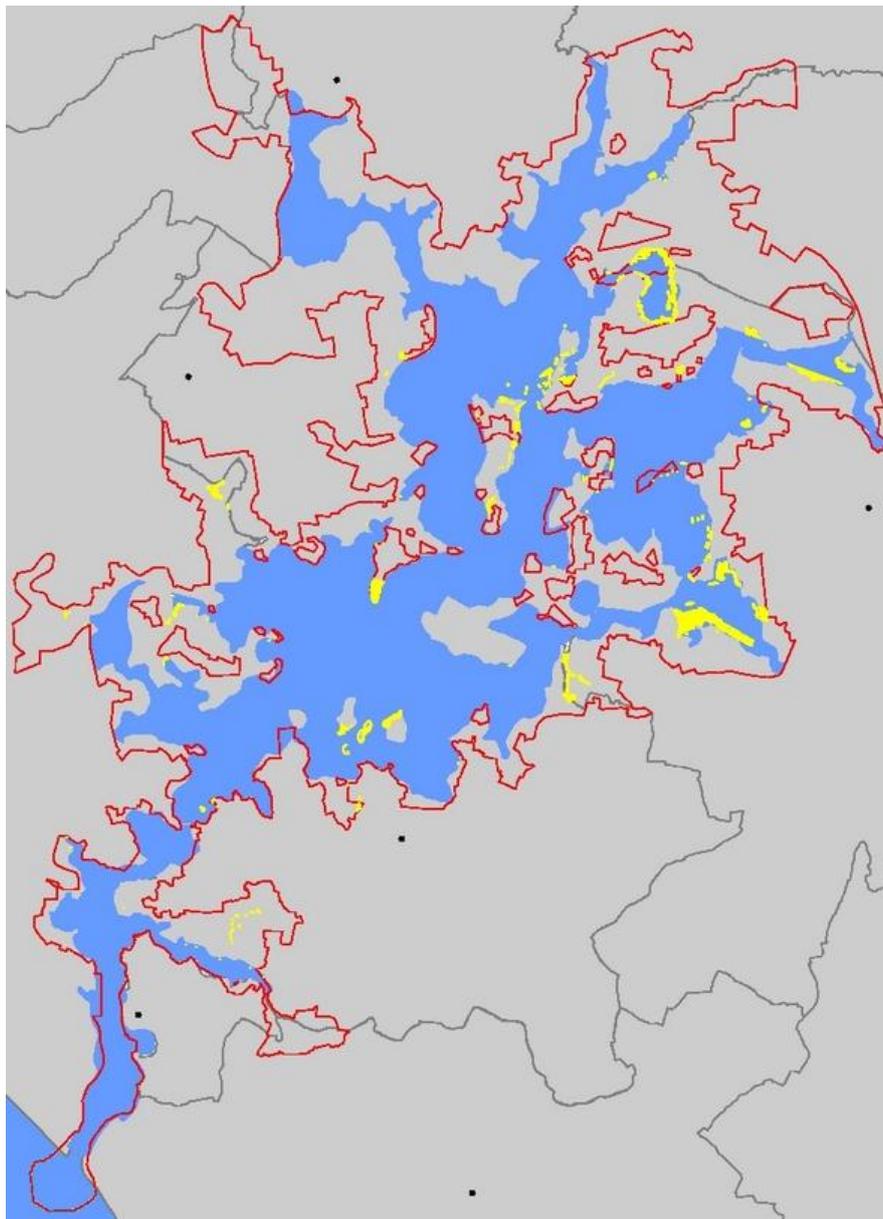
A32320 P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

A32303 P - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique de génie écologique

A32303 R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

Représentation cartographique / illustration

Localisation des principales stations de *Baccharis halimifolia*



- Site Natura2000
- Stations de Baccharis
- Limites communales
- Bourgs

Baccharis



Herbe de la pampa



Renouée sp.



A.1 2	MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ESPÈCES ANIMALES INVASIVES		PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Lutter contre la prolifération des espèces invasives</i>				
<i>Habitats et espèces concernés</i>		<i>Localisation/Périmètre d'application</i>		
Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire		Ensemble du site		
		<i>Statuts fonciers</i>		
Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales Domaine Public Maritime				
<i>Problématique / objet de l'action</i>				
<p>Le site de la Ria d'Étel abrite plusieurs espèces animales invasives, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>) fréquente les étangs, rivières et autres zones humides ✓ le Rat musqué (<i>Odontra zibethycus</i>) dans les milieux aquatiques et humides ✓ le Vison d'Amérique (<i>Mustella vison</i>) présent de manière occasionnelle sur le site ✓ l'Ibis sacré (<i>Threskiornis aethiopicus</i>) sur les vasières, les prés salés, les zones humides <p>Les impacts négatifs des espèces animales invasives sur l'équilibre des écosystèmes nécessitent d'être vigilant quant à leur développement dans le site Natura 2000.</p> <p>Des campagnes de piégeage par cage-pièges non tuantes (utilisées pour les mammifères) sont mises en place par la Fédération de Chasse du Morbihan et la FEMODEC pour limiter les populations de ces espèces classées nuisibles (ragondin, rat musqué et vison d'Amérique).</p>				
<i>Description de l'action</i>				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Contribuer à la limitation des espèces animales invasives</u> ☞ Surveiller et signaler la présence d'espèces animales invasives au sein de la zone Natura 2000. ☞ Évaluer l'opportunité, la nécessité d'intervention, en fonction de l'impact de ces espèces sur les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire ☞ Définir la stratégie de limitation/éradication et les moyens à mettre en œuvre <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Sensibiliser et informer les acteurs locaux et le public</u> ☞ Travailler en partenariat avec les acteurs de la chasse, les piégeurs, les associations de protection de la nature à un état des lieux des pratiques de piégeage afin d'éviter d'éventuelles destructions accidentelles d'espèces patrimoniales (Loutre et Campagnol amphibie) ☞ Diffuser des documents d'informations, de sensibilisation aux gestionnaires, services techniques, propriétaires 				
<i>Modalité de mise en œuvre</i>				
<i>Partenaires et financement</i>				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Contribuer à la limitation des espèces animales invasives	Opérateur Natura2000, propriétaires, communes, fédération des chasseurs	fédération des chasseurs, FEMODEC, piégeurs, CG56...	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre Contrat Natura2000
Sensibiliser et informer les acteurs locaux et le public	Opérateur Natura2000, propriétaires, communes, fédération des chasseurs	fédération des chasseurs, FEMODEC, piégeurs, CG56...	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe

Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Contribuer à la limitation des espèces animales invasives	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sensibiliser et informer les acteurs locaux et le public	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Bilan annuel du nombre de capture d'espèces invasives Superficie/linéaire d'espace colonisé et traité						
Fiches action complémentaires						
A.5-2. Maintenir et entretenir les mares A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées A.5-5. Restaurer préserver et gérer les cours d'eau à végétation aquatique flottante B.1-1. Favoriser le maintien des populations de loutre d'Europe D.1-1. Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32320 P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable						
Représentation cartographique / illustration						
Ibis sacré						
			Ragondin			
						

A.2 1	LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES PRÉS SALÉS	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et restaurer le bon état de conservation des marais, prés salés, éviter la banalisation des paysages</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
1310 - Végétations annuelles pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses ou sableuses 1320 – Prés à <i>Spartina</i> 1330 – Prés salés atlantiques 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques		Ensemble du site Statuts fonciers Propriétés privées Domaine Public Maritime Propriétés du Département (ENS)
Problématique / objet de l'action		
<p>Les habitats de marais et prés salés sont des milieux d'interface entre les habitats marins et terrestres. Milieu de lisière, ils présentent une certaine diversité d'habitats ainsi qu'une flore et une faune spécialement adaptées. Les prés salés sont des habitats primordiaux dans l'équilibre de l'écosystème côtier et jouent un rôle important dans la résistance physique à l'érosion des rivages.</p> <p>Cependant, ces milieux sont particulièrement convoités : activités de loisirs, SPPL (Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral), activités conchylicoles, agriculture, etc., et peuvent subir des dégradations (aménagements divers, enrochement, remblais, drainage...).</p> <p>Ils ont connu une forte régression à l'échelle européenne, due aux endiguements et aux aménagements du littoral. Il convient donc de préserver ces milieux encore en bon état de conservation sur le site.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors des différents aménagements</u> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Apporter les éléments cartographiques et données nécessaires à l'élaboration des projets d'aménagement (SPPL, Conchylicoles...) afin d'éviter la destruction de prés salés, la modification des régimes hydrauliques, la rupture des échanges eau douce/eau salée (pas de busage, remblais, drainage) ☛ Participer à la définition sur le terrain des tracés de SPPL en tenant compte des impacts (positifs et négatifs) sur les habitats, la faune et la flore ☛ Dans les secteurs identifiés comme sensibles préconiser de ne pas aménager la SPPL (maintenir un accès au rivage mais pas de signalisation...) et proposer des solutions de contournement en s'appuyant sur les réseaux de chemins existants ✓ <u>Adapter l'entretien des sentiers</u> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Lorsque les passages se font sur des secteurs soumis à la marée ou très humides, préconiser un recul des sentiers existants vers des zones en amont plus portantes au lieu d'aménagements de type busage, drainage, remblais. Les franchissements sur pilotis pourront être envisagés dans le cas où aucune solution de recul du sentier ne pourrait être trouvée. ☛ Veiller à un entretien des sentiers n'ayant pas d'effets indirects sur les prés salés (pas d'utilisation de produits phytosanitaires, pas d'apport de remblais, limitation des apports coquilliers aux secteurs les moins sensibles...) ✓ <u>Lutter contre les dégradations diverses</u> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Créer et diffuser des documents simples de rappel sur la réglementation en matière d'urbanisme pour lutter contre les remblais, les dépôts d'encombrants, de déchets verts, la création de plan d'eau... ☛ Informer le grand public, les communes, les propriétaires, sur les richesses et intérêts des prés salés pour limiter les dégradations dues à un manque d'information ☛ Limiter physiquement l'accès aux engins motorisés sur les secteurs dégradés et sensibles ☛ Proposer des alternatives à la création ou à la consolidation d'enrochements ☛ Lutter contre les espèces végétales invasives ☛ Proposer un plan de stockage des annexes à proximité des zones de mouillage afin d'éviter leur stockage sur les prés salés ou l'estran ☛ Organiser l'accès aux zones de mouillage en privilégiant un accès unique pour éviter la multiplication des sentiers sur les prés salés 		

<p>✓ <u>Conserver les formations végétales originales issues de contacts prés salés/landes</u></p> <p>➤ Créer un document cartographique mettant en évidence ces formations et le diffuser aux communes et gestionnaires concernés</p> <p>➤ Sensibiliser les communes, propriétaires, gestionnaires sur la nécessité de conserver ces formations</p> <p>➤ Préconiser l'entretien des buses voire l'ouverture par busage sous les routes littorales pour maintenir les échanges eau douce/ eau salée</p> <p>➤ Surveiller voire limiter l'embroussaillage et l'enrésinement des prés salés du haut schorre (notamment 1330-5 – Végétations prairiales hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée)</p>						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors des différents aménagements	opérateur Natura2000 DDTM, communes	Services de l'État, SRC Syndicat Ostréicole Associations, opérateur Natura2000	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Adapter l'entretien des sentiers	DDTM, communes,	opérateur Natura2000, Services de l'État, Associations, chantier d'insertion	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Lutter contre les dégradations diverses	opérateur Natura2000 DDTM, communes	Associations, Services de l'État	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre		
Conserver les formations végétales originales issues de contacts prés salés/landes	DDTM, communes opérateur Natura2000	Services de l'État, associations	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors des différents aménagements	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Adapter l'entretien des sentiers	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lutter contre les dégradations diverses	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Conserver les formations végétales originales issues de contacts prés salés/landes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
<p>Situation foncière des prés salés</p> <p>Surface totale des prés salés et évolution des facteurs de dégradation</p> <p>Surface de prés salés restaurés</p> <p>Documents cartographiques ou de sensibilisation créés</p>						
Fiches action complémentaires						
<p>A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives</p> <p>A.2-3. Recenser et suivre les espèces végétales patrimoniales pour orienter les mesures de gestion des habitats de prés salés</p> <p>C.1-2. Maintenir une activité conchylicole compatible avec les enjeux natura2000</p>						

C.2-1. Favoriser une pratique de la randonnée cohérente avec les enjeux natura2000

Cahier des charges type – Charte Natura 2000

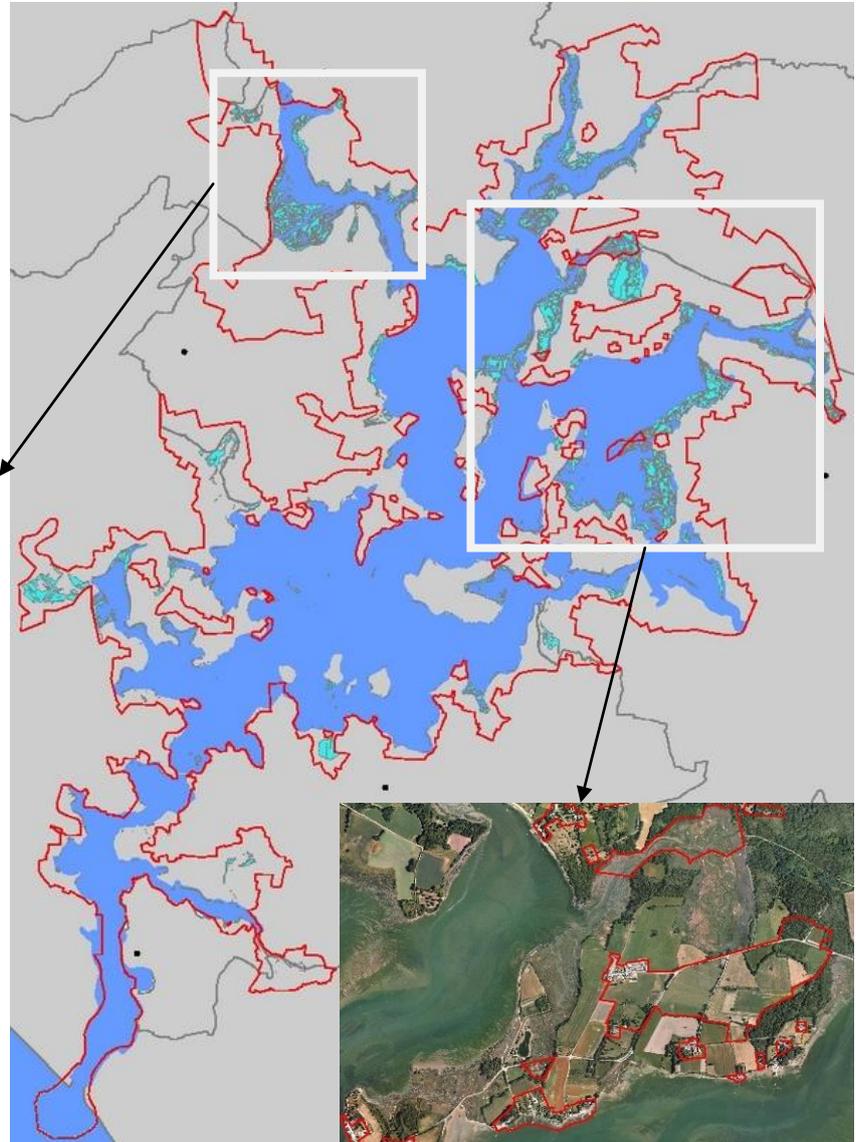
A32320 P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

A32325 P - Prise en charge de certains couts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires (cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB)

Représentation cartographique / illustration

- Site Natura2000
- Prés salés
- Limites communales
- Bourgs

Zone de contact Lande/prés salés



Prés salés dégradés par la présence de Baccharis

A.2 2	RAISONNER LE PÂTURAGE SUR LES SECTEURS DÉGRADÉS DE PRÉS SALÉS				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et restaurer le bon état de conservation des marais, prés salés, éviter la banalisation des paysages</i>						
Habitats et espèces concernés			Localisation/Périmètre d'application			
1310 - Végétations annuelles pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses ou sableuses			Ensemble du site			
1320 – Prés à <i>Spartina</i>			Statuts fonciers			
1330 – Prés salés atlantiques			Propriétés privées			
1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques						
1308 – Barbastelle d'Europe						
Problématique / objet de l'action						
<p>Les habitats de prés salés peuvent être le support d'activités économiques. Le site de la Ria d'Étel abrite une activité agricole, essentiellement liée à l'élevage bovin, qui utilise parfois, et de manière très localisée, les prés salés.</p> <p>Si certains de ces habitats peuvent supporter un pâturage extensif (prés salés du hauts schorre par exemple) d'autres sont particulièrement sensibles au piétinement. Par ailleurs, de telles pratiques, peuvent poser un problème en terme de pollution bactériologique si les animaux ont un accès direct à l'eau.</p> <p>Il convient donc d'adapter la pratique sur les secteurs les plus dégradés</p>						
Description de l'action						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Études préalables à la mise en œuvre des actions</u> ➤ Réaliser un diagnostic des pratiques et des besoins de l'exploitant ➤ Faire une délimitation précise des surfaces dégradées et définir des orientations de gestion ✓ <u>Mettre en œuvre des pratiques cohérentes avec les fragilités des prés salés</u> ➤ Construire une MAE « Gestion des prés salés » qui propose une gestion par fauche ou qui permette d'adapter la gestion par pâturage : encadrement des périodes de pâturage (prenant en compte la saison, les marées...), des chargements (pâturage extensif)... ➤ Poser des clôtures pour limiter l'accès aux secteurs les plus sensibles et éviter l'accès direct des animaux à l'eau des chenaux et étiers ➤ Ne pas modifier le milieu : pas d'apport d'intrants (pas de fertilisation, amendement, produits phytosanitaires) pas de travail du sol ➤ Travaux hydrauliques limités à l'entretien des fossés, des cours d'eau, des digues dans le strict respect des profils existants ➤ Mener une réflexion sur les traitements antiparasitaires alternatifs aux traitements de type bolus ou de la famille des avermectines 						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Études préalables à la mise en œuvre des actions	Exploitant Opérateur Natura2000	Chambre d'agriculture services de l'État, exploitants, communes	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Mettre en œuvre des pratiques cohérentes avec les fragilités des prés salés	Chambre d'agriculture, exploitants Opérateur Natura2000	Chambre d'agriculture, services de l'État,	Temps d'animation du DOCOB	MAE ou contrat Natura2000 Charte		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Études préalables à la mise en œuvre des actions	✓					

Mettre en œuvre des pratiques cohérentes avec les fragilités des prés salés	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Mise en place de carrés permanents pour suivre l'évolution des prés salés						
Surfaces restaurées						
Surfaces contractualisées						
Nombre de signataires de la charte Natura2000						
Fiches action complémentaires						
C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux natura2000						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32324 P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						
Représentation cartographique / illustration / illustration						

A.2 3	RECENSER ET SUIVRE LES ESPÈCES VÉGÉTALES PATRIMONIALES POUR ORIENTER LES MESURES DE GESTION DES HABITATS DE PRÉS SALÉS				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et restaurer le bon état de conservation des marais, prés salés, éviter la banalisation des paysages</i>						
Habitats et espèces concernés			Localisation/Périmètre d'application			
1310 - Végétations annuelles pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses ou sableuses 1330 – Prés salés atlantiques			Ensemble du site Statuts Fonciers Propriétés privées Domaine Public Maritime Propriétés du Département (ENS)			
Problématique / objet de l'action						
Les habitats relevant du 1310 (<i>Végétations annuelles pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses ou sableuses</i>), notamment, contribuent à la diversité faunistique et floristique au sein des ensembles de prés salés. Ces milieux présentent plusieurs stations d'une plante rare et menacée à l'échelle du Massif Armoricaïn, qui forme en ria d'Étel ses plus belles populations de Bretagne : le Troscart de Barrelier (<i>Triglochin bulbosum L. subsp. Barrelieri</i>). Afin de ne pas endommager ces stations lors d'éventuels travaux sur les prés salés, il convient de recenser et suivre cette espèce.						
Description de l'action						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Recenser et cartographier les stations de Troscart de Barrelier</u> ⇒ Synthétiser les connaissances sur cette espèce ⇒ Prospecter les secteurs favorables ⇒ Dresser une cartographie des stations ✓ <u>Prendre en compte cette espèce patrimoniale dans la gestion des prés salés</u> ⇒ Prioriser les secteurs d'intervention (notamment lutte contre les espèces végétales invasives) en fonction du degré de menace pour la station ⇒ Choisir des techniques de gestion adaptées à la proximité de l'espèce (préférer des techniques d'intervention manuelles) ⇒ Mentionner la présence de l'espèce dans le cahier des charges pour la réalisation de la mesure de gestion 						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Recenser et cartographier les stations de Troscart de Barrelier	Opérateur Natura2000	Conservatoire Botanique, Association, naturalistes	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Prendre en compte cette espèce patrimoniale dans la gestion des prés salés	Communes, Propriétaires CG56	Opérateur Natura2000 Conservatoire Botanique, entreprises de gestion	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Recenser et cartographier les stations de Troscart de Barrelier	✓					
Prendre en compte cette espèce patrimoniale dans la gestion des prés salés	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Nombre de stations, Nombre de pieds par station	
Fiches action complémentaires	
A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives	
A.2-1. Lutter contre l'artificialisation des prés salés	
Cahier des charges type – Charte Natura 2000	
Ø	
Représentation cartographique / illustration	
	<ul style="list-style-type: none"> — Site Natura2000 ■ Prés salés ★ Stations connues de T.de barrelier — Limites communales ● Bourgs

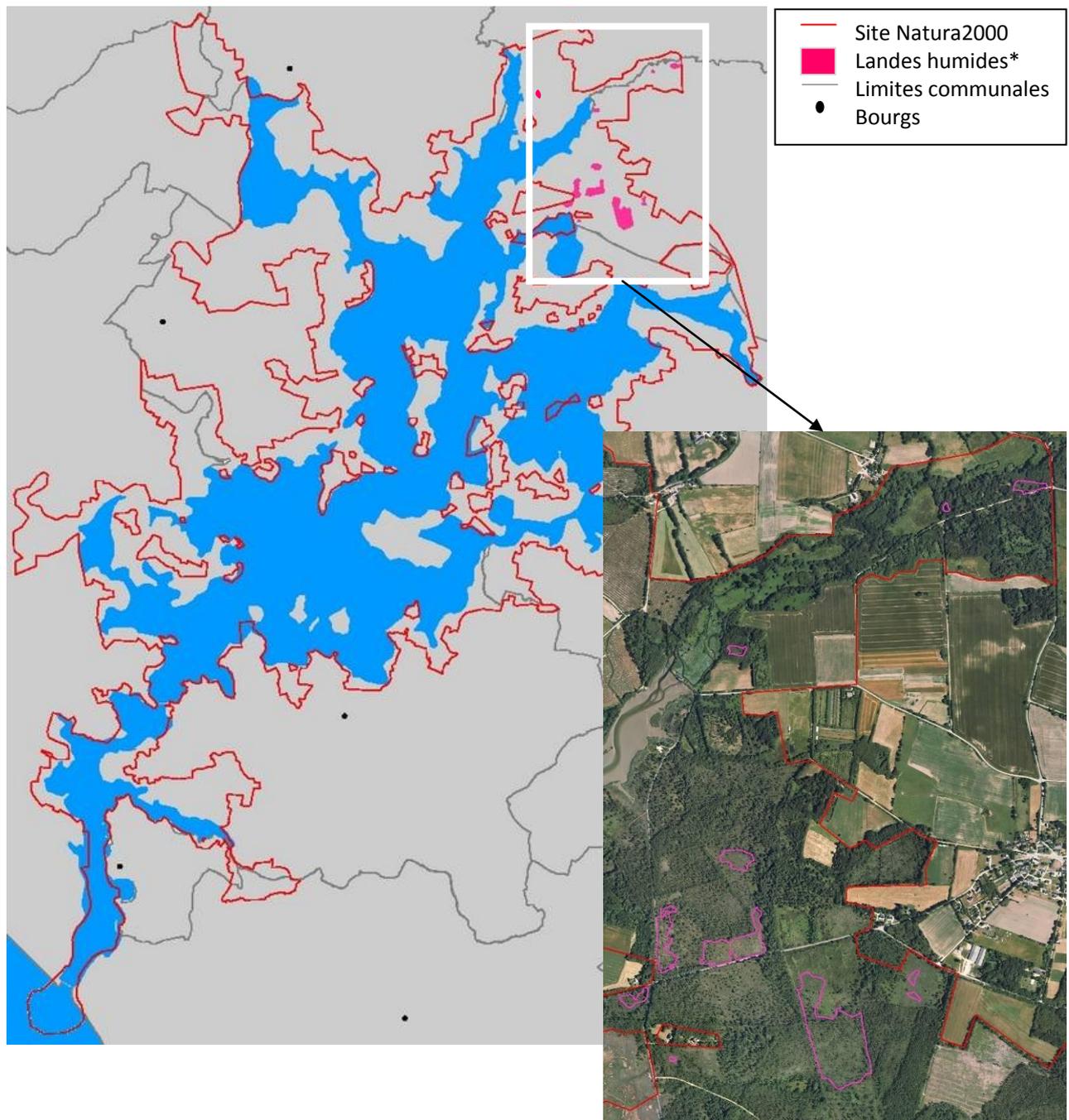
A.3 1	RÉDUIRE L'EMBOUSSAILLEMENT ET L'ENRÉSINEMENT DES LANDES SÈCHES, MÉSOPHILES ET HUMIDES		PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et restaurer les habitats de landes</i>				
<i>Habitats et espèces concernés</i>		<i>Localisation/Périmètre d'application</i>		
4020* - Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> 4030 – Landes sèches européennes		Ensemble du site <i>Statuts fonciers</i> Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales		
<i>Problématique / objet de l'action</i>				
<p>Les landes sont des formations qui se sont développées à la faveur de défrichements anciens et qui ont fait l'objet d'une exploitation extensive (fauche, pâturage, litière, fourrage). Elles correspondent à des végétations ligneuses bases principalement composées d'espèces de la famille des Éricacées et de Fabacées (Bruyères, Callunes, Genets, Ajoncs). Elles se développent sur des sols acides et maigres, aux conditions hydriques particulières. Ces milieux ont subi 2 types de dégradations principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un abandon des pratiques agro-pastorales qui a induit un embroussaillement du milieu évoluant lentement vers des habitats pré-forestiers, ✓ Un enrésinement, artificiel ou spontané, qui conduit à une régression de l'habitat (acidification du milieu, faible diversité du sous bois...). <p>Par ailleurs, l'embroussaillement et l'enrésinement (notamment spontané) des parcelles concernées peuvent présenter un risque important d'incendie.</p> <p>Le but n'est pas de supprimer les boisements de pins, qui peuvent jouer un rôle écologique, économique et paysager, mais de chercher à recréer des mosaïques d'habitats, composées de landes rases, basses et de taille moyenne évoluant de manière cyclique.</p>				
<i>Description de l'action</i>				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Restauration des secteurs dégradés</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Débroussaillage manuel et/ou mécanique avec exportation ☞ Sélection et abattage de pins, arrachage des semis (jeunes sujets) ✓ <u>Entretien des secteurs restaurés</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fauche ou broyage avec exportation en respectant différents stades dynamiques (du plus herbacés au plus haut) afin de favoriser les micro-habitats ☞ Mise en place d'un pâturage bovin (ou ovin) très extensif dans les secteurs favorables ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proscrire tout nouveau boisement artificiel et mise en culture sur les habitats de lande ☞ Contribuer à mettre en cohérence la délimitation des Espaces Boisés Classés (EBC) des communes avec les enjeux de conservation des landes ☞ Limiter les plantations des secteurs en EBC après incendie, tempête ou exploitation, mais permettre une régénération naturelle avec de faibles densités de résineux, et favoriser les feuillus ☞ La réalisation des travaux devra tenir compte des besoins écologiques de la faune et de la flore (période propice aux travaux : fin été/automne) ☞ Les produits de fauche et de broyage seront valorisés dans la mesure du possible (compostage...) 				
<i>Modalité de mise en œuvre</i>				
<i>Partenaires et financement</i>				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Restauration des secteurs dégradés	Communes, Propriétaires, CG56	Opérateur Natura2000, Associations, Chantiers d'insertion, entreprises privées	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE
Entretien des secteurs restaurés	Communes, Propriétaires, CG56	Opérateur Natura2000, Associations, Chantiers d'insertion, entreprises privées	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE

Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Restauration des secteurs dégradés	✓	✓				
Entretien des secteurs restaurés		✓			✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Suivi de l'état de conservation de l'habitat Surfaces contractualisées Surfaces restaurées						
Fiches action complémentaires						
C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000 C.1-4. Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site D.4-2. Articuler et mettre en cohérence les documents de planification et de gestion avec les enjeux Natura2000						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32301 P - Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage A32303 P - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique de génie écologique A32303 R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32304 R - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger F22701 – Création ou rétablissement de clairières ou de landes (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						
Représentation cartographique / illustration						
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <ul style="list-style-type: none"> — Site Natura2000 ■ Landes sèches et mésophiles ■ Landes humides* — Limites communales ● Bourgs </div>						

A.3 2	RESTAURER ET ENTRETENIR LES LANDES HUMIDES*	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et restaurer les habitats de landes</i>		
<i>Habitats et espèces concernés</i>	<i>Localisation/Périmètre d'application</i>	
4020* - Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (et 7150 – Dépression sur substrat tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>) 7140 – Tourbières de transition et Tremblantes	Habitat présent au sein des landes de la partie Nord du site, essentiellement sur les Communes de Ste Hélène, Landévant, Landaul.	
	<i>Statuts fonciers</i>	
	Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales	
<i>Problématique / objet de l'action</i>		
Les landes humides sont caractérisées par la présence simultanée de la Bruyère à quatre angles (<i>Erica tetralix</i>), définissant leur caractère humide, et de la Bruyère ciliée (<i>Erica ciliaris</i>) définissant leur caractère océanique. Elles se développent sur des substrats oligotrophes acides constamment humides ou connaissant des phases d'assèchement temporaires. Cet habitat a subi une très forte régression en raison soit de sa destruction directe (drainage, plantation de résineux, mise en culture...) soit de l'abandon de son entretien traditionnel (fauche, pâturage). Sur le site de la Ria d'Étel, la conservation de cet habitat passe par une réduction de l'embroussaillage et du boisement spontané mais aussi par le maintien de bonnes conditions hydriques		
<i>Description de l'action</i>		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Restauration des secteurs dégradés</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Débroussaillage manuel et/ou mécanique ou gyrobroyage avec exportation ☞ Sélection et abattage de pins, arrachage des semis (jeunes sujets) ☞ Réouverture des fourrés préforestiers par arrachage, ou coupe et dessouchage, des Bouleaux et saules qui contribuent à l'assèchement du milieu ☞ Si nécessaire, mise en place d'un pâturage bovin pour déstructurer les strates ligneuses de Callune ou les touradons de Molinie par piétinement et abroustissement ✓ <u>Entretien des secteurs restaurés</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fauche ou broyage avec exportation par rotation ☞ Contrôle des repousses de ligneux (saules et bouleaux) ☞ Lorsque la fauche n'est pas techniquement envisageable, un pâturage très extensif pourra s'envisager sur des courtes périodes avec des animaux de petit gabarit (type race rustique : Vache Bretonne Pie-Noire, ovins ou poneys) ✓ <u>Restaurer et Maintenir le régime hydrique des landes humides</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proscrire tout drainage et veiller au maintien du régime hydrique ☞ Restaurer le bon engorgement du sol par rebouchage d'anciens drains ou fossés ☞ Veiller au maintien de la bonne qualité physico-chimique des eaux d'alimentation ✓ <u>Favoriser les micro-habitats</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Décapage et étrépage sur des petits secteurs (5 à 20m²) afin de favoriser les stades pionniers de la végétation des landes humides (notamment l'habitat 7150 – Dépression sur substrat tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>) ☞ Limiter l'atterrissement des habitats des mares tourbeuses (7140 – Tourbières de transition et tremblantes) en veillant à maintenir le régime hydrique de l'habitat et à contrôler l'embroussaillage ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proscrire tout nouveau boisement artificiel et mise en culture sur les habitats de lande ☞ Proscrire toute utilisation d'intrant (pesticides, amendement chimique ou organique) ☞ Les travaux s'effectueront de fin août à mars afin de respecter les rythmes biologiques des espèces présentes ☞ Le matériel et les techniques utilisés devront prendre en compte la difficulté technique que représente l'engorgement du milieu afin de préserver le sol et la végétation (matériel léger, limitation des passages...). <p>Dans les secteurs à Sphaignes les interventions manuelles seront privilégiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Contribuer à mettre en cohérence la délimitation des Espaces Boisés Classés (EBC) des communes avec les 		

enjeux de conservation des landes ➔ Les produits de fauche et de broyage seront valorisés dans la mesure du possible (compostage...)						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Restauration des secteurs dégradés	Communes, Propriétaires, CG56	Opérateur Natura2000, Associations, CBNB	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE		
Entretien des secteurs restaurés	Communes, Propriétaires, CG56	Opérateur Natura2000, Associations, CBNB	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE		
Restaurer et Maintenir le régime hydrique des landes humides	Communes, Propriétaires, CG56	Opérateur Natura2000, Associations, CBNB	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE		
Favoriser les micro-habitats	Communes, Propriétaires, CG56	Opérateur Natura2000, Associations, CBNB	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Restauration des secteurs dégradés	✓	✓				
Entretien des secteurs restaurés		✓			✓	✓
Restaurer et Maintenir le régime hydrique des landes humides		✓				
Favoriser les micro-habitats	✓	✓	✓		✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Suivi de l'état de conservation de l'habitat Surfaces contractualisées Surfaces restaurées Suivi de recolonisation de la végétation après décapage						
Fiches action complémentaires						
C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000 C.1-4. Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau D.4-2. Articuler et mettre en cohérence les documents de planification et de gestion avec les enjeux Natura2000						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32301 P - Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage A32303 P - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique de génie écologique A32303 R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32304 R - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32307 P - Décapage et étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>) F22701 – Création ou rétablissement de clairières ou de landes (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						

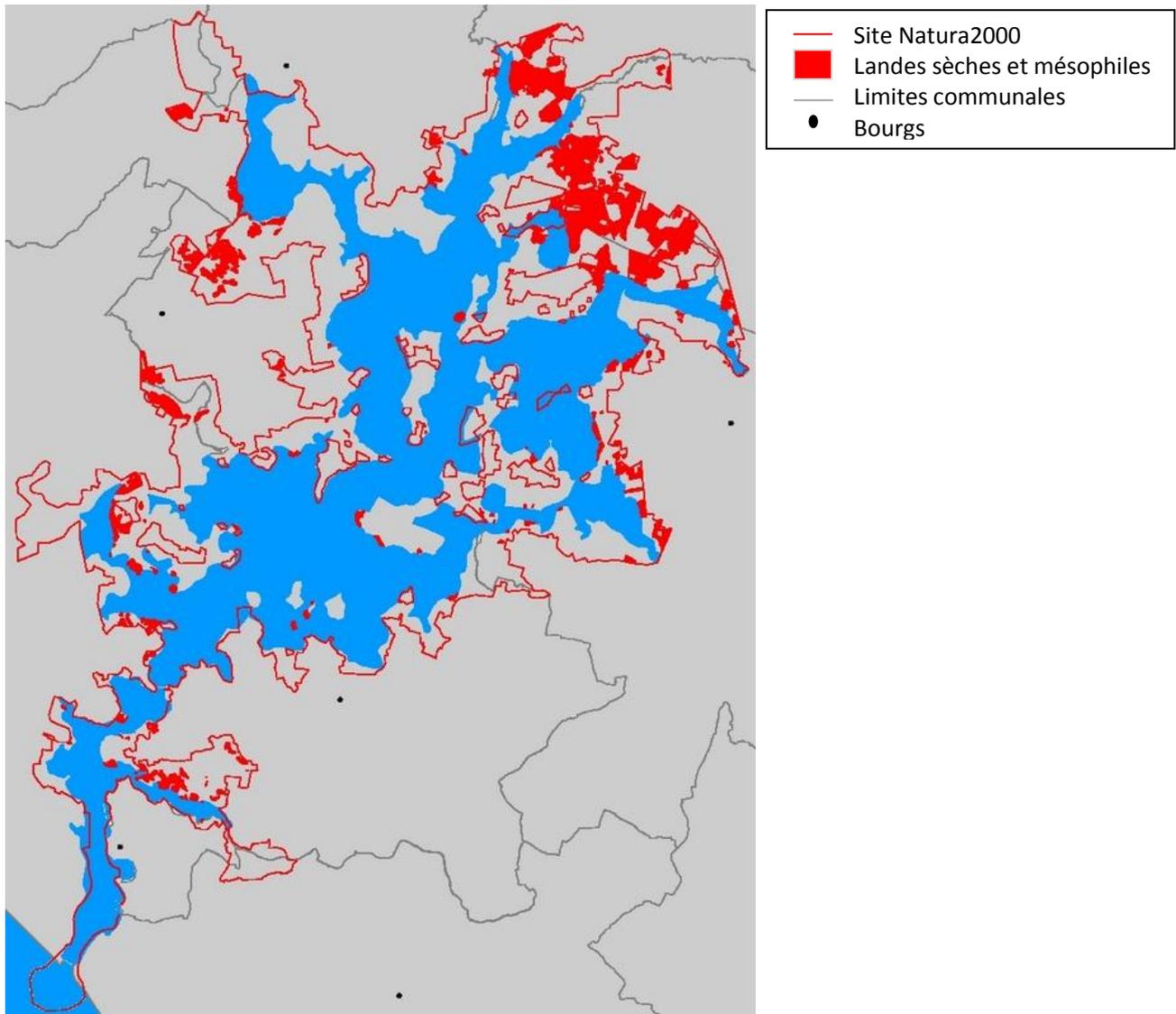
Représentation cartographique / illustration



A.3 3	ENTREtenir LES LANDES SÈCHES ET MÉsOPHILES				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et restaurer les habitats de landes</i>						
<i>Habitats et espèces concernés</i>			<i>Localisation/Périmètre d'application</i>			
4030 – Landes sèches européennes			Ensemble du site, concerne les landes dans un état de conservation moyen, ne nécessitant pas de restauration préalable ainsi que les landes restaurées			
			<i>Statuts Fonciers</i>			
			Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales			
<i>Problématique / objet de l'action</i>						
Les landes du site « Ria d'Étel » sont des formations secondaires résultant d'une activité anthropique. Ces habitats entraînent dans le système agro-pastoral local jusqu'à il y a une 50aine d'années environ. Victimes de l'abandon des pratiques d'exploitation (coupe), elles peuvent évoluer vers des fourrés préforestiers et perdre de leur valeur patrimoniale. Une gestion de ces milieux est donc nécessaire.						
<i>Description de l'action</i>						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Entretien des landes</u> ➤ Fauche ou broyage avec exportation en respectant différents stades dynamiques (du plus herbacés au plus haut) afin de favoriser les micro-habitats ➤ Mise en place d'un pâturage bovin (ou ovin) très extensif sur les secteurs favorables ➤ Gestion par coupe ou arrachage des régénérations naturelles de pins ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> ➤ Proscrire tout nouveau boisement artificiel et mise en culture sur les habitats de lande ➤ Proscrire toute utilisation d'intrant (pesticides, amendement chimique ou organique) ➤ Les travaux s'effectueront de fin août à mars afin de respecter les rythmes biologiques des espèces présentes ➤ Contribuer à mettre en cohérence la délimitation des Espaces Boisés Classés (EBC) des communes avec les enjeux de conservation des landes ➤ Les produits de fauche et de broyage seront valorisés dans la mesure du possible (compostage...) 						
<i>Modalité de mise en œuvre</i>						
<i>Partenaires et financement</i>						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Entretien des landes	Communes, Propriétaires, CG56	Opérateur Natura2000 Agriculteurs, associations de randonnées, de chasse, de protection de la Nature	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE		
<i>Calendrier prévisionnel</i>						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Entretien des landes	✓		✓			✓
<i>Indicateurs de suivi et d'évaluation</i>						
Suivi de l'état de conservation de l'habitat Surfaces contractualisées Surfaces gérées						
<i>Fiches action complémentaires</i>						
A.3-1. Réduire l'embroussaillage et l'enrésinement des landes sèches, mésophiles et humides C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000 C.1-4. Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site D.4-2. Articuler et mettre en cohérence les documents de planification et de gestion avec les enjeux Natura2000						
<i>Cahier des charges type – Charte Natura 2000</i>						

A32303 P - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique de génie écologique
A32303 R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32304 R - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Représentation cartographique / illustration



A.3 4	LIMITER LA DÉGRADATION ET L'ARTIFICIALISATION DES HABITATS DE LANDES			PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et restaurer les habitats de landes</i>				
<i>Habitats et espèces concernés</i>		<i>Localisation/Périmètre d'application</i>		
4020* - Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> 4030 – Landes sèches européennes		Ensemble du site, notamment les landes en situation côtière et sur les ilots habités <i>Statuts Fonciers</i> Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Collectivités locales		
<i>Problématique / objet de l'action</i>				
<p>Les landes que l'on trouve le long du linéaire côtier à proximité des habitations et sur les îles et presqu'îles habitées subissent des dégradations particulières liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un entretien du type « jardin » : tonte rase, uniforme et trop régulière, ✓ l'apport de matière organique : stockage de déchets verts, broyage trop réguliers sans exportation, etc... ✓ l'installation de caravanes et autres habitations légères. <p>Le cortège floristique typique des landes se trouve alors modifié par l'arrivée d'espèces rudérales (plantes qui poussent spontanément dans les friches, les décombres le long des chemins) telles que la fougère aigle, les ronces, etc. ; voire remplacé par des graminées.</p> <p>Par ailleurs, la création d'allées forestières peut aussi entraîner une dégradation des landes.</p> <p>Il importe donc de sensibiliser les propriétaires et entreprises de travaux paysagers, voire les services techniques des communes à l'intérêt écologique de la conservation des landes et à proposer des modes de gestion alternatifs.</p>				
<i>Description de l'action</i>				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Éliminer les dépôts sauvages (gravats, déchets verts...)</u> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Décaper et exporter dans un lieu adapté les matériaux pour favoriser une revégétalisation naturelle ☛ Sensibiliser les propriétaires et riverains sur le respect des réglementations d'urbanisme concernant les dépôts et décharges ✓ <u>Adapter les pratiques de gestion sur les parcelles concernées</u> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Favoriser une fauche avec exportation avec une fréquence de 3 à 5 ans voire 8 ans pour laisser le temps à la lande de se reconstituer ☛ Sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt de conserver des mosaïques de milieux, notamment sur les ilots ✓ <u>Maitriser le caravaning</u> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Alerter les communes sur l'impact des parcelles à caravanes en secteurs NDs ☛ Favoriser la mise en place de zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles par le Département ou le Conservatoire du Littoral en partenariat avec les communes ✓ <u>Adapter la gestion forestière</u> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Ne pas créer de nouvelles dessertes forestières dans les habitats de landes ☛ Ne pas apporter de matériaux (cailloux, gravats) pour stabiliser les pistes ouvertes de manière temporaire dans les landes lors de l'exploitation du bois ☛ Conserver les pistes et chemins d'exploitation existants (répertoriés dans la BDtopo® de l'IGN ou schéma de desserte utilisable en cas d'incendie, s'il existe) qui permettent notamment l'accès aux véhicules d'urgences, en restaurant ces dessertes après travaux ou exploitation 				
<i>Modalité de mise en œuvre</i>				
<i>Partenaires et financement</i>				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Éliminer les dépôts sauvages	Propriétaires Communes	Opérateur Natura2000, DDTM, Associations, chantiers d'insertion	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre

Adapter les pratiques de gestion sur les parcelles concernées	Propriétaires Communes	Opérateur Natura2000 Entreprise de travaux paysagers	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre Contrat Natura2000 MAE
Maitriser le caravanning	Communes, DDTM	Opérateur Natura2000, CG56, Conservatoire du Littoral	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Adapter la gestion forestière	ONF, CRPF, propriétaires privés	Opérateur Natura2000, communes, DDTM	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre Contrat Natura2000

Calendrier prévisionnel

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Éliminer les dépôts sauvages	✓	✓				
Adapter les pratiques de gestion sur les parcelles concernées	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maitriser le caravanning	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Adapter la gestion forestière	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Surfaces restaurées

Suivi du nombre de caravanes et habitations légères

Fiches action complémentaires

C.1-4. Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site

C.2-3. Maitriser les problématiques liées au camping et caravanning en secteur Nds

Cahier des charges type – Charte Natura 2000

A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

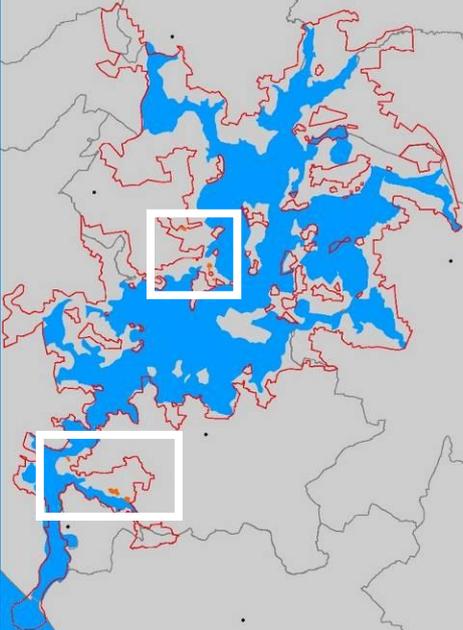
F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
(cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB)**Représentation cartographique / illustration**

Caravanning



Dépôts sauvages



A.3 5	RECONQUÉRIR DES HABITATS POTENTIELS DE LANDES				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et restaurer les habitats de landes</i>						
<i>Habitats et espèces concernés</i>			<i>Localisation/Périmètre d'application</i>			
4030.pot – Landes sèches européennes (potentiel)			Ensemble du site <i>Statuts Fonciers</i> Tous types			
<i>Problématique / objet de l'action</i>						
Les landes secondaires, issues de l'action de l'homme, peuvent, sans entretien, s'embroussailler et évoluer vers des fourrés préforestiers dominés par l'Ajonc d'Europe. Cependant, cette évolution est tout à fait régressive et une gestion adaptée peut permettre de restaurer l'habitat d'intérêt communautaire perdu.						
<i>Description de l'action</i>						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Rouvrir les landes hautes à ajoncs</u> ☛ Broyage avec exportation en respectant différents stades dynamiques (du plus herbacés au plus haut) afin de favoriser les micro-habitats ☛ Entretien par fauche ou broyage avec exportation 						
<i>Modalité de mise en œuvre</i>						
<i>Partenaires et financement</i>						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Rouvrir les landes hautes à ajoncs	Propriétaires Communes, CG56	Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE		
<i>Calendrier prévisionnel</i>						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Rouvrir les landes hautes à ajoncs	✓					
<i>Indicateurs de suivi et d'évaluation</i>						
Surfaces rouvertes Évolution de la surface des habitats de lande (4030)						
<i>Fiches action complémentaires</i>						
A.3-3. Entretien des landes sèches et mésophiles						
<i>Cahier des charges type – Charte Natura 2000</i>						
A32301 P - Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage						
<i>Représentation cartographique / illustration</i>						
 <div data-bbox="632 1453 991 1608" style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <ul style="list-style-type: none"> — Site Natura2000 ■ Landes potentielles — Limites communales ● Bourgs </div>						

A.4 1	GARANTIR LES BONNES CONDITIONS DE CONSERVATION DES HERBIERS DE ZOSTÈRES				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir les habitats marins dans un bon état de conservation</i>						
<i>Habitats et espèces concernés</i>			<i>Localisation/Périmètre d'application</i>			
1130 – Estuaire 1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse			Ensemble du site <i>Statuts Fonciers</i> Domaine Public Maritime (Autorisation d'Occupation Temporaire, concessions...)			
<i>Problématique / objet de l'action</i>						
<p>Les habitats de slikke et habitats exondés à marée basse abritent des herbiers à Zostère naine (<i>Zostera noltii</i>) qui subissent des dégradations principalement liées aux proliférations d'algues vertes et rouges. En se décomposant les algues enrichissent le milieu en matière organique et influent sur la composition des peuplements benthiques. De plus, ces dépôts privent les zostères de lumières et d'oxygène ce qui conduit à des fortes mortalités de l'herbier.</p> <p>Le but de cette action est de maintenir les fonctionnalités écologiques des habitats de vasière en maintenant voire améliorant l'état de conservation des herbiers à zostères. La reconquête de la qualité de l'eau est la principale mesure qui peut améliorer l'état de conservation de l'habitat.</p>						
<i>Description de l'action</i>						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Veiller au maintien des opérations favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau</u> ➤ Mettre en évidence la cohérence des programmes d'amélioration de la qualité de l'eau avec les enjeux Natura2000 afin d'assurer leur maintien ✓ <u>Améliorer les usages et pratiques sur les secteurs d'herbiers de zostères naines</u> ➤ Améliorer les pratiques de pêche à pieds sur l'herbier du Pradic et de St Cado en mettant à disposition des pêcheurs des outils de sensibilisation/information (réglette, guide de bonnes pratiques...) ➤ Apporter les éléments cartographiques et données nécessaires à la prise en compte des herbiers de zostères dans la création ou la modification de zones de mouillages, ou lors de l'installation de nouvelles concessions conchylicoles ✓ <u>Améliorer les connaissances sur les herbiers de zostères</u> ➤ Mettre en place des suivis de l'évolution et l'état de conservation des herbiers de zostères ➤ Améliorer la connaissance sur les proliférations d'algues vertes et rouges, leurs impacts sur les herbiers de zostères et les moyens de réduire ces impacts 						
<i>Modalité de mise en œuvre</i>						
<i>Partenaires et financement</i>						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Veiller au maintien des opérations favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau	Agence de l'eau, IFREMER, SMRE,	Opérateur Natura2000 DDTM, communes, CRC, Syndicat Ostréicole, Chambre d'agriculture	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Améliorer les usages et pratiques sur les secteurs d'herbiers de zostères naines	DDTM, Comité Régional de Conchyliculture, Comité Local des pêches	Opérateur Natura2000, Associations de pêcheurs à pieds et de plaisanciers	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Améliorer les connaissances sur les herbiers de zostères	Opérateur Natura2000	Agence de l'eau, CEVA, IFREMER, DDTM, Associations et clubs de plongée	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
<i>Calendrier prévisionnel</i>						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Participer aux programmes de	✓	✓	✓	✓	✓	✓

reconquête de la qualité de l'eau						
Améliorer les usages et pratiques sur les secteurs d'herbiers de zostères naines	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Améliorer les connaissances sur les herbiers de zostères	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Surface et densité des herbiers de zostères et leur évolution
 Nombre de documents cartographiques et de sensibilisation diffusé

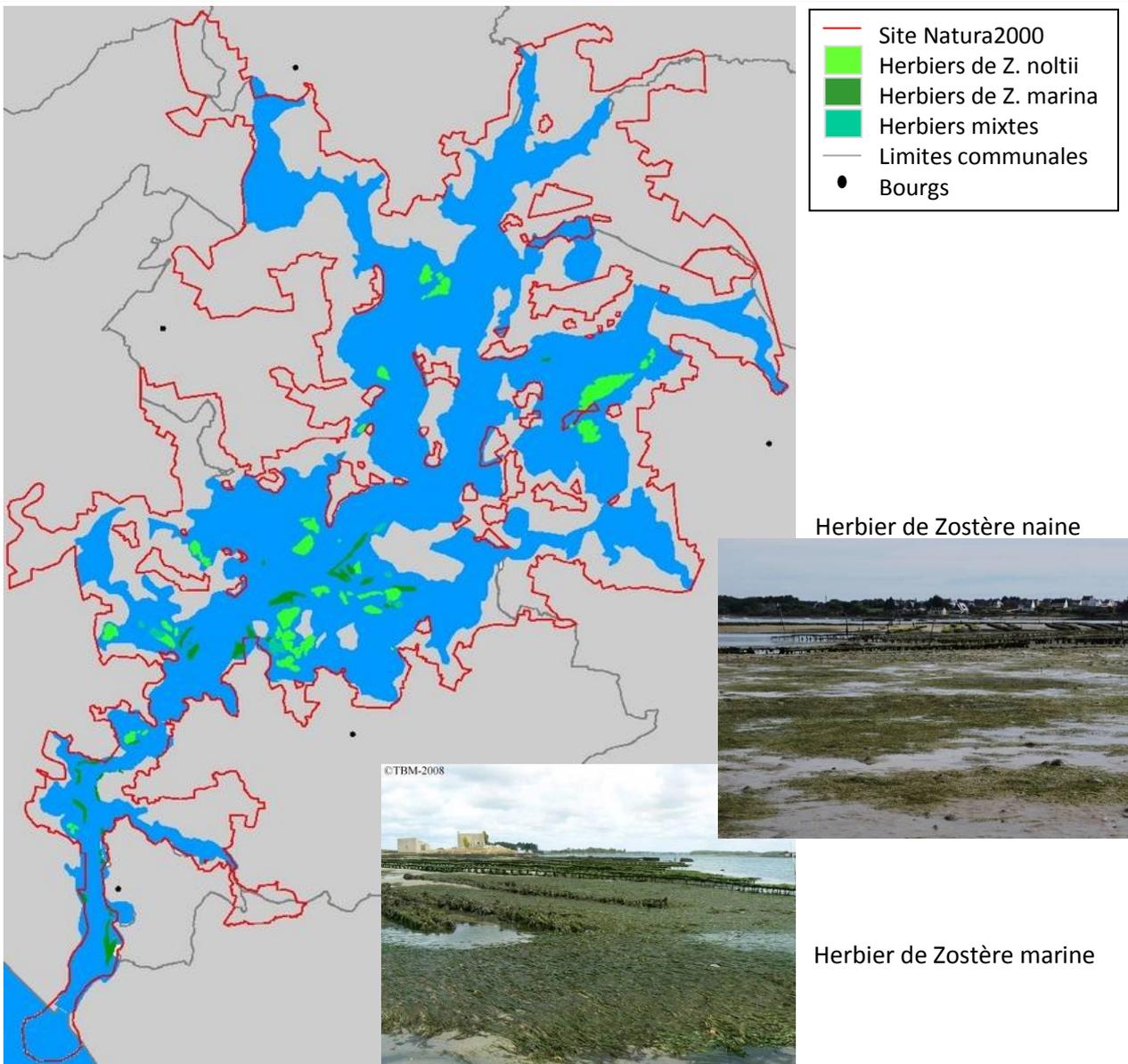
Fiches action complémentaires

C.2-2. Maîtriser la création et/ou le développement d'activités de loisirs en mer
 D.2-1. Améliorer la connaissance sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire
 D.2-2. Améliorer la connaissance sur les interactions entre les activités et les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
 D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau

Cahier des charges type – Charte Natura 2000

Ø

Représentation cartographique / illustration



A.4 2	CONCOURIR AUX BONNES PRATIQUES DE GESTION DU MILIEU MARIN ET LITTORAL	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir les habitats marins dans un bon état de conservation</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
1110 – Bancs de sables à faible couverture permanente d'eau marine (notamment 1110-2 – Sables moyens dunaires) 1130 – Estuaire 1140 – Replats boueux ou sableux éxondés à marée basse dont : 1140 -1 – Sables des hauts de plages à talitres 1140-2 – Galets et cailloutis des hauts de plages à Orchestia spp. 1140-4 – Sables dunaires 1160 – Grandes criques et baies peu profondes 1170 – Récifs 1210 – Végétations annuelles des laisses de mer	1110 - Habitats très localisés (aval de la ria d'Étel et anse de l'istrec, 1110 – 2 : sables formant la barre d'Étel) 1130 – toutes les vasières 1140 et 1210 - Habitats localisés en haut des milieux intertidaux, haut de plages, au pied des microfalaises ou en contact avec les prés salés 1160 – Chenal principal de la ria et chenaux secondaires 1170 – Habitats de très faible surface dispersés sur l'ensemble de la Ria	
		Statuts Fonciers
		Domaine Public Maritime
Problématique / objet de l'action		
<p>Les habitats marins se répartissent depuis l'étage infralittoral (zone immergée) jusqu'à l'étage supralittoral (recouvert uniquement lors des marées d'équinoxe). La diversité des habitats marins tient aux conditions écologiques offertes par le milieu et notamment au type de substrat. Les substrats durs (récifs, champs de blocs) abritent de grandes algues et une faune très riche, représentée notamment par des invertébrés herbivores (mollusques gastéropodes, oursins...). Les substrats meubles (habitats du 1110, 1130 et 1160) révèlent une grande diversité de biotopes avec une faune et une flore fortement influencées par la nature sédimentaire du fond (vase, sable, cailloutis...), et vivant souvent enfouie.</p> <p>Les habitats marins sont globalement en bon état de conservation sur le site. Le but de l'action est donc de préserver ces milieux et maintenir leur capacité d'accueil et leur fonctionnalité écologique. Leur gestion passe par une non intervention ou intervention prenant pleinement en compte les enjeux Natura2000.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Maintenir la capacité d'accueil et la fonctionnalité écologique des habitats marins</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Analyser les pratiques de ramassage d'algues et de pêche à pieds (retournement des blocs) sur les champs de blocs afin d'en mesurer les impacts éventuels sur les habitats d'intérêt communautaire ☞ Ne pas apporter de matériau pour améliorer la portance (déchets coquilliers...) sur les hauts de plages et estran non concédés ✓ <u>Maitriser la gestion des laisses de mer</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Maintenir les laisses de mers : pas d'arrachage des végétations annuelles, pas de nettoyage mécanique des plages ☞ Accompagner l'organisation d'éventuelles journées de nettoyage de plages organisées par les communes ou des associations en informant les organisateurs sur l'intérêt des laisses de mer et les techniques à privilégier ☞ Si des opérations de nettoyage doivent être menées, préconiser un nettoyage uniquement manuel qui permet le ramassage exclusif des macrodéchets d'origine anthropique (filets, bidons, flotteurs...) et de laisser toute la végétation sur place (plantes annuelles, algues échoués...) ✓ <u>Surveiller les espèces marines invasives afin d'adapter une éventuelle gestion</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Élaborer un état des lieux de référence de la colonisation des fonds marins par l'éponge <i>Celtodoryx girardae</i> (espèces et habitats impactés, spacialisation, recueil de données antérieures...) ☞ Contribuer à l'élaboration d'un protocole adapté permettant d'assurer un suivi de <i>Celtodoryx girardae</i> ☞ Améliorer la connaissance sur <i>Celtodoryx girardae</i> ainsi que sur les techniques de limitation, ou d'éradication ☞ Élaborer un état initial de la présence de la Spartine anglaise (<i>Spartina x towsendii</i>) sur le site afin de définir une éventuelle stratégie de limitation/éradication et les moyens à mettre en œuvre ☞ Mesurer, suivre, voire limiter la colonisation des huitres creuses sur les estrans rocheux en cohérence avec le contexte conchylicole local ☞ Soutenir les opérations de nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées ou en insuffisance d'exploitation afin de limiter les processus de sédimentation et de prolifération de crépidules voire d'huitres 		

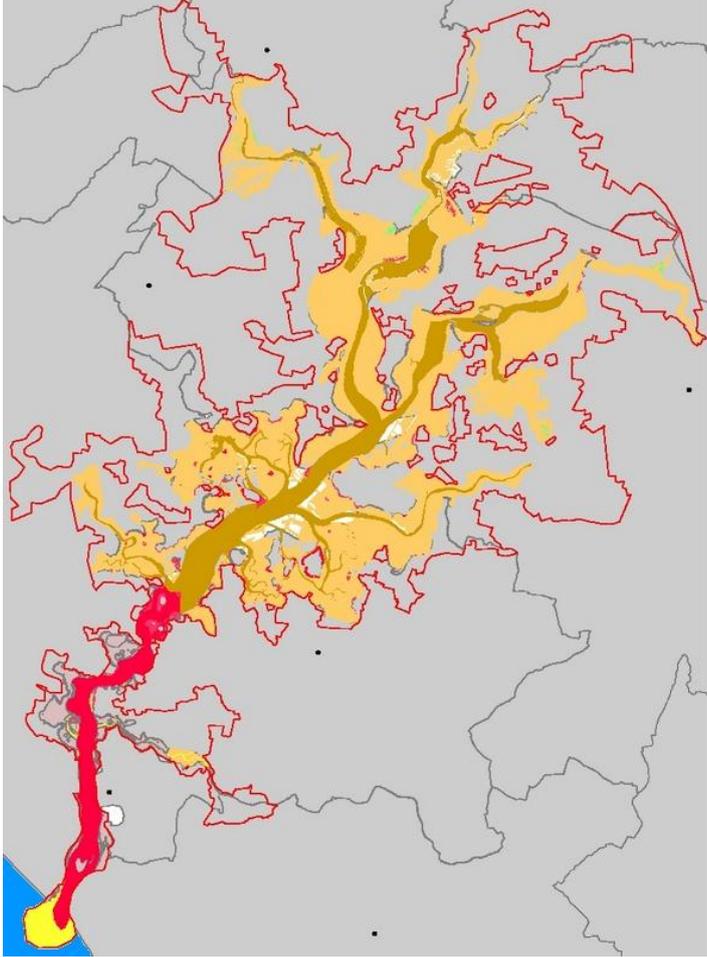
creuses sauvages

- Informer et sensibiliser les acteurs de la conchyliculture à la problématique des espèces invasives en cas de test sur les diversifications d'espèces (algues, nouvelles espèces d'huitres...) préalables à l'introduction d'espèces non localement présentes
 - ✓ Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de tous projets concernant les habitats marins
- Apporter les éléments cartographiques et données nécessaires à la prise en compte des herbiers de zostères et des habitats marins sensibles lors des demandes d'AOT (mouillages, etc.)
- Apporter les éléments cartographiques et données nécessaires à la prise en compte des enjeux Natura2000 pour toute demande d'exploitation par extraction de sable des habitats d'intérêt communautaire
- Proposer la réalisation d'une étude sur les pratiques de rechargement des plages de la Ria d'Étel en sable afin de rendre cette pratique compatible avec le maintien des habitats d'intérêt communautaire
- Contribuer à la mise en œuvre d'un dispositif de veille et de gestion des pollutions marines (Plan Infra-POLMAR) qui intègre la prise en compte de la sensibilité des habitats en cas actions de lutte contre les pollutions par hydrocarbures
 - ✓ Mieux connaître, Informer et sensibiliser
- Sensibiliser aux multiples intérêts des laisses de mers, et aux bonnes pratiques de pêche par le biais d'outils adaptés
- Améliorer la connaissance sur la faune et la flore benthique marine en partenariat avec les scientifiques et les associations de plongeurs
- En partenariat avec les professionnels de la conchyliculture, mettre en place des protocoles de suivis des herbiers de zostères marines dans les concessions
- Améliorer la connaissance des pratiques de circulation des conchyliculteurs sur les hauts de plages et mesurer la compatibilité au regard des enjeux de préservation des habitats et espèces
 - ✓ Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires
- Réaliser les opérations de nettoyage des macrodéchets en tenant compte des périodes de sensibilité de la faune (hors période de nidification)
- Proposer des fiches techniques sur les bonnes pratiques de nettoyage des plages
- Effectuer un tri sélectif des déchets ramassés

Modalité de mise en œuvre

Partenaires et financement

Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Maintenir la capacité d'accueil et la fonctionnalité écologique des habitats marins	Opérateur Natura2000	Comité local des pêches, Comité Régional de Conchyliculture, Syndicat Ostréicole, Associations de pêcheurs, DDTM	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Maitriser la gestion des laisses de mer	Communes, Association	Opérateur Natura2000, DDTM	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Surveiller les espèces marines invasives afin d'adapter une éventuelle gestion	Scientifiques, Opérateur Natura2000	Comité local des pêches, Comité Régional de Conchyliculture, Syndicat Ostréicole, conchyliculteurs, Associations de pêcheurs, IFREMER, Agence des Aires Marines Protégées DDTM	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de tous projets concernant les habitats marins	Opérateur Natura 2000 / Comité Régional de Conchyliculture / Communes	IFREMER, Agence des Aires Marines Protégées, Comité Régional de Conchyliculture, conchyliculteurs, Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Mieux connaître, Informer et sensibiliser	Opérateur Natura 2000 / Comité Régional de Conchyliculture	IFREMER, Agence des Aires Marines Protégées, Comité Régional de Conchyliculture, conchyliculteurs, Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel, Associations de pêcheurs	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre

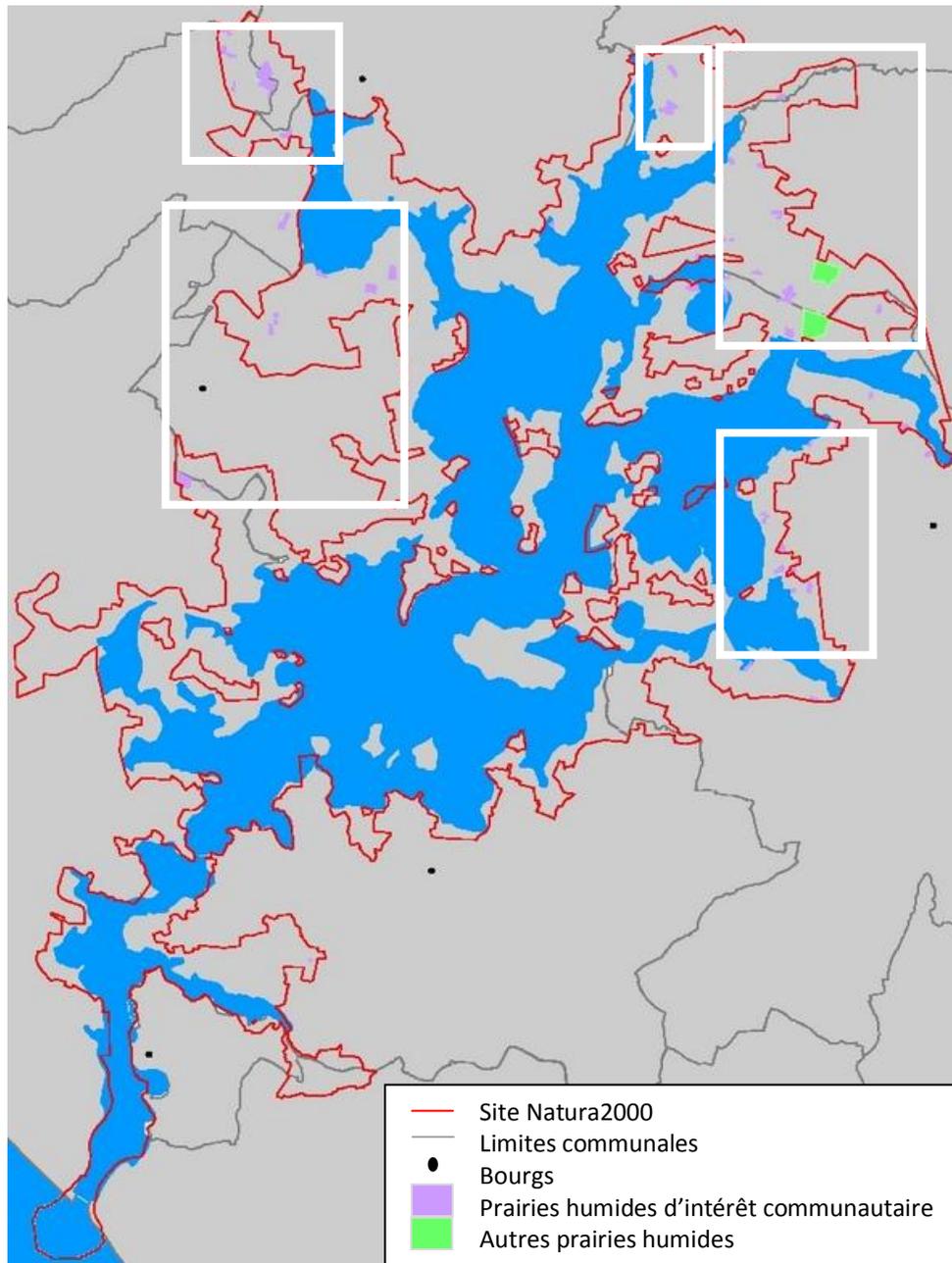
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Maintenir la capacité d'accueil et la fonctionnalité écologique des habitats marins	✓	✓				
Maitriser la gestion des laisses de mer	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Surveiller les espèces marines invasives afin d'adapter une éventuelle gestion	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de tous projets concernant les habitats marins	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mieux connaître, Informer et sensibiliser	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Fiche de renseignements pour les organisateurs de journées de nettoyage (type de déchets ramassés, quantités...)						
Outils de communication distribués						
Fiches action complémentaires						
C.1-2. Maintenir une activité conchylicole compatible avec les enjeux Natura2000						
C.2-2. Maîtriser la création et/ou le développement d'activités de loisirs en mer						
D.1-1. Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire						
D.2-1. Améliorer la connaissance sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32332 - Restauration des laisses de mer (cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB)						
Représentation cartographique / illustration						
						

A.4 3	CONSERVER ET GÉRER LES HABITATS DE LAGUNES CÔTIÈRES*			PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir les habitats marins dans un bon état de conservation</i>				
<i>Habitats et espèces concernés</i>		<i>Localisation/Périmètre d'application</i>		
1150* - Lagunes côtières		Végétations saumâtres des bassins autour de l'étang de St Jean (Locoal-Mendon) et étang du Sac'h (Belz/Etel)		
		<i>Statuts Fonciers</i> Propriété privée Propriété communale		
<i>Problématique / objet de l'action</i>				
<p>Les lagunes côtières sont constituées de bassins soumis à une alimentation mixte en eau douce et eau salée. Elles sont séparées de la mer soit naturellement par des cordons de galets ou barrières de sables soit, comme c'est le cas sur la ria d'Étel, par des aménagements créés de longue date par l'homme (digue, etc...). Une communication directe ou indirecte avec la mer impliquant des phases d'hypersalinité du milieu et la présence d'espèces caractéristiques des milieux salés et saumâtres sont cependant nécessaires à l'identification de cet habitat.</p> <p>Sur le site de l'étang de St Jean, les échanges avec la mer se font par percolation sous la zone d'enrochement qui supporte la route et probablement par les buses d'évacuation des excédents de l'étang lors des pleines mers de vives-eaux. Pour le site du Sac'h, une digue munie d'une vanne permet les échanges eau douce/eau salée.</p> <p>Les actions à mener sur ces habitats doivent permettre de maintenir voire améliorer le fonctionnement hydrologique du milieu et de maîtriser l'eutrophisation.</p>				
<i>Description de l'action</i>				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Maintenir les alimentations en eau douce et/ou salée</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser une étude du fonctionnement hydraulique de ces habitats afin d'établir un protocole de gestion des ouvrages et permettre une sursalinité de l'eau en été ➤ Veiller à limiter les interventions et travaux sur la digue de l'étang de St Jean (supportant la route) afin de conserver la percolation de l'eau de mer (éviter le colmatage du remblai) ➤ Restaurer et entretenir les ouvrages hydrauliques ➤ Veiller à conserver un franchissement des ouvrages hydrauliques pour les poissons migrateurs ➤ Apporter les éléments cartographiques et données nécessaires à l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID), afin de concilier lutte contre le développement de gîtes larvaires de moustiques et conservation des habitats de lagunes ✓ <u>lutte contre les problèmes d'oxygénation et d'eutrophisation du milieu</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un diagnostic précis des risques d'eutrophisation et de leurs sources ➤ Proposer et mettre en œuvre des solutions permettant une bonne oxygénation du milieu ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans la continuité des interdiction d'usage de produits phytosanitaires le long des fossés et bassins, proscrire leur utilisation au niveau des prairies humides pâturées avoisinantes ➤ Préconiser la non-intervention et ne pas modifier les régimes hydrauliques sur les habitats en bon état de conservation 				
<i>Modalité de mise en œuvre</i>				
<i>Partenaires et financement</i>				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Maintenir les alimentations en eau douce et/ou salée	propriétaires Communes EID	Opérateur Natura2000, DDTM, Universités	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre Contrat Natura2000 MAE
lutte contre les problèmes d'oxygénation et	propriétaires Communes	Opérateur Natura2000, DDTM, Universités	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre

d'eutrophisation du milieu				Sur devis		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Maintenir les alimentations en eau douce et/ou salée	✓	✓	✓	✓	✓	✓
lutte contre les problèmes d'oxygénation et d'eutrophisation du milieu	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Prise en compte des habitats de lagunes côtières pour les travaux d'aménagement ou d'entretien						
Prise en compte des habitats de lagunes côtières pour la gestion des gîtes larvaires						
Fiches action complémentaires						
A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées						
C.1-3. Adapter les pratiques de démoustication aux objectifs de conservation du site natura2000						
D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32331 - Réhabilitation et protection des systèmes lagunaires (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						
Représentation cartographique / illustration						
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <ul style="list-style-type: none"> — Site Natura2000 Limites communales ● Bourgs ■ Lagunes côtières </div>						

A.5 1	RESTAURER ET ENTRETENIR LES PRAIRIES HUMIDES	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Réhabiliter, conserver et gérer les habitats humides et d'eau douce</i>		
<i>Habitats et espèces concernés</i>		<i>Localisation/Périmètre d'application</i>
6410 – Prairies humides sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 1065 – Damier de la Succise		Ponctuellement sur le site, et notamment : Étang de Rodes (Merlevenez/Nostang), site du Listoir (Landévant), Langombrac'h (Landaul), Pen Pont (Locoal-Mendon), Kerfrezec et Lann Vraz (Ste Hélène), Berringue (Plouhinec), Bignac (Belz)
<i>Autres habitats non IC :</i> Prairies humides (Code Corine : 37.2 / 37.3) Roselières (Code Corine : 53.1)		<i>Statuts Fonciers</i> Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales
<i>Problématique / objet de l'action</i>		
Il existe plusieurs types de prairies humides sur le site dont certaines sont d'intérêt communautaire. Les prairies humides oligotrophes (6410) sont composées d'une végétation dense et relativement variée, et ont un aspect de prairies diversifiées et fleuries. Elles sont gérées par fauche ou pâturage. L'abandon de ces pratiques favorise la Molinie, espèce sociale qui se développe au détriment de la diversité des communautés prairiales et annonce une dégradation de l'habitat : modification du régime hydrique et trophique. Les actions à mettre en place visent à maintenir les conditions hydrologiques du milieu et à favoriser un entretien extensif et adapté des prairies.		
<i>Description de l'action</i>		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Restaurer les prairies en mauvais état de conservation</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Débroussaillage manuel et/ou mécanique ou gyrobroyage avec exportation ☞ Coupe ou arrachage des ligneux ☞ Arasement des touradons de molinie ☞ Fauche tardive avec exportation ✓ <u>Entretien des prairies par fauche et/ou pâturage</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fauche tardive avec exportation ☞ Mise en place d'un pâturage bovin estival extensif sur les zones favorables avec ajustement de la pression de pâturage au type d'habitat concerné et à son état de conservation ☞ En cas de pâturage, broyage ou débroussaillage des zones de refus ✓ <u>Inciter les agriculteurs à la gestion extensive des prairies</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Mise en place de MAEt spécifique « restauration / entretien de prairies humides » ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Veiller au maintien du régime hydraulique ☞ Proscrire la fertilisation, les amendements et l'usage des pesticides ☞ Proscrire les plantations et les mises en culture, maintien des prairies permanentes ☞ Privilégier une gestion différenciée par placette avec un décalage des opérations dans le temps afin de favoriser la création de micro-habitats et de maintenir des habitats pour la faune (notamment l'entomofaune) ☞ Éviter les accès des animaux domestiques aux cours d'eau : pas d'abreuvement direct, pas de passage à gué, pas d'accès aux berges des ruisseaux, mares et plans d'eau ☞ Sur les prairies utilisées comme site de chasse par les chiroptères travailler en partenariat avec les agriculteurs et les particuliers (propriétaires de chevaux, de moutons, etc.) pour éviter les traitements antiparasitaires de la famille des avermectines et proposer une gamme de produits ou de techniques alternatifs 		

Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Restaurer les prairies en mauvais état de conservation	Propriétaires privés Exploitants, CG56, Communes	Opérateur Natura2000, Chambre d'agriculture, DDTM, CBNB, CG56	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE		
Entretien des prairies par fauche et/ou pâturage	Propriétaires privés Exploitants, CG56, Communes	Opérateur Natura2000, Chambre d'agriculture, DDTM, CBNB, CG56	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE		
Inciter les agriculteurs à la gestion extensive des prairies	Propriétaires privés Exploitants, CG56, Communes	Opérateur Natura2000, Chambre d'agriculture, DDTM, CBNB, CG56	Sur devis	MAE		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Restaurer les prairies en mauvais état de conservation	✓					
Inciter les agriculteurs à la gestion extensive des prairies	✓	✓	✓	✓	✓	
Entretien des prairies par fauche et/ou pâturage		✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Surface totale des habitats de prairies humide et évolution de l'état de conservation des habitats						
Suivi de la diversité floristique						
Surface contractualisées MAE						
Fiches action complémentaires						
B.1-3. Favoriser le maintien des populations de Damier de la succise						
C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux natura2000						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32301 P - Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage						
A32303 P - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique de génie écologique						
A32303 R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique						
A32304 R - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts						
A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger						

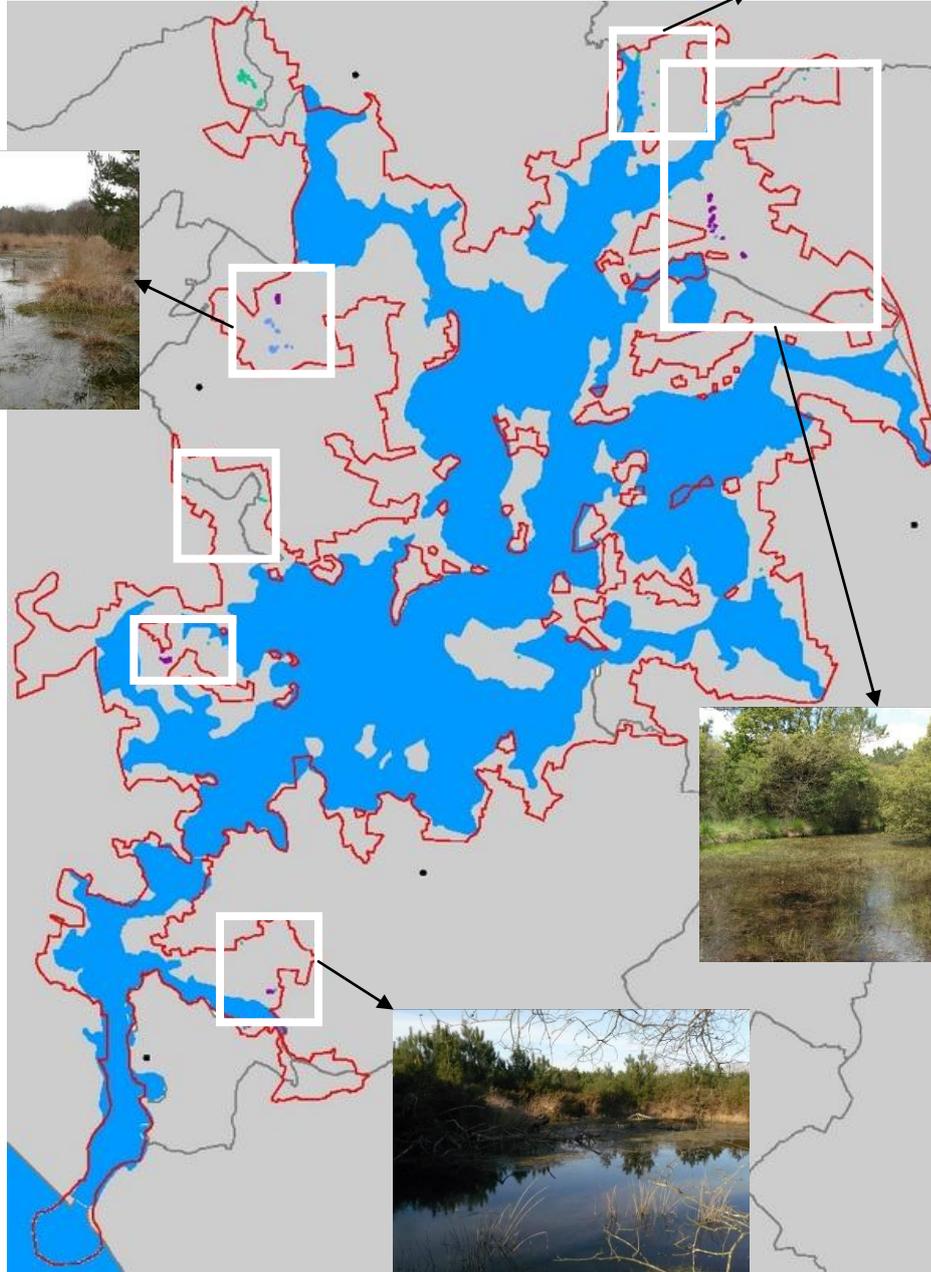
Représentation cartographique / illustration

A.5 2	MAINTENIR ET ENTRETENIR LES MARES			PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Réhabiliter, conserver et gérer les habitats humides et d'eau douce</i>				
<i>Habitats et espèces concernés</i>		<i>Localisation/Périmètre d'application</i>		
3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 7140 – Tourbières de transition et tremblantes		Ponctuellement sur le site, et notamment : Site du listoir (Landévant), Langombrac'h (Landaul), Lann Vraz (Ste Hélène), Bignac (Belz)		
1831 – Fluteau nageant		<i>Statuts Fonciers</i> Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales		
<i>Problématique / objet de l'action</i>				
Le site abrite de nombreuses mares, naturelles ou artificielles ainsi que des zones dépressionnaires humides qui permettent l'installation de communautés aquatiques et amphibies. Elles sont localisées dans les zones humides et tourbeuses, au sein des landes mésophiles et humides ou au sein de boisements. Ces milieux nécessitent une alimentation en eau acide et oligotrophe, et un maintien du régime hydraulique. La valeur patrimoniale de ces habitats est très haute, notamment en ce qui concerne la flore (présence d'espèces protégées et/ou menacées) mais aussi la faune (amphibiens, insectes). Le but des actions à mettre en œuvre est d'éviter le comblement des mares acides et de conserver l'oligotrophie du biotope, vitale pour le maintien des habitats et des espèces d'intérêt européen, telle que le Fluteau nageant.				
<i>Description de l'action</i>				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Restaurer les mares</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Débroussaillage avec exportation des abords des mares envahis par les ligneux, coupe sélective d'arbres ☞ Création d'une topographie des berges en pente douce ☞ Curage léger et partiel et suppression sélective de la végétation pour les mares en voie de comblement ☞ Réhabiliter les mares ayant fait l'objet de remblais sauvages par décapage des matériaux et exportation ✓ <u>Entretien des mares</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Maintien d'un éclaircissement suffisant par débroussaillage régulier avec exportation ou coupe sélective d'arbres ☞ Rajeunissement ponctuel et partiel du substrat (enlèvement des vases sans reprofilage) ☞ Entretien des arrivées d'eau ✓ <u>Créer des biotopes favorables au développement de nouvelles mares acides</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Pose et entretien de seuils permanents sur petits fossés circulants, rebouchage d'anciens drains ☞ Creusement de mares sur des secteurs favorables ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Limiter l'accès ou l'abreuvement direct d'animaux domestiques qui entraîne érosion des berges, eutrophisation, pollution (matière en suspension, bactériologie) ☞ Veiller au maintien du régime hydraulique ☞ Veiller à la lutte contre les remblais sauvages ☞ Proscrire la fertilisation et l'usage des pesticides ☞ Proscrire les boisements et la mise en culture ☞ Réaliser les travaux en prenant en compte les besoins écologiques des espèces animales et végétales ☞ Surveiller les arrivées d'espèces invasives ☞ Interdire l'utilisation de la mare pour le rinçage de matériel ayant contenu des produits phytosanitaires ou des hydrocarbures 				
<i>Modalité de mise en œuvre</i>				
<i>Partenaires et financement</i>				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Restaurer les mares	Propriétaires privés Exploitants, CG56, Communes	Opérateur Natura2000 CBNB, CG56, chantiers d'insertion, associations	Sur devis	Contrat Natura2000

Entretien des mares	Propriétaires privés Exploitants, CG56, Communes	Opérateur Natura2000 CBBN, CG56, chantiers d'insertion, associations	Sur devis	Contrat Natura2000		
Créer des biotopes favorables au développement de nouvelles mares acides	Propriétaires privés Exploitants, CG56, Communes	Opérateur Natura2000 CBBN, CG56, chantiers d'insertion, associations	Sur devis	Contrat Natura2000		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Restaurer les mares	✓					
Entretien des mares		✓	✓	✓	✓	✓
Créer des biotopes favorables au développement de nouvelles mares acides				✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Suivis floristique et faunistique						
Fiches action complémentaires						
A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives A.1-2. Maitriser le développement des espèces animales invasives B.2-1. Assurer la conservation du Fluteau nageant B.3-3. Favoriser les populations d'Agrion de mercure D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32309 P - Création ou rétablissement de mares A32309 R - Entretien de mares F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						

Représentation cartographique / illustration

- Site Natura2000
- Limites communales
- Bourgs
- Mares d'intérêt communautaire (3110)
- Tourbières de transition et tremblantes (7140)
- Autres mares



A.5 3	RESTAURER ET CONSERVER LES BOULAIES TOURBEUSES			PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Réhabiliter, conserver et gérer les habitats humides et d'eau douce</i>				
<i>Habitats et espèces concernés</i>		<i>Localisation/Périmètre d'application</i>		
91D0* - Tourbières boisées		Habitats présent uniquement dans 3 localités : Le long du ruisseau de la Demi-Ville (Landaul), Kerlezo (Belz) et Bisconte (Plouhinec)		
		<i>Statuts Fonciers</i>		
		Propriétés privées		
<i>Problématique / objet de l'action</i>				
<p>Cet habitat forme des petits ensembles boisés, denses, rabougris, peu élevés dominés par le bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i>) accompagné par le Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>). Ces milieux se développent au sein des chênaies acidiphiles à sous étage de Molinie du site à la faveur de dépressions humides.</p> <p>Au sein de la strate herbacée, la Molinie est dominante, la strate bryophytique est bien représentée, avec notamment la présence de tapis de sphaigne denses et presque continus. Cependant, la présence ponctuelle de ronciers démontre, notamment pour les 2 localités sud, un probable atterrissement de l'habitat.</p> <p>Cet habitat rare et localisé à l'échelle du site présente un mauvais état de conservation pour 2 des 3 secteurs où il a été recensé. Il convient de mettre en œuvre des opérations visant à limiter l'atterrissement du milieu et à améliorer son fonctionnement hydraulique.</p>				
<i>Description de l'action</i>				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Restauration et gestion du boisement</u> <ul style="list-style-type: none"> ⊕ Éliminer de manière ponctuelle de quelques ligneux pour éviter l'assèchement du milieu, en maintenant les chablis ⊕ Éviter tout dépôt de bois et éventuellement exporter le bois à décomposition lente ⊕ Proscrire les coupes forestières trop fortes et les plantations ⊕ Veiller à la prise en compte ces habitats dans les documents d'aménagement forestier ✓ <u>Maintien ou amélioration du fonctionnement hydraulique et de la qualité de l'eau</u> <ul style="list-style-type: none"> ⊕ Reboucher d'anciens drains voire pose de seuils ⊕ Mieux connaître et adapter la gestion de l'eau des étangs du Bisconte et de Kerio pour améliorer le caractère humide des stations concernées ⊕ Veiller à la prise en compte de cet habitat dans les pratiques menées à proximité de ces milieux tourbeux : prise en compte des phénomènes de lessivage et de ruissellement, maintien d'habitat oligotrophes en amont (landes, chênaies, prairies oligotrophes) ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> ⊕ Informer et sensibiliser les propriétaires sur les bonnes pratiques de gestion (Charte) ⊕ Proscrire toute modification du régime des eaux au sein de l'habitat et à proximité immédiate (création de réserve d'eau, pompage, creusement de fossés...) ⊕ Veiller au maintien du caractère oligotrophe de l'habitat ⊕ Privilégier des interventions en période sèche ⊕ Maintenir les mosaïques de micro-habitats (chablis, mares, ruisselets...) 				
<i>Modalité de mise en œuvre</i>				
<i>Partenaires et financement</i>				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Restauration et gestion du boisement	propriétaire commune,	CRPF, Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000
Maintien ou amélioration du fonctionnement hydraulique et de la qualité de l'eau	propriétaire commune,	CRPF, commune, propriétaire, chambre d'agriculture Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000

Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Gestion du boisement	✓			✓		
Maintien ou amélioration du fonctionnement hydraulique et de la qualité de l'eau	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Suivis floristique Suivi des niveaux d'eau						
Fiches action complémentaires						
C.1-4. Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32314 P - Restauration des ouvrages de petites hydrauliques A32314 R - Gestion des ouvrages de petites hydrauliques (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						
Représentation cartographique / illustration						
<div data-bbox="1050 869 1426 1037" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> — Site Natura2000 — Limites communales • Bourgs ★ Boulaies tourbeuses </div>						

A.5 4	PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LE RÔLE ÉCOLOGIQUE DES ÉTANGS, DES MARAIS ET LEURS ZONES HUMIDES ASSOCIÉES	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Réhabiliter, conserver et gérer les habitats humides et d'eau douce</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
1130 – Slikke en mer à marées 1150* - Lagunes côtières 1330 – Prés salés atlantiques 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies 1355 – Loutre d'Europe 1065 – Damier de la succise 1095 – Lamproie marine 1106 – Saumon Atlantique Enjeux fort pour les oiseaux <u>Autres habitats non IC :</u> Plan d'eau sans végétation phanérogamique (Code Corine 22.1) Prairies humides (Code Corine : 37.2) Roselières (Code Corine : 53.1) Magnocariçaies (Code Corine 53.21) Saulaies (Code Corine 44.92)	<u>Concerne :</u> *l'étang d'eau douce de Rodes (Merlevenez / Nostang) *les étangs saumâtres de Berringue (Plouhinec / Ste Hélène), St Jean (Locoal-Mendon), Goh Lenn (Locoal-Mendon), étang du Bignac (Belz), étang du Sac'h (Etel) *les marais saumâtres du Bisconte (Plouhinec), Kercadic (Ste Hélène), Kerrio (Belz) Statuts Fonciers Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales	
Problématique / objet de l'action		
<p>Les étangs et marais constituent des entités à part entière dans le site Natura2000 de la Ria d'Étel. Ils présentent une valeur écologique, paysagère et culturelle forte. En effet, ces milieux se composent d'une mosaïque d'habitats dont certains sont d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces. Ils sont notamment très favorables à la loutre en raison d'une ressource alimentaire abondante et facile à capturer. Les végétations de ceinture et les formations de queue d'étang sont particulièrement favorables au repos, au refuge et à la tranquillité de l'espèce. Ces milieux sont en outre particulièrement favorables aux populations d'oiseaux et de nombreuses espèces protégées et menacées s'y reposent, se nourrissent et se reproduisent. Enfin, l'étang de Rodes, seul étang d'eau douce du site, présente un intérêt indéniable du point de vue des odonates et des lépidoptères, mais aussi d'un point de vue botanique. Ces étangs peuvent cependant représenter un obstacle à la libre circulation des poissons migrateurs.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Gérer les étangs et leurs zones humides associées</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Restaurer les berges par coupe et arrachage des ligneux, en maintenant des îlots arbustifs ☞ Restaurer les prairies humides annexes par coupe et arrachage des ligneux et gyrobroyage (avec exportation) ☞ Restaurer et entretenir les prairies humides annexes par la mise en place d'un pâturage bovin extensif ou par fauche avec exportation ☞ Entretien des roselières par faucardage en privilégiant une rotation dans les secteurs d'intervention pour maintenir des zones de refuge pour la faune ☞ Lutter contre les espèces végétales invasives ☞ Lutter contre les espèces animales invasives et notamment le ragondin, en adoptant des pratiques de piégeage compatibles avec la préservation de la Loutre ☞ Maintenir une activité de pêche raisonnée ☞ Améliorer les connaissances sur la faune et la flore pour adapter les méthodes de gestion ✓ <u>Améliorer la fonctionnalité de ces milieux pour les espèces d'intérêt communautaires</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Veiller à conserver un franchissement des ouvrages hydrauliques pour les poissons migrateurs ☞ Privilégier une gestion par fauche avec exportation en favorisant des rotations tous les 2/3 ans ou par la mise en place d'un pâturage bovin extensif 		

☞ Sur les sites fréquentés par la Loutre, maintenir des formations denses de roselières et magnocariçales, contrôler les ligneux dans ces habitats. Si un faucardage est envisagé il doit se limiter à des surfaces restreintes afin de maintenir des habitats favorables à la Loutre

✓ Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique des étangs

☞ Réaliser les études nécessaires à améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique des étangs pour adapter la gestion

☞ Restaurer et entretenir les ouvrages hydrauliques en prenant en compte les populations de poissons migrateurs

✓ Maintenir la faible fréquentation des sites

☞ Actuellement, ces sites sont des propriétés privées, de fait la fréquentation est faible. La chasse est pratiquée par des sociétés locales sur les étangs de Berringue, Rodes, St Jean et Kercadic. Cependant, la pression de chasse reste faible.

Si une ouverture au public de ces sites était envisagée, elle devrait se faire en maintenant des zones de quiétude pour la Loutre et en prenant en compte l'enjeu ornithologique très fort.

✓ Maîtrise foncière et/ou protection réglementaire

☞ Une maîtrise foncière, au titre des Espaces Naturels Sensibles (Conseil général ou Conservatoire du Littoral) de ce type de milieu, constituant ici des entités écologiques cohérentes, serait particulièrement intéressante pour maintenir une gestion adaptée aux contraintes écologiques

☞ Certains de ces sites les plus riches d'un point de vue écologique mériteraient qu'une réflexion soit menée, en concertation avec les propriétaires, pour la mise en place d'un statut de protection de ces milieux (Réserve naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie...)

✓ Bonnes pratiques à respecter, actions complémentaires

☞ S'assurer de la cohérence des actions mises en œuvre avec les Plan Nationaux d'actions existants ou en cours d'élaboration (Loutre d'Europe, Phragmite aquatique, Butor étoilé, Balbuzard Pêcheur et odonates, notamment)

☞ Proscrire la fertilisation et l'usage des pesticides

☞ Proscrire les boisements des zones humides et la mise en culture

☞ Veiller à la non introduction d'espèces piscicoles exogènes (perches soleil...)

☞ Veiller à la non introduction d'espèces végétales invasives (Jussie, Myriophylle du Brésil, ...)

☞ Veiller au maintien de la bonne qualité de l'eau

☞ Améliorer les connaissances sur les pratiques de gestion des étangs dans le cadre de l'activité piscicole (désenvasement, traitements des eaux...) afin d'assurer la compatibilité de l'activité avec les enjeux de conservation des habitats et des espèces

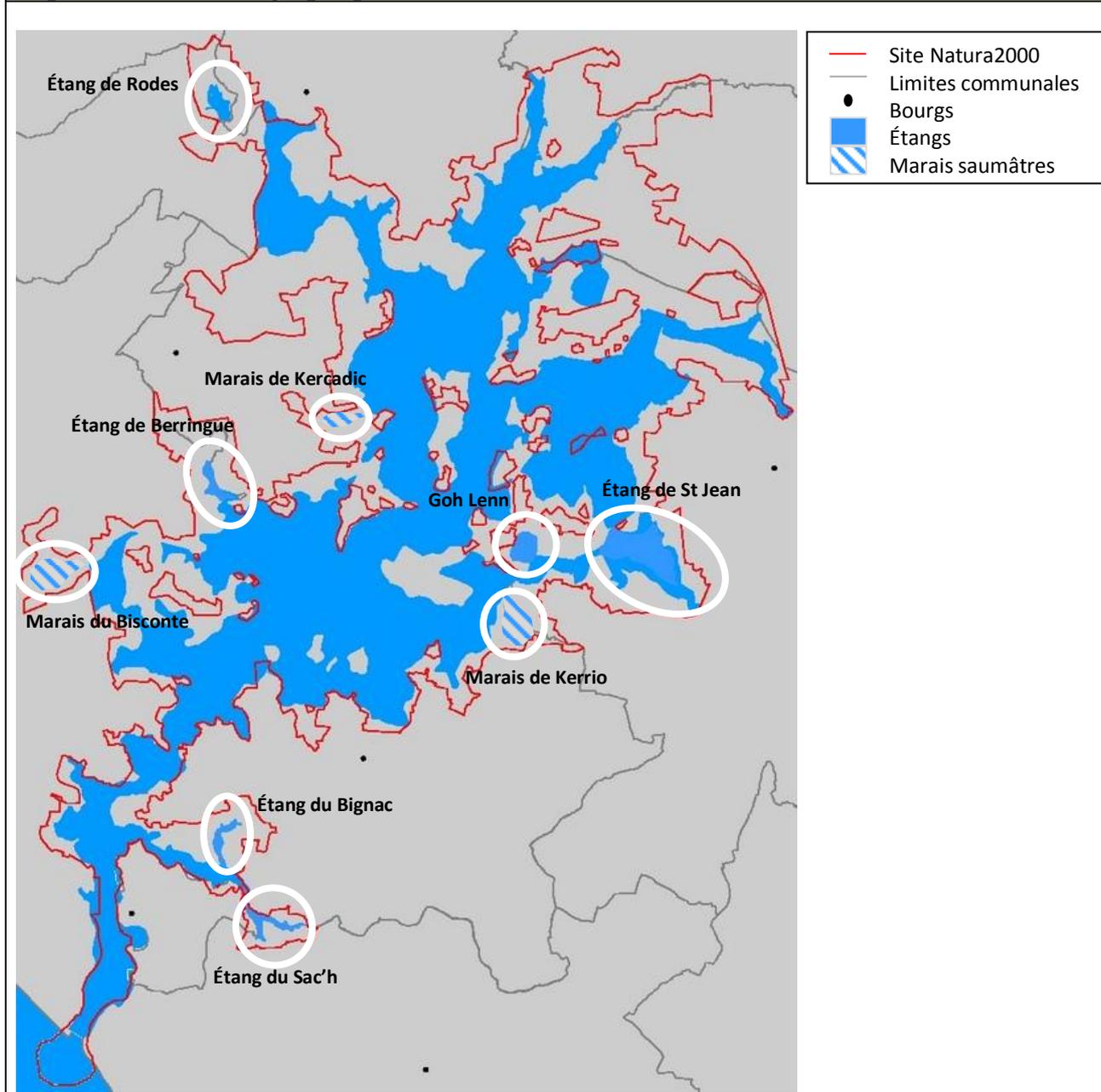
Modalité de mise en œuvre

Partenaires et financement

Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Gérer les étangs et améliorer la fonctionnalité écologique pour les espèces IC	Propriétaires Communes	Agence de l'eau, Conservatoire du littoral/CG56, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, sociétés de chasse, Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE
Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique des étangs	Propriétaires Communes	Agence de l'eau, Conservatoire du littoral/CG56, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, sociétés de chasse, Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE
Maitrise foncière/Statut réglementaire	État, Région, Conservatoire du littoral/CG56	Propriétaires, communes, Associations, Opérateur Natura2000,	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre

Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Gérer les étangs et améliorer la fonctionnalité écologique pour les espèces IC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique des étangs	✓			✓		
Maitrise foncière/Statut réglementaire	✓	✓				
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Suivi faune et flore Surface contractualisées Mesures de débit, salinité et autres paramètres de la qualité de l'eau Acquisition ou statut de protection mis en oeuvre						
Fiches action complémentaires						
A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives A.1-2. Maitriser le développement des espèces animales invasives A.4-3. Conserver et gérer les habitats de lagunes côtières* A.5-1. Restaurer et entretenir les prairies humides B.1-1. Favoriser le maintien des populations de Loure d'Europe B.1-2. Conserver les populations de poissons migrateurs et autres poissons d'intérêt communautaire B.1-3. Favoriser le maintien des populations de Damier de la Succise C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000 D.2-1. Améliorer la connaissance sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau D.4-3. Développer et orienter les politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32301 P - Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage A32303 P - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique de génie écologique A32303 R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32304 R - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32310 R - Chantier d'entretien mécanique et de fauchage des formations végétales hygrophiles (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>) A32313 P - Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>) A32314 P - Restauration des ouvrages de petites hydrauliques A32314 R - Gestion des ouvrages de petites hydrauliques (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>) A32320 P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable						

Représentation cartographique / illustration



A.5 5	RESTAURER PRÉSERVER ET GÉRER LES COURS D'EAU À VÉGÉTATION AQUATIQUE FLOTTANTE				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Réhabiliter, conserver et gérer les habitats humides et d'eau douce</i>						
<i>Habitats et espèces concernés</i>			<i>Localisation/Périmètre d'application</i>			
3260 – Rivières avec végétation du Ranunculion fluitans et Callitriche-Batrachion			Ruisseau de la Demi-ville			
1355 – Loutre d'Europe 1106 – Saumon Atlantique 1095 – Lamproie marine 1096 – Lamproie de Planer 1163 - Chabot			<i>Statuts Fonciers</i> Propriétés privées Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques			
<i>Problématique / objet de l'action</i>						
Seule la partie « estuaire » du bassin versant de la Ria d'Étel est incluse dans le périmètre Natura2000. La portion aval du ruisseau de la Demi-ville (de Coëtél à l'estuaire) est comprise dans le périmètre Natura2000 et ne constituent pas un habitat caractéristique du site. Cependant, l'intérêt écologique que les cours d'eau du bassin versant représentent doit être pris en compte et leur restauration et conservation doit dépasser le périmètre du site Natura2000. Les programmes du type SAGE et Contrat Territorial « Milieux Aquatiques » permettent une gestion adaptée de ce type de milieux, à l'échelle du bassin versant. La portion du ruisseau de la Demi-Ville dans le site Natura2000 est actuellement en bon état de conservation, des mesures d'entretien sont cependant proposées.						
<i>Description de l'action</i>						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Entretien des cours d'eau</u> ➤ Dégager les embâcles en densité excessives ➤ Entretien de la ripisylve pour assurer un éclaircissement minimal du ruisseau ➤ Limiter l'accès ou l'abreuvement direct d'animaux domestiques au cours d'eau qui entraîne érosion des berges, pollution (matière en suspension, bactériologie) ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> ➤ Apporter les éléments nécessaires à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de l'élaboration des Contrats Territoriaux « Milieux Aquatiques » et du Schéma de d'Aménagement et de Gestion de L'Eau ➤ Mettre en évidence la cohérence des programmes d'amélioration de la qualité de l'eau avec les enjeux Natura2000 afin d'assurer leur maintien ➤ Surveiller l'arrivée d'espèces végétales invasives (Renouées asiatiques, Myriophylle du Brésil...) ➤ Maitriser l'impact des espèces animales invasives 						
<i>Modalité de mise en œuvre</i>						
<i>Partenaires et financement</i>						
Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Entretien des cours d'eau	Propriétaires, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	Agence de l'eau, Chambre d'agriculture SMRE	Sur devis	Contrat Natura2000 Contrat Territorial Milieux Aquatiques		
<i>Calendrier prévisionnel</i>						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Entretien des cours d'eau	✓			✓		
<i>Indicateurs de suivi et d'évaluation</i>						
Suivis des espèces bio-indicatrices Linéaire restauré et entretenu						
<i>Fiches action complémentaires</i>						
A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives A.1-2. Maitriser le développement des espèces animales invasives B.1-1. Favoriser le maintien des populations de Loutre d'Europe B.1-2. Conserver les populations de poissons migrateurs et autres poissons d'intérêt communautaire						

B.3-3. Favoriser les populations d'Agriçon de mercure

D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau

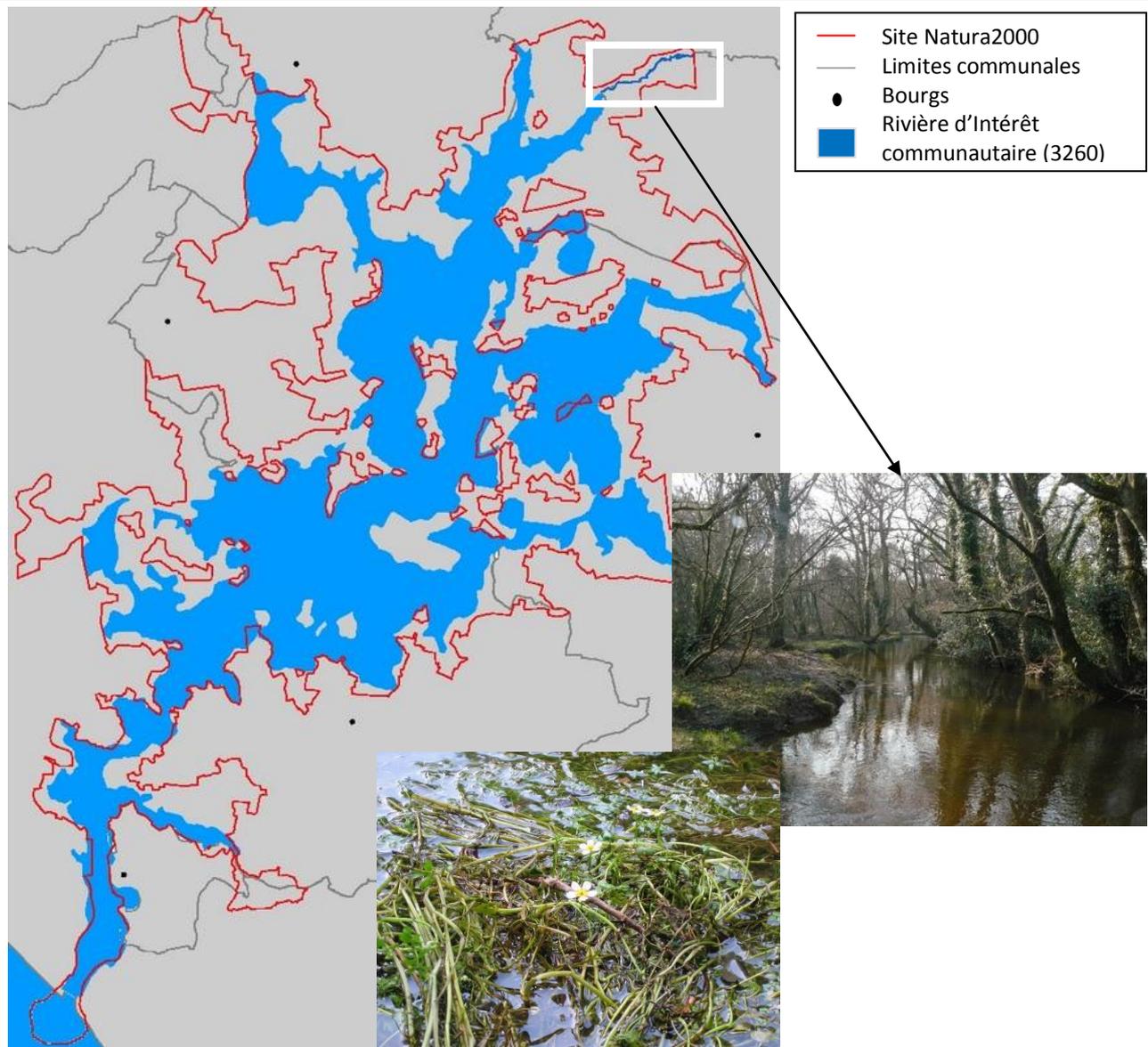
D.4-2. Articuler et mettre en cohérence les documents de planification et de gestion avec les enjeux Natura2000

Cahier des charges type – Charte Natura 2000

A32311 P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)

A32311 R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)

Représentation cartographique / illustration

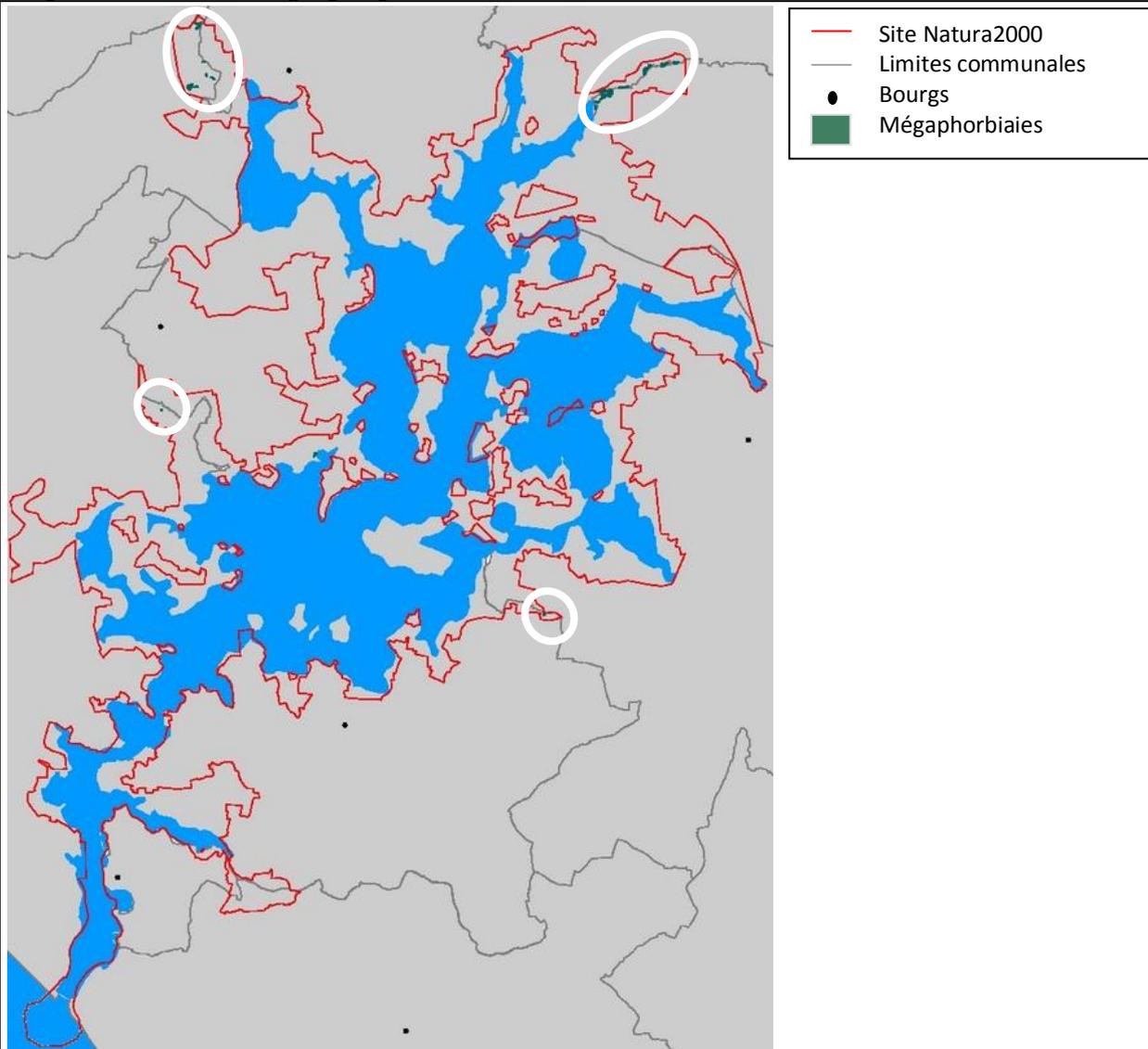


A.5 6	MAINTENIR LES MÉGAPHORBIAIES DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Réhabiliter, conserver et gérer les habitats humides et d'eau douce</i>						
<i>Habitats et espèces concernés</i>			<i>Localisation/Périmètre d'application</i>			
6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins 1355 – Loutre d'Europe			Habitats disséminés sur tout le site avec des surfaces relativement réduites, notamment le long du ruisseau de la Demi-ville (Landaul/Landévant), le long du ruisseau du pont du Roc'h (Merlevenez/Nostang), et ponctuellement en bordure de ruisseau et en marges des prairies humides			
			<i>Statuts Fonciers</i>			
			Propriétés privées			
<i>Problématique / objet de l'action</i>						
Les mégaphorbiaies sont des formations caractéristiques des bordures des cours d'eau, pouvant s'étendre sur les prairies humides non entretenues, elles sont parfois soumises à des crues temporaires, qui contribuent à alimenter le substrat en éléments nutritifs. Ces formations sont caractéristiques d'une absence de gestion par l'homme (par fauche, pâturage ou fertilisation). Les mégaphorbiaies denses présentent une faible diversité floristique, cependant ces milieux ont un intérêt patrimonial certain, en raison, notamment, de la faune invertébrée qu'ils abritent ou de l'intérêt qu'ils représentent pour la Loutre. Les mégaphorbiaies sont des formations transitoires qui évoluent vers la forêt. Cependant, afin de préserver la biodiversité et les mosaïques d'habitats à l'échelle du site, il convient de maintenir ces milieux par des actions ciblées.						
<i>Description de l'action</i>						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Mégaphorbiaies de bords de cours d'eau</u> ☛ Entretien quelques secteurs par des fauches ou gyrobroyages espacés ✓ <u>Mégaphorbiaies secondaires</u> ☛ sur les prairies humides abandonnées, favoriser les mosaïques « prairies humides / mégaphorbiaies / boisements » ✓ <u>Non intervention sur les secteurs favorables à la Loutre</u> ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> ☛ Surveiller et lutter contre les espèces invasives ☛ Surveiller les travaux hydrauliques 						
<i>Modalité de mise en œuvre</i>						
<i>Partenaires et financement</i>						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Entretien des mégaphorbiaies	Propriétaires	CBNB, GMB, Chambre d'agriculture, fédération de pêche, communes, Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE		
<i>Calendrier prévisionnel</i>						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Entretien des mégaphorbiaies	✓			✓		
<i>Indicateurs de suivi et d'évaluation</i>						
Suivis faune (invertébrés)						
<i>Fiches action complémentaires</i>						
A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives A.1-2. Maitriser le développement des espèces animales invasives A.5-1. Restaurer et entretenir les prairies humides B.1-1. Favoriser le maintien des populations de Loutre d'Europe B.1-3. Favoriser le maintien des populations de Damier de la Succise						

Cahier des charges type – Charte Natura 2000

A32304 R - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts

A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Représentation cartographique / illustration

A.6 1	MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE RÔLE ÉCOLOGIQUE DES ILES ET DES ILOTS			PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Favoriser des mosaïques de milieux</i>				
<i>Habitats et espèces concernés</i>		<i>Localisation/Périmètre d'application</i>		
1170 – Récifs 1210 – Végétation annuelles des laisses de mer 1230 – Falaises avec végétation des côtes atlantiques 4030 – Landes sèches européennes 1355 – Loutre Enjeux fort pour les oiseaux		L'estuaire de la Ria d'Étel compte 10 îles (et presque îles) et 11 ilots (de moins de 1 ha) <i>Statuts Fonciers</i> Propriétés privées Propriétés de l'État Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales		
<i>Problématique / objet de l'action</i>				
Les îles et les ilots structurent le paysage de la Ria d'Étel. Par ailleurs, ils ont un rôle écologique indéniable, notamment pour la Loutre qui peut y trouver des zones de gîtes et de refuge à proximité des zones d'alimentation de l'estran ou des étangs saumâtres. Les îles et ilots présentent en outre un enjeu évident pour la nidification des oiseaux et notamment des sternes (2 ilots bénéficient d'un Arrêté de Préfectoral de Protection de Biotope), ils présentent divers habitats (falaises rocheuses, landes, boisements...) favorables à l'accueil d'une avifaune diversifiée.				
<i>Description de l'action</i>				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Maintenir le rôle écologique des îles et ilots</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Lutter contre les espèces végétales invasives et notamment le <i>Baccharis halimifolia</i> ☞ Maîtriser le développement des espèces animales invasives ☞ Limiter l'embroussaillage des habitats de lande par débroussaillage ☞ Éviter l'artificialisation des milieux : tonte rase des secteurs de landes, destruction des zones de nidification et de repos pour les oiseaux (héronnières) ☞ Limiter le débarquement sur les îles et ilots en période de nidification ✓ <u>Développer le rôle écologique des îles et ilots</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Identifier et conserver les milieux favorables aux gîtes et au refuge pour la Loutre ☞ Favoriser la nidification des sternes sur les ilots en créant des zones de végétation rase par débroussaillage manuel ✓ <u>Acquisition foncière et/ou protection réglementaire</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Une maîtrise foncière, au titre des Espaces Naturels Sensibles (Conseil général ou Conservatoire du Littoral) de ce type de milieux serait particulièrement intéressante pour maintenir une gestion adaptée aux contraintes écologiques ☞ L'extension de l'APPB protégeant les ilots de nidification des sternes (Logoden et Iniz er mour) pourrait être envisagée sur les secteurs les plus sensibles où des nidifications seraient avérées ou potentielles ; ainsi que sur les acquisitions du Conseil général ou du Conservatoire du Littoral. 				
<i>Modalité de mise en œuvre</i>				
<i>Partenaires et financement</i>				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Maintenir/développer le rôle écologique des îles et ilots	propriétaires privés CG56, conservatoire du littoral, communes	GMB, Bretagne Vivante, Associations et clubs de sports (Kayak...) Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000
Maîtrise foncière/Statut réglementaire	Conservatoire du littoral/CG56, État, Région,	Opérateur Natura2000	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre

Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Maintenir/développer le rôle écologique des îles et ilots	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maitrise foncière/Statut réglementaire	✓					
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre de pieds de baccharis Présence d'espèces patrimoniales Suivi des nidifications Évolution des acquisitions ou statut de protection						
Fiches action complémentaires						
A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives A.1-2. Maitriser le développement des espèces animales invasives A.3-1. Réduire l'embroussaillage et l'enrésinement des landes sèches, mésophiles et humides A.3-3. Entretenir les landes sèches et mésophiles A.3-4. Limiter la dégradation et l'artificialisation des habitats de landes B.1-1. Favoriser le maintien des populations de Loure d'Europe D.4-3. Développer et orienter les politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32301 P - Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32320 P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable						
Représentation cartographique / illustration						
Iniz er Mour (APPB Sterne)   Ile de Riec'h  Gravignez  Nohic 						

A.6 2	FAVORISER LES ÉLÉMENTS DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Favoriser des mosaïques de milieux</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 3260 – Rivières avec végétation du Ranunculions fluitans et Callitricho-Batrachion 6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins 6410 – Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 1308 – Barbastelle d'Europe <u>Autres habitats non IC :</u> Haies et talus (Code Corine : 84.2)	Ensemble du site Statuts Fonciers Propriétés privées Propriétés de l'État Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales	
Problématique / objet de l'action		
<p>Les éléments du maillage écologique ont de multiples fonctions, ils permettent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire dont les chiroptères (zones de chasse et de déplacements), ✓ le maintien d'habitats de nombreux invertébrés, notamment d'espèces d'intérêt communautaire ✓ de contribuer au maintien de plusieurs habitats en participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion <p>L'objectif de cette action est de proposer un recensement et un entretien de ces éléments tels que lisières, ripisylves, corridors forestiers, bosquets, haies, mares et autres milieux humides, clairières, îlots de vieillissement, arbres sénescents et morts. Les vergers haute-tige peuvent constituer un milieu favorable à certaines espèces faunistiques et notamment de nombreux chiroptères qui utilisent ces corridors boisés comme zones de chasse et de déplacements.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Études préalables à la mise en œuvre des actions</u> ⇒ Réaliser un diagnostic des éléments du maillage écologique et définir des orientations de gestion ✓ <u>Restaurer les éléments du maillage écologique</u> ⇒ Restauration de haies par remplacement d'arbres manquants, taille, élagage ⇒ Restauration des ripisylves par débroussaillage, élagage et coupe ✓ <u>Entretien des éléments du maillage écologique</u> ⇒ Entretien des éléments linéaires par taille, élagage, recépage, étêtage et débroussaillage, conservation des vieux sujets, arbres creux, arbres morts s'ils ne posent pas de problème de sécurité ⇒ Entretien des rypisylves ⇒ Entretien des vergers haute tige par taille, remplacement d'arbres, privilégier un entretien par fauche annuelle avec exportation ou un pâturage extensif, entretien par tonte à limiter à un passage par an afin de maintenir une flore de type prairie diversifiée (pas de tonte rase) ✓ <u>Maintien d'arbres sénescents, îlots de vieillissement et bois morts sur pieds</u> ⇒ Identification des arbres à conserver ⇒ Pas de pratique sylvicole sur les îlots de vieillissement désignés ⇒ Maintien d'arbres morts sur pieds, de chablis ne présentant pas de danger pour la sécurité publique ✓ <u>Protection des éléments du maillage écologique</u> ⇒ Recensement et classement dans les PLU au titre de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme (préservation d'éléments du paysage) ⇒ Prise en compte de ces éléments dans la réflexion sur les Trames Bleues et Vertes 		

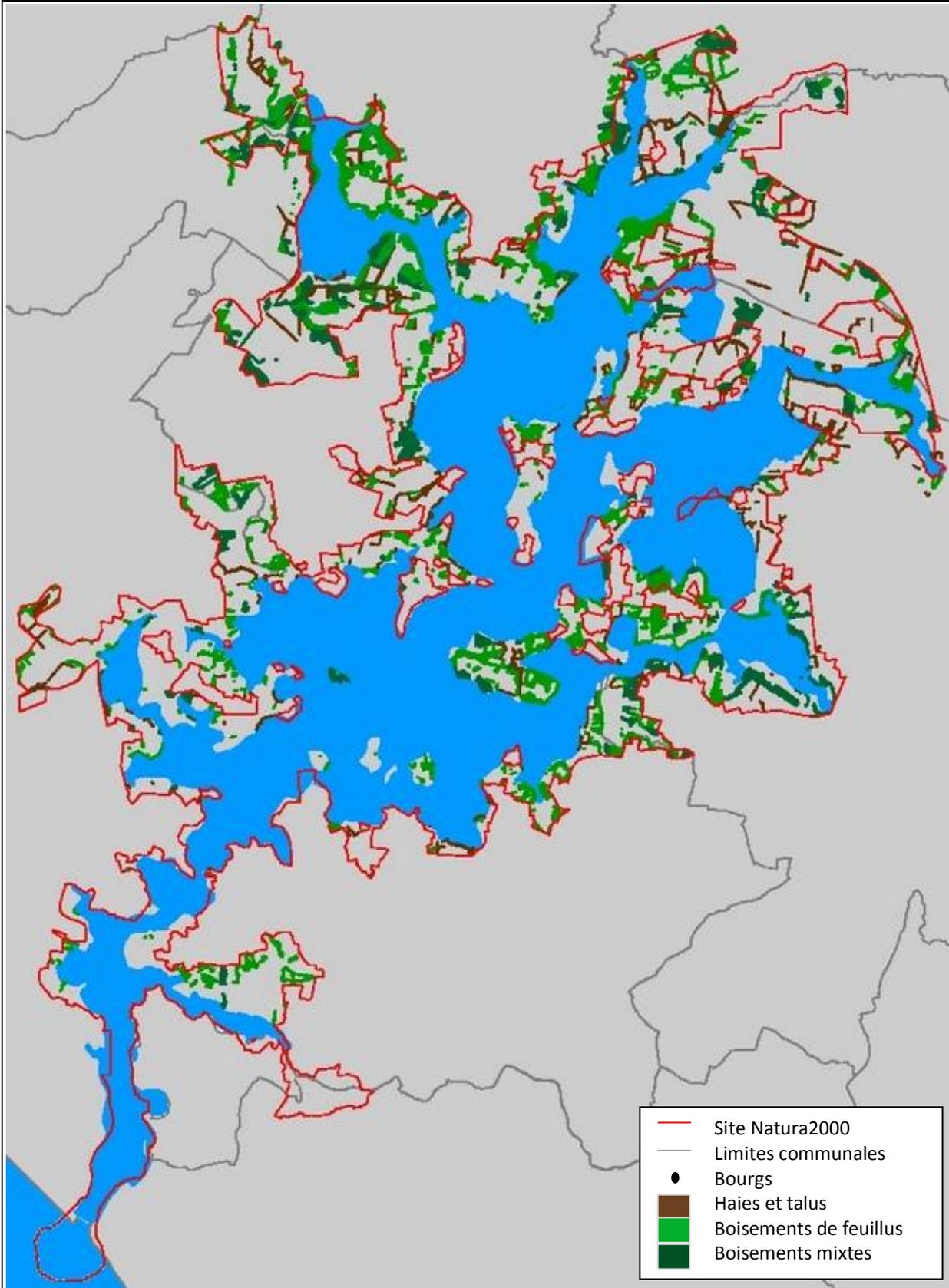
<p>✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u></p> <p>☛ Intervention hors période de nidification (période d'intervention à privilégier : fin Aout à Janvier)</p> <p>☛ Utilisation de matériel faisant des coupes nettes</p> <p>☛ Pas de fertilisation</p> <p>☛ Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (ex. : Chenilles)</p>						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Études préalables	Communes, Opérateur Natura2000	CRPF, Chambre d'agriculture, FDPPMA communes, propriétaires privés	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Restauration / entretien des éléments du maillage écologique	communes, propriétaires privés CG56	CRPF, ONF, Chambre d'agriculture, DDTM, FDPPMA, Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE		
Maintien d'arbres sénescents, îlots de vieillissement et bois morts sur pieds	communes, propriétaires privés CG56	CRPF, ONF, Chambre d'agriculture, DDTM, FDPPMA, Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000		
Protection des éléments du maillage écologique	Communes	Opérateur Natura2000, CRPF, Chambre d'agriculture, FDPPMA communes, propriétaires privés				
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Études préalables	✓					
Restauration et entretien des éléments du maillage écologique	✓	✓		✓		✓
Maintien d'arbres sénescents, îlots de vieillissement et bois morts sur pieds	✓					
Protection des éléments du maillage écologique	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Linéaire de haies						
Surface des îlots de vieillissement						
Inscription dans les PLU						
Fiches action complémentaires						
B.1-1. Favoriser le maintien des populations de Loutre d'Europe						
B.1-4. Assurer la conservation des populations de chiroptères						
C.1-4. Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site						
D.4-2. Articuler et mettre en cohérence les documents de planification et de gestion avec les enjeux Natura2000						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32306 P - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						
A32306 R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						
A32311 P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (<i>cahier</i>						

des charges non détaillé dans le présent DOCOB)

A32311 R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)

F22712 - Dispositif favorisant le développement d'arbres sénescents (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)

Représentation cartographique / illustration



B.1 1	FAVORISER LE MAINTIEN DES POPULATIONS DE LOUTRE D'EUROPE	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable les espèces animales d'intérêt communautaire et leurs habitats</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
1130 – Estuaire 1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marés basse 1170 – Recifs 1150* - Lagunes côtières* 1210 – Végétations annuelles des laisses de mer 1310 - Végétations annuelles pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses ou sableuses 1320 – Près à Spartine 3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 3260 – Rivières avec végétation du Ranunculion fluitans et Callitriche-Batrachion 6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins 6410 – Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 1355 – Loutre d'Europe <u>Autres habitats non IC :</u> Plan d'eau sans végétation phanérogamique (Code Corine 22.1) Prairies humides (Code Corine : 37.2) Roselières (Code Corine : 53.1) Magnocariçaies (Code Corine 53.21)		Ensemble du site et du bassin versant Statuts Fonciers Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales Domaine Public Maritime
Problématique / objet de l'action		
<p>La partie Nord du site Natura2000 « Ria d'Étel » est fréquentée par une population de Loutre d'Europe installée sur ses affluents. L'espèce est en revanche absente de la moitié sud du site et son statut reste mal défini entre ces 2 secteurs.</p> <p>Cependant, le site présente des potentialités intéressantes pour un établissement plus large de l'espèce. Des facteurs négatifs semblent jouer en la défaveur de l'installation de la population de Loutre plus au sud du site. En effet, le site Natura2000 est encerclé de routes particulièrement dangereuses pour l'espèce, les collisions routières engendrées seraient un facteur limitant les capacités de recolonisation de l'espèce.</p> <p>Ainsi, le statut de l'espèce sur le site est relativement précaire et doit être pris en compte dans la gestion des milieux et de leur fréquentation.</p> <p>La mise en oeuvre des actions Natura 2000 s'appuiera en particulier sur le Plan national d'actions « Loutre d'Europe » établi sur la période 2010 – 2015.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Gérer les habitats d'espèce</u> ➤ Maintien des végétations denses des roselières et magnocariçaies (formations à grandes laïches), limitation de la colonisation par les ligneux ➤ Maintien des habitats de lagunes, étangs et habitats marins favorables à l'alimentation ➤ Conservation de la végétation buissonnante (ronciers, épineux) et préservation des boisements de berges dont les racines abritent des cavités, souches creuses, chaos et amas à proximité de l'eau ➤ Préservation de zones de végétation difficilement pénétrables lors de la gestion de zones humides ➤ Conservation de corridors de déplacements à couvert (bandes intactes entre les zones gérées) 		

✓ Maitriser la fréquentation

- Maintien de zones refuge : maintien de zones de végétation dense
- Lors de la conception de sentiers de randonnée, les habitats très favorables à l'installation de gîtes et à la reproduction doivent être maintenus, les zones de végétation refuge, notamment, doivent être exclues de tout aménagement de sentier
- Ne pas développer de sentier longeant les rives et berges des cours d'eau en continu, préférer les tracés s'en écartant, avec la possibilité d'y revenir ponctuellement au besoin
- Sur les portions de chemins traversant ou longeant des milieux particulièrement favorables à la loutre, les chiens doivent être tenus en laisse
- Améliorer la connaissance de la fréquentation et de l'exploitation du site par la pêche à pieds afin de cerner son impact potentiel sur la loutre
- Sensibilisation des usagers à la présence de la faune sauvage
- Mettre en place des secteurs labélisés « Havre de paix »

✓ Rétablir ou améliorer les connexions écologiques

- Réduire le risque de mortalité routière par l'aménagement de passages à Loutre au niveau des ouvrages hydrauliques présentant un risque moyen à très élevé
- Préserver et renforcer les corridors écologiques notamment entre les sites de présence avérés et les principales zones très favorables à l'espèce (Bisconte, Berringue, Nestadio, Sac'h, Saint Jean), ainsi qu'avec les bassins versants voisins

✓ Éviter les destructions accidentelles d'individus

- Information des piégeurs et chasseurs locaux quant à la présence de la Loutre
- Réaliser un état des lieux des pratiques de piégeage sur les secteurs fréquentés par la Loutre afin de proposer d'éventuelles adaptations

✓ Mettre en place un suivi de la population

- Suivi annuel des sites de marquage, effectifs ou potentiels, et de ponts favorables au suivi identifiés par le GMB en 2009

✓ Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires

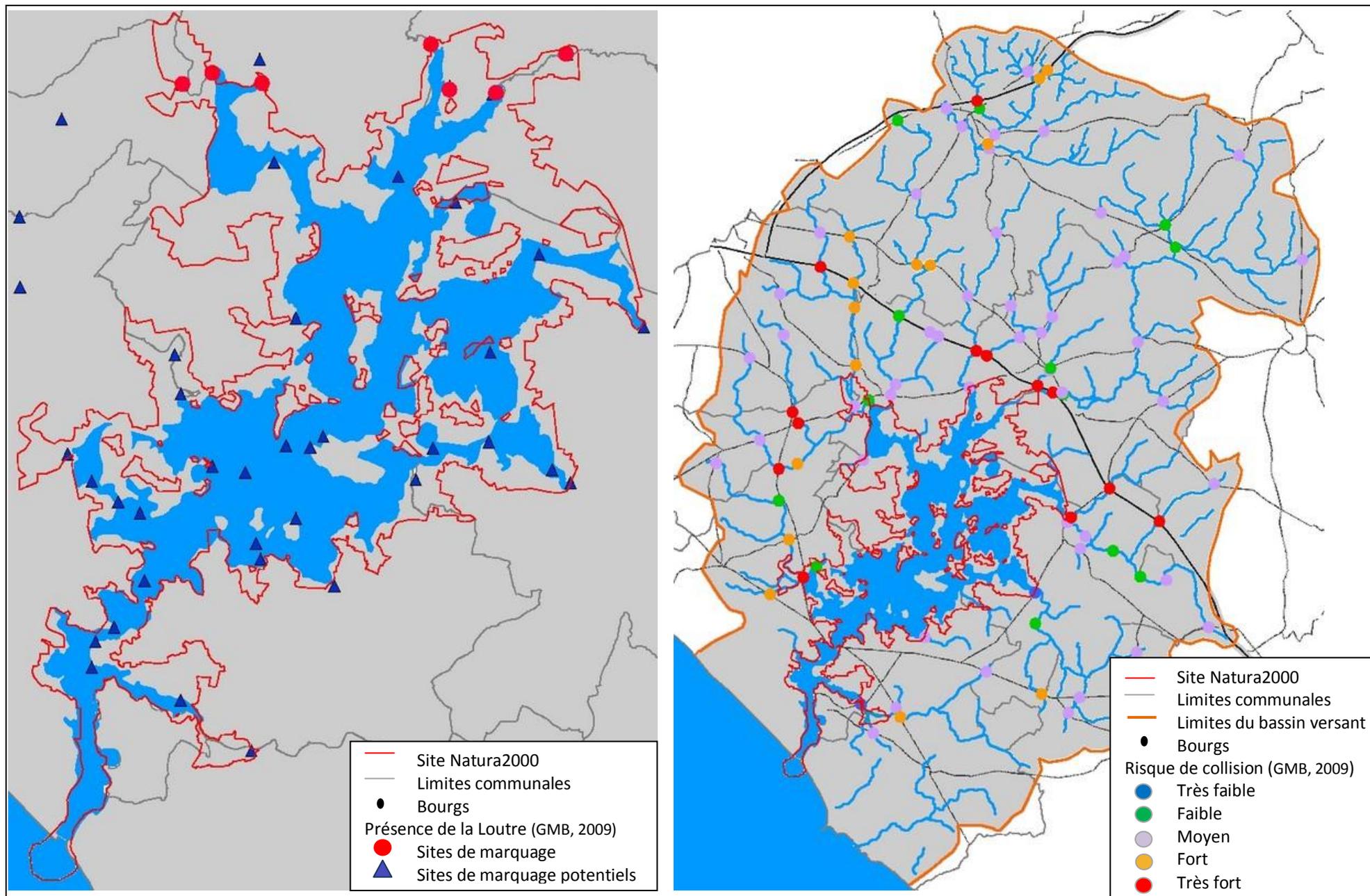
- Exclure tout traitement chimique pour la gestion des habitats de l'espèce
- Adapter le matériel et le type d'intervention afin d'éviter les dégradations du substrat, de la végétation ou la destruction accidentelle d'animaux
- Apporter les éléments nécessaires à la conservation de la Loutre et de ces habitats lors de l'élaboration des Contrats Territoriaux « Milieux Aquatiques » et du Schéma de d'Aménagement et de Gestion de L'Eau

Modalité de mise en œuvre

Partenaires et financement

Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Gérer les habitats d'espèce	propriétaires privés communes CG56	GMB, FDPPMA, DDTM Associations, Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000
Maitriser la fréquentation	propriétaires privés communes CG56 Associations de randonnées	GMB, FDPPMA, DDTM Associations, Opérateur Natura2000	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Rétablir ou améliorer les connexions écologiques	DDTM, CG56 propriétaires privés communes	GMB, FDPPMA, Associations, Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000
Éviter les destructions accidentelles d'individus	Piégeurs, Fédération des chasseurs, FEMODEC, sociétés de chasse	Opérateur Natura2000, GMB, communes, propriétaires privés	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Suivi de la population	Opérateur Natura2000	GMB, FDPPMA, Associations, propriétaires privés	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre Contrat Natura2000

Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Gérer les habitats d'espèce	✓	✓				✓
Maitriser la fréquentation	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Rétablir ou améliorer les connexions écologiques	✓	✓	✓			
Éviter les destructions accidentelles d'individus	✓					
Suivi de la population	✓	✓	✓			✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Suivi des sites de marquages et des sites favorables Nombre d'ouvrages aménagés Nombre de secteurs labélisés « Havre de paix »						
Fiches action complémentaires						
A.1-2. Maitriser le développement des espèces animales invasives A.4-3. Conserver et gérer les habitats de lagunes côtières* A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées A.5-5. Restaurer, préserver et gérer les cours d'eau à végétation aquatique flottante A.5-6. Maintenir les mégaphorbiaies dans un état de conservation favorable A.6-2. Favoriser les éléments du maillage écologique B.1-2. Conserver les populations de poissons migrateurs et autres poissons d'intérêt communautaire C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000 C.1-4. Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site C.2-1. Favoriser une pratique de la randonnée cohérente avec les enjeux Natura2000 D.2-1. Améliorer la connaissance sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau D.4-2. Articuler et mettre en cohérence les documents de planification et de gestion avec les enjeux Natura2000						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32323 P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						
Représentation cartographique / illustration						
Voir page suivante						



B.1 2	CONSERVER LES POPULATIONS DE POISSONS MIGRATEURS ET AUTRES POISSONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable les espèces animales d'intérêt communautaire et leurs habitats</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
1130 - Estuaire 3260 – Rivières avec végétation du Ranunculions fluitantis et Callitricho-Batrachion		Ensemble du site : dont les ruisseaux de la Demi-ville (Kergroix), du Pont du Roc'h, du Pont du Palais et de Moulin St Georges, ainsi que l'estuaire de la Ria d'Étel.
1106 – Saumon Atlantique 1095 – Lamproie marine 1096 – Lamproie de Planer 1163 - Chabot Enjeux fort pour l'anguille		Statuts Fonciers Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriété de la FDPPMA Propriétés des collectivités locales Domaine Public Maritime
Problématique / objet de l'action		
Deux espèces de poissons migrateurs d'intérêt communautaire sont présentes dans le site Natura2000 : le Saumon Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et la Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>). Ils fréquentent les principaux cours d'eau qui alimentent la Ria d'Étel et notamment les ruisseaux de la Demi-ville (Kergroix) et du Pont du Roc'h. Par ailleurs, l'estuaire constitue une étape importante dans le cycle biologique de ces espèces. Pour ces espèces, les principaux enjeux de conservation sont le maintien de leurs habitats et de la libre circulation. La Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) et le Chabot (<i>Cottus Gobio</i>) sont des poissons strictement d'eau douce. Sur le site Natura2000, ils vont être essentiellement présents dans le ruisseau de la Demi-ville.		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Préserver les habitats d'espèce</u> ➤ Apporter les éléments nécessaires à la prise en compte des enjeux piscicoles du site Natura2000 lors de tous travaux dans ou à proximité des cours d'eau ➤ Limiter l'accès ou l'abreuvement direct d'animaux domestiques au cours d'eau qui entraîne érosion des berges, pollution (matière en suspension, bactériologie) ➤ Éviter les franchissements dans le cours d'eau par le bétail ou les engins mécaniques ➤ Veiller au maintien du réseau hydrographique et des régimes hydrauliques ✓ <u>Veiller au maintien de la libre circulation des espèces migratrices</u> ➤ Lors de tous travaux sur des ouvrages hydrauliques (vannage d'étangs, ...) veiller à conserver un franchissement des ouvrages pour les poissons migrateurs ➤ Réaliser les études nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique des étangs pour adapter leur gestion en prenant en compte les éventuels obstacles à la migration du poisson ➤ Apporter les éléments nécessaires à la prise en compte de l'ensemble des enjeux Natura2000 dans les réflexions de restauration de la libre circulation au niveau des étangs, notamment sur le ruisseau de Moulin St Georges (2 étangs sur ce cours d'eau : Rodes et Coetrivas) ✓ <u>Préserver les populations</u> ➤ Mise en place d'un observatoire des poissons migrateurs afin de quantifier les prises de poissons d'intérêt communautaire et patrimonial dans la partie estuarienne du site et évaluer l'impact sur les populations ✓ <u>Mise en cohérence des différents programmes contribuant au maintien des populations de poissons et de leurs habitats</u> ➤ Apporter les éléments nécessaires à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de l'élaboration des Contrats Territoriaux « Milieux Aquatiques » et du Schéma de d'Aménagement et de Gestion de L'Eau ➤ S'inscrire dans les opérations menées à l'échelle du bassin versant pour la reconquête de la qualité de l'eau ➤ Participer aux suivis de la faune piscicole réalisés par les acteurs de la pêche et des milieux aquatiques 		

Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Préserver les habitats d'espèce	propriétaires privés, Fédération de pêche	Opérateur Natura2000, MISE, FDPPMA, Associations de pêche, communes, CG56 SMRE	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Veiller au maintien de la libre circulation des espèces migratrices	DDTM, propriétaires privés, Fédération de pêche	COGEPOMI, ONEMA, SMRE MISE, FDPPMA, Associations de pêche, communes, CG56 propriétaires privés	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre Contrat Natura2000		
Préserver les populations	DDTM Comité local des pêches et des élevages marins, marins pêcheurs	MISE, FDPPMA ONEMA,, , COGEPOMI, Associations de pêche, communes, CG56 propriétaires privés				
Mise en cohérence des différents programmes contribuant au maintien des populations poissons et de leurs habitats	SMRE, opérateur SAGE	MISE, FDPPMA, Associations de pêche, communes, CG56 propriétaires privés	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Préserver les habitats d'espèce	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Veiller au maintien de la libre circulation des espèces migratrices	✓	✓	✓			
Préserver les populations	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mise en cohérence des différents programmes d'action contribuant au maintien des populations de saumon ou de ces habitats	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Indices d'abondance Suivi de recolonisation en amont d'ouvrages hydrauliques Suivis de frayères						
Fiches action complémentaires						
A.4-3. Conserver et gérer les habitats de lagunes côtières* A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées A.5-5. Restaurer, préserver et gérer les cours d'eau à végétation aquatique flottante D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau D.4-2. Articuler et mettre en cohérence les documents de planification et de gestion avec les enjeux Natura2000						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
Ø						

B.1 3	FAVORISER LE MAINTIEN DES POPULATIONS DE DAMIER DE LA SUCCISE				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable les espèces animales d'intérêt communautaire et leurs habitats</i>						
Habitats et espèces concernés 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux 4020* - Landes humides atlantiques méridionales à Erica ciliaris et Erica tetralix 4030 – Landes sèches Européennes 1065 – Damier de la Succise <i>Autres habitats non IC :</i> Prairies humides (Code Corine : 37.2)			Localisation/Périmètre d'application Prairies humides à proximité de l'étang de Rodés et en amont du lieu dit la Demi-ville, ainsi que potentiellement les prairies humides du site Statuts Fonciers Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales			
Problématique / objet de l'action						
Le Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) est un papillon dont les populations ont fortement régressé en raison de la destruction de leur habitat par drainage, mise en culture, mais aussi en raison de l'abandon de certaines pratiques agricoles (enfrichement). Les populations de Damier de la Succise sur le site de la Ria d'Étel se cantonnent à 2 principales stations répertoriées à ce jour, cependant d'autres secteurs présentent des habitats particulièrement favorables à l'espèce.						
Description de l'action						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Restaurer et entretenir les habitats de l'espèce</u> ☞ Débroussaillage avec exportation en favorisant les mosaïques de milieux ☞ Fauche avec exportation par rotation sur la parcelle avec un retour tous les 3 à 4 ans ☞ Mise en place d'un entretien par pâturage bovin extensif et dirigé sur les secteurs favorables ✓ <u>Rechercher et suivre les stations de Damier de la Succise</u> ☞ Recherche et cartographie de nouvelles stations ☞ Cartographie et mise en place d'un suivi des populations sur les stations identifiées 						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Restaurer et entretenir les habitats de l'espèce	CG56, propriétaires privés	Associations, Chambre d'agriculture, Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE		
Rechercher et suivre les stations de Damier de la Succise	Opérateur Natura2000	Bretagne vivante, CG56, propriétaires privés	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre Contrat Natura2000		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Restaurer et entretenir les habitats de l'espèce	✓	✓				✓
Rechercher et suivre les stations de Damier de la Succise	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre de station de Damier de la Succise Suivi de population						
Fiches action complémentaires						
A.5-1. Restaurer et entretenir les prairies humides						
A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées						

C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000

Cahier des charges type – Charte Natura 2000

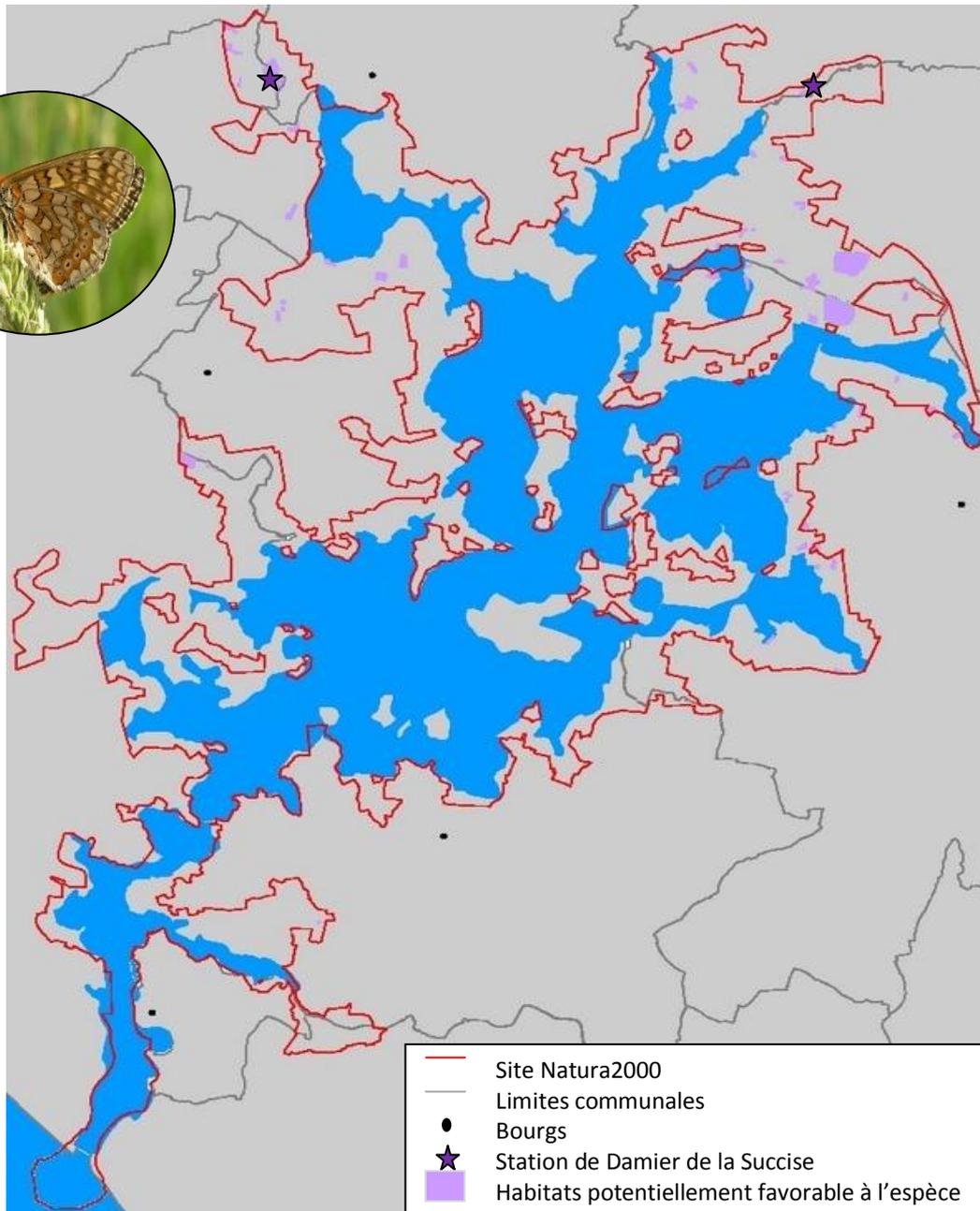
A32301 P - Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage

A32303 P - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique de génie écologique

A32303 R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

A32304 R - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts

A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Représentation cartographique / illustration

B.1 4	ASSURER LA CONSERVATION DES POPULATIONS DE CHIROPTÈRES	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable les espèces animales d'intérêt communautaire et leurs habitats</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
1330 – Prés salés atlantiques 6410 – Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous bois à Ilex et parfois Taxus	Ensemble du site et plus particulièrement : prairies permanentes, zones humides, ripisylve, milieux boisés, marais littoraux, bâti et corridors écologiques ; ainsi que certains éléments du bâti	Statuts Fonciers
1308 - Barbastelle d'Europe <i>Autres habitats non IC :</i> Prairies mésophiles (Code Corine 38) Prairies humides et mégaphorbiaies (Code Corine : 37) Forêts caducifoliées (Code Corine 41) Forêts mixtes (Code Corine 43) Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides (Code Corine 44) Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs (Code Corine 84)	Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales	
Problématique / objet de l'action		
<p>Le site Natura 2000 « Ria d'Étel » n'a pas fait l'objet de prospection systématique pour les chiroptères. Pourtant, au vu de la qualité et de la diversité des habitats, il est probable que le nombre d'espèces de chauves-souris utilisant les différents milieux soit assez conséquent et que des espèces remarquables y soient présentes. Le Plan National d'action « Chiroptère » sur la période 2008 – 2012 (faisant suite au plan de 1999 – 2003) vise la mise en place d'actions de protection de la totalité des espèces de chiroptères. Il a été décliné dans un plan régional d'actions pour les Chiroptères en Bretagne pour la période 2009-2013, afin de prendre en compte les enjeux régionaux spécifiques. Les cartes de distributions synthétisées dans ce plan régional, montrent qu'au moins 6 espèces de chauves souris dont 2 espèces d'intérêt communautaire fréquentent le secteur de la Ria d'Étel.</p> <p>Parmi celles là, la Barbastelle d'Europe a été capturée en 2010 sur le site. La présence du Petit rhinolophe et du Murin de Bechstein est également probable (<i>Com. Pers. GMB</i>).</p> <p>La préservation des chauves-souris passe par une préservation et une gestion adéquates de leurs habitats de chasse mais également par la protection de leurs gîtes contre l'intrusion. Le dérangement est un facteur perturbant pour la reproduction et l'hivernage des différentes espèces.</p> <p>La mise en oeuvre des actions Natura 2000 s'appuiera en particulier sur le Plan national d'actions « Chiroptères » et sa déclinaison régionale.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Améliorer les connaissances sur les chiroptères sur le site</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Inventorier les espèces de chauves-souris présentes sur le site ☞ Cartographier les habitats exploités par les chauves-souris à partir de la cartographie des habitats naturels afin de mettre en évidence les besoins des espèces sur le site et proposer une amélioration de la gestion si nécessaire ☞ Mieux connaître le rôle des prés salés pour le nourrissage des chiroptères et évaluer l'impact éventuel des pratiques de démoustication sur les comportements alimentaires de certaines espèces de chauves-souris ✓ <u>Restaurer et entretenir les habitats d'espèce</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Encourager une gestion forestière pratiquant la futaie irrégulière ou le taillis-sous-futaie, d'essences autochtones en peuplement mixte, avec maintien d'une végétation buissonnante au sol ☞ Préserver les arbres creux gîtes potentiels ou avérés au moment des éclaircies et coupes d'amélioration et maintenir du bois mort à terre ☞ Conserver des îlots de vieillissement dans les boisements ☞ Restaurer et entretenir les parcelles humides et pâturées pour éviter la fermeture des milieux 		

<p>➤ Maintenir des possibilités d'accès aux gîtes pour les chauves souris dans les bâtiments</p> <p>✓ <u>Définir des corridors écologiques à préserver voire à renforcer</u></p> <p>➤ Identifier les éléments du maillage écologique nécessaires aux espèces de chauves-souris, notamment encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres</p> <p>➤ Entretien et protéger ces éléments par la mise en place de statuts de protection adaptés (classement dans les PLU au titre de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme, APPB...)</p> <p>➤ Mener une réflexion sur le maintien de corridors écologiques à une échelle plus large que le site Natura2000, notamment dans le cadre du dispositif « Trames Vertes, Trames Bleues »</p> <p>✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u></p> <p>➤ Veiller à éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante</p> <p>➤ Sur les prairies utilisées comme site de chasse par les chiroptères travailler en partenariat avec les agriculteurs pour éviter les traitements antiparasitaires de la famille des avermectines et proposer une gamme de produits ou de techniques alternatifs</p> <p>➤ Apporter les éléments nécessaires à la prise en compte des chiroptères lors de la réalisation ou de la mise à jour des plans de gestion forestière</p> <p>➤ Sensibiliser et travailler en partenariat avec les services de la culture, les communes et les professionnels lors de travaux ou rénovation de bâtiments abritant des gîtes à chauves-souris</p>						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Améliorer les connaissances sur les chiroptères sur le site	Bretagne Vivante, GMB, Opérateur Natura2000	DREAL ,CG56, EID, communes, propriétaires privés	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Restaurer et entretenir les habitats d'espèce	propriétaires privés, CG56	CRPF, ONF, Bretagne Vivante, GMB, Chambre d'agriculture,	Sur devis	Contrat Natura2000		
Définir des corridors écologiques à préserver voire à renforcer	communes, propriétaires privés, CG56 Opérateur Natura2000	DDTM, DREAL,CG56, Bretagne Vivante, GMB, Chambre d'agriculture	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre Contrat Natura2000		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Améliorer les connaissances sur les chiroptères sur le site	✓	✓				
Restaurer et entretenir les habitats d'espèce	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Définir des corridors écologiques à préserver voire à renforcer	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombres de gîtes recensés						
Évolution du statut de protection des éléments du maillage écologique						
Fiches action complémentaires						
A.5-1. Restaurer et entretenir les prairies humides						
A.6-2. Favoriser les éléments du maillage écologique						
C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000						
C.1-3. Adapter les pratiques de démoustication aux objectifs de conservation du site natura2000						
C.1-4. Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32301 P - Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage						
A32304 R - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts						

A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32306 P - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)
A32306 R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)
A32323 P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)
F22705 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)
F22712 - Dispositif favorisant le développement d'arbres sénescents (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)
F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements dans une logique non productive (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)

B.2 1	ASSURER LA CONSERVATION DU FLUTEAU NAGEANT			PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable les espèces végétales d'intérêt communautaire et leurs habitats</i>					
Habitats et espèces concernés			Localisation/Périmètre d'application		
3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>			3 stations de Fluteau nageant Mares, étangs, fossés, bras morts des cours d'eau, dans le lit ou parfois en bordure de cours d'eau.		
			Statuts Fonciers		
1831 – Fluteau nageant			Propriétés privées Propriétés du Département (ENS)		
Problématique / objet de l'action					
<p>Le Site Natura2000 « Ria d'Étel » abrite 3 stations connues de Fluteau nageant. Si ces stations ne semblent pas menacées à court terme, il pourrait être intéressant de proposer des mesures d'entretien et de suivi ainsi que des actions de sensibilisation des propriétaires à la présence de l'espèce. De plus, une de ces stations se situe dans une enclave exclue du périmètre Natura2000.</p> <p>Par ailleurs, d'autres sites semblent favorables à l'installation de l'espèce mais, mis à part l'inventaire mené lors de la cartographie des habitats, nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'un inventaire exhaustif des stations du Fluteau nageant sur le site.</p> <p>La mise en oeuvre des actions Natura 2000 s'appuiera sur le Plan national d'actions « Fluteau nageant » actuellement en cours de rédaction.</p>					
Description de l'action					
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Rechercher et suivre les stations de Fluteau nageant sur le site</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Inventaire et cartographie des nouvelles stations ☞ Mise en place d'un protocole de suivi des stations répertoriées ✓ <u>Restaurer et entretenir les habitats d'espèce</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Curage léger et partiel pour limiter l'atterrissement et suppression sélective de la végétation pour les mares en voie de comblement ☞ Entretien des arrivées d'eau ☞ Débroussaillage avec exportation des abords des mares pour limiter l'envahissement par les ligneux ✓ <u>Mise en cohérence du périmètre Natura2000</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proposer une révision du périmètre du site Natura2000 « Ria d'Étel » pour inclure la station de Local-Mendon qui est située aujourd'hui dans une enclave exclue du périmètre Natura2000 ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Apporter les éléments nécessaires à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de l'élaboration des Contrats Territoriaux « Milieux Aquatiques », du Schéma de d'Aménagement et de Gestion de L'Eau et de tous programmes concernant les milieux humides ☞ Veiller à éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante ☞ Lors de la réalisation des travaux, respecter la dynamique hydraulique naturelle et traditionnelle ☞ Éviter les accès des animaux domestiques aux cours d'eau ou mares : pas d'abreuvement direct, pas de passage à gué, pas d'accès aux berges ☞ Veiller à l'absence d'espèces invasives et lutter contre ces espèces le cas échéant 					
Modalité de mise en œuvre					
Partenaires et financement					
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement	
Rechercher et suivre les stations de Fluteau nageant sur le site	Opérateur Natura2000	CBNB, Bretagne Vivante, experts	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre Contrat Natura2000	
Restaurer et	Opérateur	CRPF, ONF, CG56,	Sur devis	Contrat Natura2000	

entretenir les habitats d'espèce	Natura2000	Bretagne Vivante, communes, propriétaires privés		
Mise en cohérence du périmètre Natura2000	DREAL, Opérateur Natura2000	communes, propriétaires privés	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre

Calendrier prévisionnel

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Rechercher et suivre les stations de Fluteau nageant sur le site	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Restaurer et entretenir les habitats d'espèce	✓			✓		
Mise en cohérence du périmètre Natura2000	✓					

Indicateurs de suivi et d'évaluation

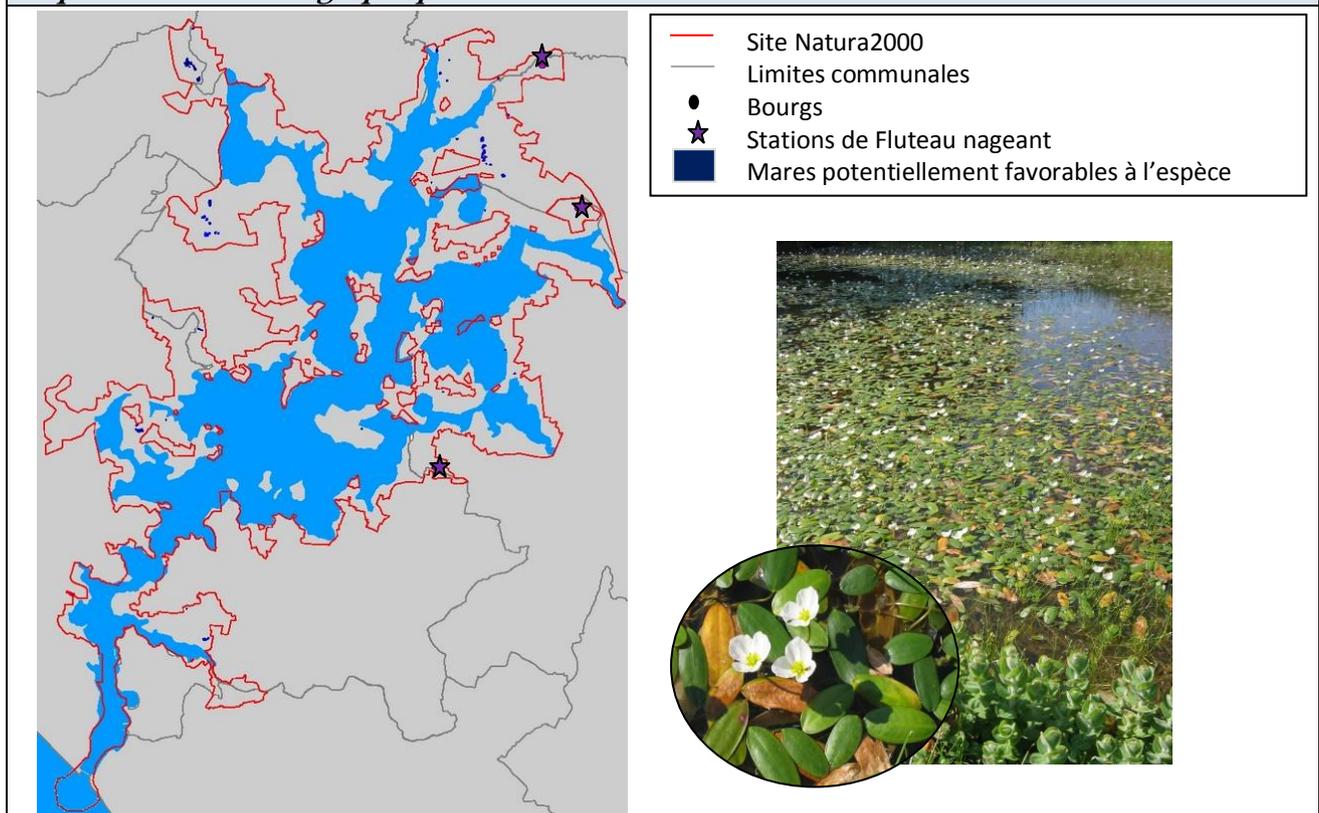
Nombre de station
Surface de la station

Fiches action complémentaires

A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives
A.1-2. Maîtriser le développement des espèces animales invasives
A.5-2. Maintenir et entretenir les mares
A.5-5. Restaurer, préserver et gérer les cours d'eau à végétation aquatique flottante
C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000
D.1-1. Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau
D.4-4. Proposer un ajustement du périmètre Natura2000

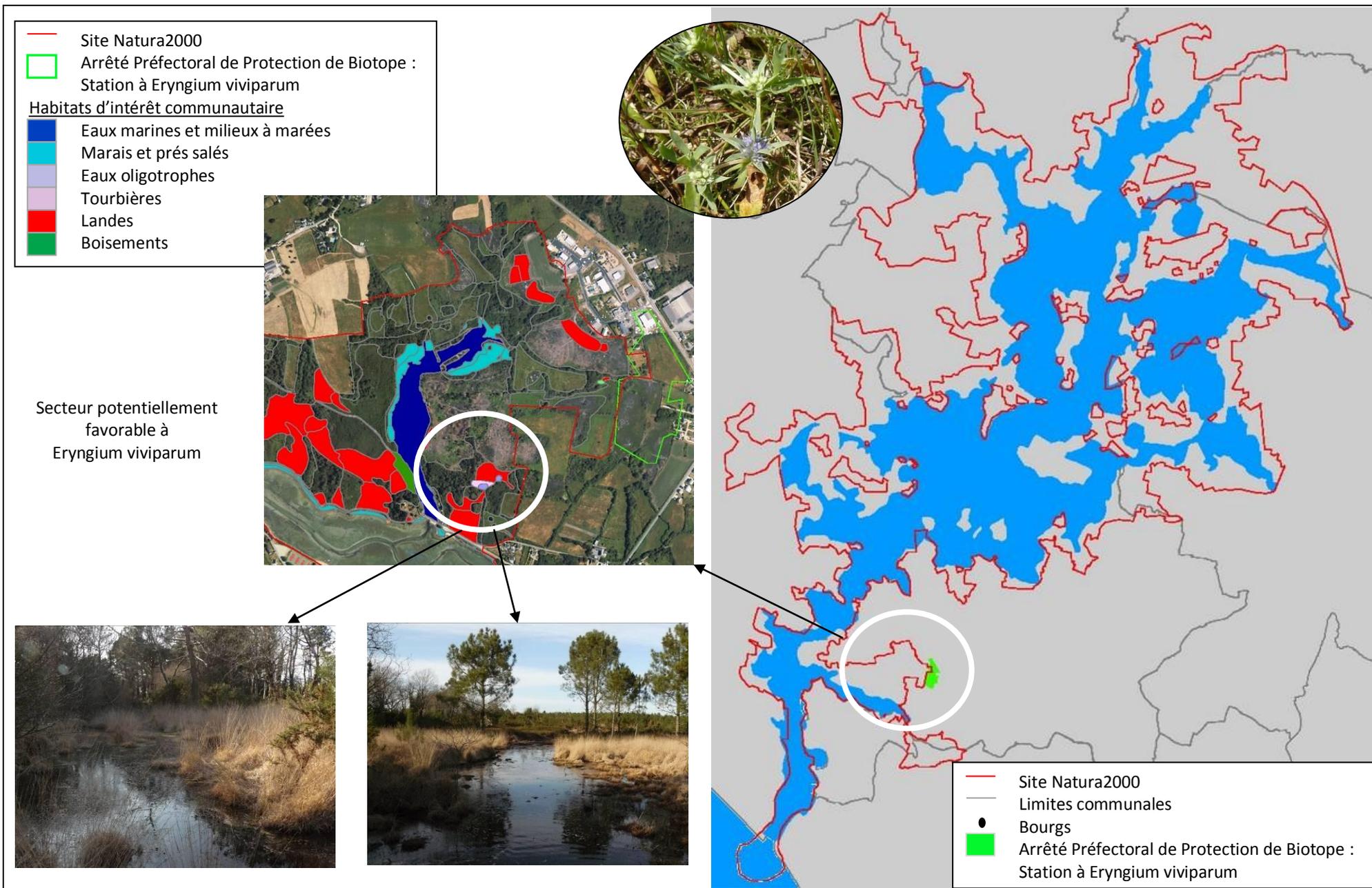
Cahier des charges type – Charte Natura 2000

A32309 P - Création ou rétablissement de mares
A32309 R - Entretien de mares
A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Représentation cartographique / illustration

B.3 1	FAVORISER LES STATIONS POTENTIELLES DE PANICAUT VIVIPARE	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Favoriser et suivre l'installation de nouvelles espèces d'intérêt communautaire</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 7140 – Tourbières de transition et tremblantes 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux 1603 – Panicaud vivipare		Statuts Fonciers Propriétés des collectivités locales Propriétaires privés Propriétés des collectivités locales
Problématique / objet de l'action		
<p>Le site Natura2000 « Ria d'Étel » est contigu sur la commune de Belz à une station de Panicaud vivipare (<i>Eryngium viviparum</i>), comprise dans le Site Natura2000 « Massif dunaire de Gavres à Quiberon ». Cette espèce est prioritaire au titre de la Directive Habitat. La station de Belz est la dernière station française de l'espèce, qui en comptait encore une 40aine dans les années 1970, toutes localisées dans le Morbihan. A l'échelle mondiale, cette espèce est uniquement présente en France et dans quelques localités en Espagne et au Portugal. La responsabilité de la France quant à la conservation de cette espèce est donc particulièrement importante. Bien qu'en mauvais état de conservation, des habitats favorables au Panicaud vivipare, anciennement compris dans la même entité de gestion que la station de Belz (parcours de pâturage bovin) sont présents dans le site Natura2000 « Ria d'Étel ».</p> <p>L'objectif est donc de restaurer ces milieux naturels potentiellement favorables à l'espèce. La mise en oeuvre des actions Natura 2000 s'appuiera sur le Plan national d'actions « Panicaud vivipare » actuellement en cours d'élaboration.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Restaurer et entretenir les habitats d'espèce, notamment sur le site de Kerprovost/Le Bignac</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Restauration d'un milieu pionnier par un étrépage manuel ou mécanique des secteurs potentiellement favorables ☞ Débroussaillage des zones de landes proches des milieux les plus favorables pour maintenir des milieux ouverts de type prairie ☞ Coupe, arrachage, dessouchage des saules et pins ☞ Arasement des touradons de molinie ☞ Entretien des mares par curage léger et partiel pour limiter l'atterrissement ☞ Mise en place d'une gestion par pâturage bovin dont le piétinement est favorable à la conservation du Panicaud vivipare ✓ <u>Rechercher et suivre les sites potentiellement favorables au Panicaud vivipare</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Identifier sur le site Natura2000 les habitats potentiellement favorables à l'espèce ☞ Suivre les résultats de gestion du site de Kerprovost/Le Bignac ✓ <u>Maîtrise foncière et/ou protection réglementaire</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Assurer une maîtrise foncière du site au titre des Espaces Naturels Sensibles (Conseil général ou Conservatoire du Littoral) afin de garantir une gestion adaptée aux contraintes écologiques de l'espèce ☞ En concertation avec les propriétaires concernés, mener une réflexion pour la mise en place d'un statut de protection de ces milieux (Réserve naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope...) ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Veiller au maintien du régime hydraulique ☞ Proscrire la fertilisation et l'usage des pesticides ☞ Proscrire tout nouveau boisement artificiel et mise en culture des secteurs favorables à l'espèce 		

Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Restaurer et entretenir les habitats d'espèce, notamment sur le site de Kerprovost/Le Bignac	communes, propriétaires privés	CBNB, Syndicat Gavres-Quiberon, Bretagne Vivante, experts, Chantier d'insertion, Entreprise de travaux, Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000 MAE		
Rechercher et suivre les sites potentiels à Panicaut vivipare sur le site	Opérateur Natura2000	CBNB, Bretagne Vivante, experts	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Maîtrise foncière et/ou protection réglementaire	État, Région, Conservatoire du littoral/CG56	Propriétaires, communes, Associations, Opérateur Natura2000,	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Restaurer et entretenir les habitats d'espèce, notamment sur le site de Kerprovost/Le Bignac	✓		✓		✓	
Rechercher et suivre les sites potentiels à Panicaut vivipare sur le site	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maîtrise foncière et/ou protection réglementaire	✓	✓				
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Suivis de végétation sur les stations favorables						
Évolution des statuts foncier et de protection						
Fiches action complémentaires						
A.3-1. Réduire l'embroussaillage et l'enrésinement des landes sèches, mésophiles et humides						
A.5-1. Restaurer et entretenir les prairies humides						
A.5-2. Maintenir et entretenir les mares						
C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32301 P - Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage						
A32303 P - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique de génie écologique						
A32303 R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique						
A32304 R - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts						
A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger						
A32307 P - Décapage et étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						
A32309 P - Création ou rétablissement de mares						
A32309 R - Entretien des mares						
A32314 P - Restauration des ouvrages de petites hydrauliques						
Représentation cartographique / illustration						
Voir page suivante						



B.3 2	FAVORISER LES STATIONS POTENTIELLES D'OSEILLE DES ROCHERS				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Favoriser et suivre l'installation de nouvelles espèces d'intérêt communautaire</i>						
<i>Habitats et espèces concernés</i>			<i>Localisation/Périmètre d'application</i>			
1230 - Falaise avec végétation des côtes atlantiques			Sur les microfalaises du site et en particulier à Plouhinec			
1441 – Oseille des rochers			<i>Statuts Fonciers</i> Domaine Public Maritime Propriétés des collectivités locales Propriétaires privés			
<i>Problématique / objet de l'action</i>						
<p>Une station d'Oseille des rochers (<i>Rumex rupestris</i>) a été signalée sur le site (Commune de Plouhinec) en 1997 (donnée Y. Guillevic), mais sa présence n'a pas été confirmée.</p> <p>Cette espèce des falaises maritimes est caractérisée par une écologie stricte, dépendant notamment de la salinité de l'air et de l'humidité du substrat. L'Oseille des rochers est une espèce hygrophile et halonitrophile (se développe dans un milieu riche en sel, apporté par les embruns, et en azote) nécessitant au minimum une aspersion par les embruns. Conjointement, le système racinaire ne s'accommode que d'un substrat constamment humidifié par des suintements d'eau douce arrivant à la faveur des fissures.</p> <p>L'objectif de l'action est de mieux connaître le statut de l'espèce sur le site afin d'éviter des destructions liées à des aménagements ou à la prolifération d'espèces invasives.</p>						
<i>Description de l'action</i>						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Rechercher et suivre les stations de d'Oseille des rochers sur le site</u> ➤ Inventaire et cartographie des nouvelles stations ➤ Mise en place d'un protocole de suivi des stations répertoriées ✓ <u>Restaurer et entretenir les habitats d'espèce</u> ➤ Lutter contre les espèces invasives et notamment la Griffe de sorcière (<i>Carpobrotus edulis</i>) ➤ Limiter l'érosion des falaises en canalisant le public en retrait des pentes abritant l'espèce ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> ➤ Éviter les travaux et aménagements sur les stations connues d'Oseille des rochers 						
<i>Modalité de mise en œuvre</i>						
<i>Partenaires et financement</i>						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Rechercher et suivre les stations d'Oseille des rochers sur le site	Opérateur Natura2000	CBNB, Bretagne Vivante, experts	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Restaurer et entretenir les habitats d'espèce	Opérateur Natura2000	CRPF, ONF, CG56, Bretagne Vivante, communes, propriétaires privés	Sur devis	Contrat Natura2000		
<i>Calendrier prévisionnel</i>						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Rechercher et suivre les stations d'Oseille des rochers sur le site	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Restaurer et entretenir les habitats d'espèce	✓			✓		
<i>Indicateurs de suivi et d'évaluation</i>						
Nombre de pieds par station						
Nombre de stations						
<i>Fiches action complémentaires</i>						
A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives						

C.2-1. Favoriser une pratique de la randonnée cohérente avec les enjeux Natura2000
<i>Cahier des charges type – Charte Natura 2000</i>
A32324 P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'un accès (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)

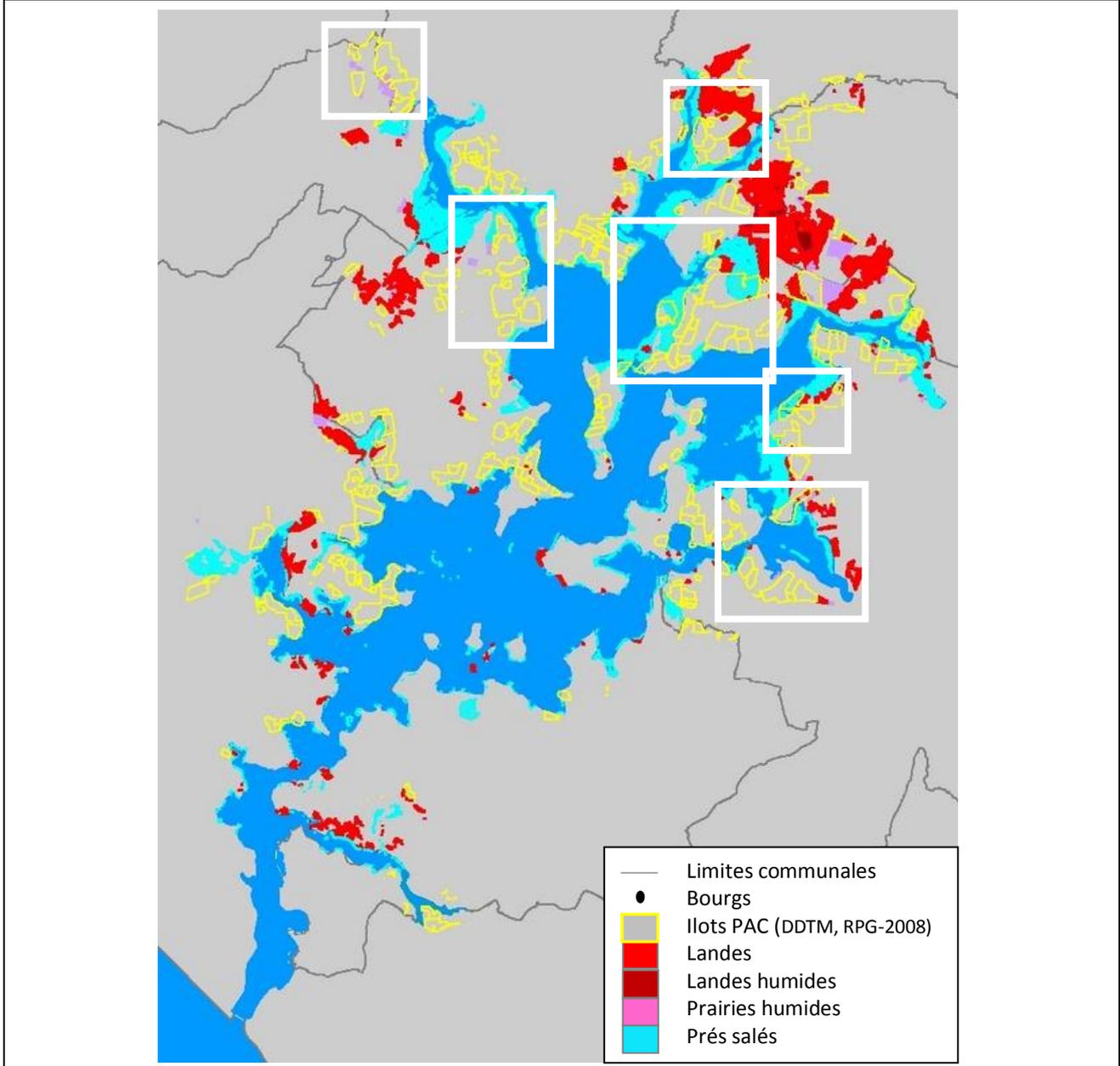
B.3 3	FAVORISER LES POPULATIONS D'AGRION DE MERCURE	PRIORITÉ 		
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Favoriser et suivre l'installation de nouvelles espèces d'intérêt communautaire</i>				
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application		
3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux 1044 – Agrion de Mercure <u>Autres intérêts non IC</u> fossés à eaux courantes, non boisés et à végétation aquatique		ruisseaux de faible importance, généralement ensoleillés, riches en oxygène, oligotrophes à mésotrophes Statuts Fonciers Propriétés des collectivités locales Propriétaires privés Propriétés du Département (ENS)		
Problématique / objet de l'action				
En régression (voire disparition) dans de nombreux pays d'Europe, l'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) est cependant bien représenté en France. Cette espèce craint la disparition de ses habitats par comblement, détournement ou recusement des fossés et petits cours d'eau. Elle est sensible à la pollution des eaux. Un embroussaillage excessif des rives des ruisselets qu'elle fréquente implique la disparition progressive de la végétation aquatique ou semi-aquatique. L'assèchement estival des sources détruit pontes et larves. L'espèce n'a pas été recensée au sein du site Natura2000 « Ria d'Étel » faute d'inventaires systématiques, mais elle est présente à proximité immédiate, sur la commune de Merlevenez (TBM, 2010), ce qui laisse à penser qu'elle pourrait être présente dans des secteurs favorables du site.				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Rechercher et suivre les sites potentiels à Agrion de Mercure</u> ➤ Identifier sur le site Natura2000 les habitats potentiellement favorables à l'espèce ➤ Prospector de manière régulière les sites les plus favorables à l'espèce ✓ <u>Restaurer et entretenir les habitats d'espèce</u> ➤ Entretien des mares et fossés favorables à l'espèce par curage manuel ou mécanique par tronçons et berges alternés ➤ Maintien d'un éclaircissement suffisant par débroussaillage régulier avec exportation ou coupe sélective d'arbres ➤ Éviter les accès des animaux domestiques aux fossés ou mares : pas d'abreuvement direct, pas de passage à gué, pas d'accès aux berges ✓ <u>Mise en cohérence du périmètre Natura2000</u> ➤ Proposer une révision du périmètre du site Natura2000 « Ria d'Étel » pour inclure la station à Agrion de Mercure recensée à proximité du site Natura2000 sur la commune de Merlevenez 				
Modalité de mise en œuvre				
Partenaires et financement				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Rechercher et suivre les sites potentiels à l'Agrion de Mercure	Opérateur Natura2000	Bretagne Vivante, experts	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre Contrat Natura2000
Restaurer et entretenir les habitats d'espèce	communes, propriétaires privés	DDTM, CG56, Bretagne Vivante, Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000
Mise en cohérence du périmètre Natura2000	DREAL, Opérateur Natura2000	communes, propriétaires privés	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre

Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Rechercher et suivre les sites potentiels à l'Agrion de Mercure	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Restaurer et entretenir les habitats d'espèce	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mise en cohérence du périmètre Natura2000			✓			
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre de stations						
Fiches action complémentaires						
A.5-2. Maintenir et entretenir les mares						
A.5-5. Restaurer, préserver et gérer les cours d'eau à végétation aquatique flottante						
C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000						
D.4-4. Proposer un ajustement du périmètre Natura2000						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32309 P - Création ou rétablissement de mares						
A32309 R - Entretien de mares						
A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger						
A 32312 P et R – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides						
Représentation cartographique / illustration						
<ul style="list-style-type: none"> — Site Natura2000 Limites communales ● Bourgs ★ Stations d'Agrion de Mercure — Cours d'eau 						

B.3 4	FAVORISER LES POPULATIONS D'ESCARGOT DE QUIMPER				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Favoriser et suivre l'installation de nouvelles espèces d'intérêt communautaire</i>						
Habitats et espèces concernés			Localisation/Périmètre d'application			
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus			Dans les landes et les boisements du Nord du site (Ste Hélène, Nostang, Landévant, Landaul)			
4020* - Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix			Statuts Fonciers			
1007 - Escargot de Quimper			Propriétés des collectivités locales Propriétaires privés Propriétés du Département (ENS)			
Problématique / objet de l'action						
L'Escargot de Quimper (<i>Elona quimperiana</i>) n'est pas une espèce caractéristique du site, cependant, le site de la Ria d'Étel peut présenter, dans sa partie Nord, des habitats de type boisements de feuillus frais à humides, favorables à cette espèce. Il conviendra donc de mener une veille sur la présence de cette espèce ainsi que de prendre en compte ses besoins écologiques dans la gestion sylvicole.						
Description de l'action						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Rechercher et suivre les sites potentiellement favorables à l'Escargot de Quimper</u> ⇒ Identifier sur le site Natura2000 les habitats favorables à l'espèce ⇒ Prospecter de manière régulière les sites les plus favorables à l'espèce ✓ <u>Restaurer et entretenir les habitats d'espèce</u> ⇒ Conserver une hétérogénéité des milieux dans les sous-bois (trunks morts, souches, zones riches en mousses et en herbacées, petites clairières, ...), afin de garantir une disponibilité importante en nourriture ⇒ Privilégier les essences feuillues autochtones avec maintien ou création d'îlots de vieillissement, notamment dans les habitats cartographiés comme relevant du 9120 (Hêtraies acidophiles) ⇒ Préserver les talus boisés 						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Rechercher et suivre les sites potentiels à l'Escargot de Quimper	Opérateur Natura2000	Bretagne Vivante, experts, communes, propriétaires privés	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Restaurer et entretenir les habitats d'espèce	Opérateur Natura2000	CBNB, Bretagne Vivante, experts	Sur devis	Contrat Natura2000		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Rechercher et suivre les sites potentiels à l'Escargot de Quimper	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Restaurer et entretenir les habitats d'espèce	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre de stations recensées et suivies						
Fiches action complémentaires						
A.3-2. Restaurer et entretenir les landes humides						
A.6-2. Favoriser les éléments du maillage écologique						
C.1-4. Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
F22712 - Dispositif favorisant le développement d'arbres sénescents (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						
F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements dans une logique non productive (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						

C.1 1	MAINTENIR UNE AGRICULTURE COMPATIBLE AVEC LES ENJEUX NATURA2000	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et des espèces</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
1330 – Prés salés atlantiques 1420 – Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques 3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 3260 – Rivières avec végétation du Ranunculion fluitans et Callitriche-Batrachion 7140 – Tourbières de transition et tremblantes 6410 – Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 4020* - Landes humides atlantiques à Erica ciliaris et Erica tetralix 4030 – Landes sèches européennes 91D0* - Tourbières boisées 1308 – Barbastelle d'Europe 1065 – Damier de la Succisse		Ensemble du site Statuts Fonciers Propriétaires privés
Problématique / objet de l'action		
<p>De par son histoire, sa répartition sur le site ou son organisation, l'activité agricole est en interaction directe avec les milieux naturels. L'influence de cette activité a été forte dans la création, le maintien puis le déclin des habitats de landes. De plus, sur le site de la Ria d'Étel, l'activité est essentiellement basée sur l'élevage de bovins ce qui permet le maintien de prairies pâturées et/ou fauchées.</p> <p>Actuellement des programmes de reconquête de la qualité de l'eau permettent aux agriculteurs qui le souhaitent de préserver les habitats humides, réhabiliter les structures agricoles (haies, talus, bandes enherbées...) et améliorer leurs pratiques de production.</p> <p>Les principaux objectifs de l'action vont donc être de favoriser des systèmes d'exploitation extensifs limitant les pratiques de fertilisation et de traitement.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Réflexion sur la mise en place de MAEt enjeu « biodiversité »</u> ☞ En collaboration avec la Chambre d'Agriculture, évaluer l'opportunité de la mise en œuvre de MAEt au regard des superficies agricoles concernées par des enjeux écologiques ☞ Élaborer et proposer un projet agro-environnemental ✓ <u>Adopter des pratiques favorables à la biodiversité</u> ☞ Restaurer et entretenir les éléments du maillage écologique (haies, talus...) ☞ Entretenir les mares ☞ Raisonner le pâturage sur les secteurs dégradés de prés salés ☞ Encourager la conversion de terres arables en prairies ☞ Encourager les fauches tardives ☞ Maintenir et favoriser le pâturage extensif, notamment sur les habitats d'intérêt communautaires pour lesquels ce type de gestion est favorable ☞ Sur les prairies potentiellement utilisées comme site de chasse par les chiroptères, travailler en partenariat avec les agriculteurs pour éviter les traitements antiparasitaires de la famille des avermectines et proposer une gamme de produits ou de techniques alternatifs ☞ Éviter les accès des animaux domestiques aux cours d'eau : pas d'abreuvement direct, pas de passage à gué, pas d'accès aux berges ✓ <u>Encourager les pratiques d'agriculture biologique sur l'ensemble du site Natura2000</u> 		

Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Réflexion sur la mise en place de MAEt enjeu « biodiversité »	Opérateur Natura2000 / Chambre d'agriculture	DDTM, Comité professionnel agricole et conchylicole, agriculteurs	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Adopter des pratiques favorables à la biodiversité	Propriétaires privés, exploitants	Opérateur Natura2000, Chambre d'agriculture DDTM, Comité professionnel agricole et conchylicole	Sur devis	MAE		
Encourager les pratiques d'agriculture biologique sur l'ensemble du site Natura2000	Opérateur Natura2000 / Chambre d'agriculture	DDTM, Comité professionnel agricole et conchylicole, agriculteurs	Sur devis	MAE		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Réflexion sur la mise en place de MAEt enjeu « biodiversité »	✓					
Adopter des pratiques favorables à la biodiversité		✓	✓	✓	✓	✓
Encourager les pratiques d'agriculture biologique sur l'ensemble du site Natura2000		✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre de MAE contractualisées						
Fiches action complémentaires						
A.2-2. Raisonner le pâturage sur les secteurs dégradés de prés salés A.3-1. Réduire l'embroussaillage et l'enrésinement des landes sèches, mésophiles et humides A.3-2. Restaurer et entretenir les landes humides* A.3-3. Entretien des landes sèches et mésophiles A.3-4. Limiter la dégradation et l'artificialisation des habitats de landes. A.3-5. Reconquérir des habitats potentiels de landes A.5-1. Restaurer et entretenir les prairies humides A.5-2. Maintenir et entretenir les mares A.5-5. Restaurer, préserver et gérer les cours d'eau à végétation aquatique flottante A.6-2. Favoriser les éléments du maillage écologique B.1-1. Favoriser le maintien des populations de Loutre d'Europe B.1-3. Favoriser le maintien des populations de Damier de la Succise B.1-4. Assurer la conservation des populations de chiroptères B.2-1. Assurer la conservation du Fluteau nageant B.3-3. Favoriser les populations d'Agrion de mercure D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32304 R - Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32305 R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32306 P - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>) A32306 R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						

Représentation cartographique / illustration

C.1 2	MAINTENIR UNE ACTIVITÉ CONCHYLICOLE COMPATIBLE AVEC LES ENJEUX NATURA2000	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et des espèces</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine 1130 – Estuaire 1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (notamment les herbiers de Zostères naines) 1160 –Grandes criques et baies peu profondes 1170 – Recifs 1210 – Végétations annuelles des laisses de mer 1310 – Végétations annuelles pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1320 – Prés à Spartina 1330 – Prés salés atlantiques 1420 – Fourrées halophiles méditerranées et thermo atlantiques		Ensemble du site, notamment sa partie marine et littorale Statuts Fonciers Domaine Public Maritime Propriétés privées
Problématique / objet de l'action		
<p>Sur la Ria d'Étel, l'activité conchylicole se pratique sur table, en zone intertidale ou « à plat », directement au sol. Elle est donc en interaction directe avec les habitats marins. Cette activité se pratique sur des espaces concédés du Domaine Public Maritime qui ont été répertoriés grâce au cadastre conchylicole et sur lesquels la priorité est donnée au maintien de l'activité conchylicole. Des améliorations de pratiques sont néanmoins proposées.</p> <p>L'activité connaît une crise depuis quelques années et elle est en pleine mutation. Il est donc nécessaire d'anticiper et d'accompagner ces mutations pour les rendre compatibles avec les enjeux Natura2000.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Améliorer la connaissance sur les interactions entre l'activité conchylicole et les habitats marins</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser une étude bathymétrique et exploiter les données afin de mieux comprendre les processus sédimentaires ➤ Mesurer, suivre, voire limiter la colonisation des huitres creuses sur les estrans rocheux en fonction du contexte conchylicole local ➤ En partenariat avec les professionnels de la conchyliculture, mettre en place des protocoles de suivis des herbiers de zostères marines dans les concessions ➤ Améliorer les connaissances sur les techniques d'exploitations et notamment sur l'entretien des parcs (durcissement, entretien par dragage...) et évaluer les avantages et inconvénients pour les habitats marins ✓ <u>Encourager des pratiques conchylicoles favorables aux habitats marins</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir les opérations de nettoyage des concessions conchylicoles abandonnées ou en insuffisance d'exploitation afin de limiter les processus de sédimentation et de prolifération de crépidules voire d'huitres creuses sauvages ➤ Permettre une gestion adaptée, compatible avec les contraintes d'exploitation conchylicole, des herbiers de zostères marines situés dans les concessions ➤ Améliorer la connaissance des pratiques de circulation sur les hauts de plages et mesurer la compatibilité au regard des enjeux de préservation des habitats et espèces ➤ Ne pas apporter de matériau (déchets coquilliers...) sur les hauts de plages et estran non concédés pour améliorer la portance ➤ Encourager les démarches « qualité », de certification ou labellisation ✓ <u>Anticiper et accompagner les mutations de l'activité conchylicole</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Apporter les éléments nécessaires pour la mise en œuvre de systèmes de production innovants prenant en compte les enjeux Natura2000 ➤ Informer et sensibiliser les acteurs de la conchyliculture à la problématique des espèces invasives en cas de test sur les diversifications d'espèces (algues, nouvelles espèces d'huitres...) préalables à l'introduction 		

d'espèces non localement présentes

- ✓ Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de l'élaboration des documents de planification et de gestion

➤ Apporter les éléments cartographiques et données nécessaires à la prise en compte des herbiers de zostères et des habitats marins sensibles lors de l'élaboration du schéma des structures conchyliques

- ✓ Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires

➤ Informer et sensibiliser aux objectifs de conservation Natura2000

➤ Mettre en évidence la cohérence des programmes d'amélioration de la qualité de l'eau avec les enjeux Natura2000 afin d'assurer leur maintien

➤ Encourager la bonne gestion des macrodéchets

➤ Encourager la valorisation des déchets coquilliers

➤ Sensibiliser les professionnels sur l'intérêt de réaliser des plans préventifs d'entretien et de nettoyage de leurs équipements et installations afin de prévenir les fuites d'hydrocarbure et autres substances polluantes

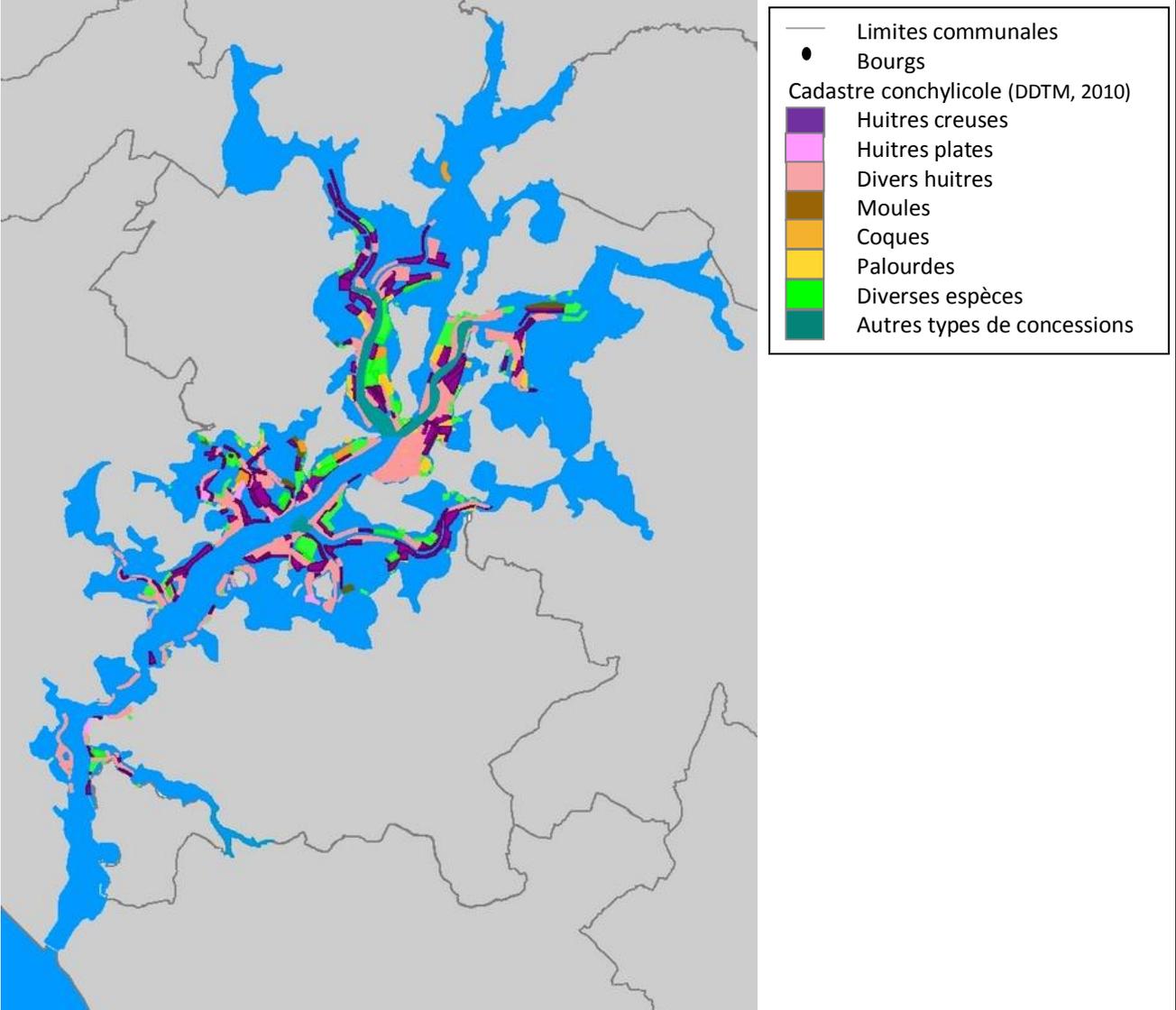
➤ Contribuer à l'information des professionnels sur les techniques pour rendre les opérations de carénages non polluantes et mettre en évidence la nécessité de créer une aire de carénage adaptée et utilisable par l'ensemble des utilisateurs de la ria d'Étel

Modalité de mise en œuvre**Partenaires et financement**

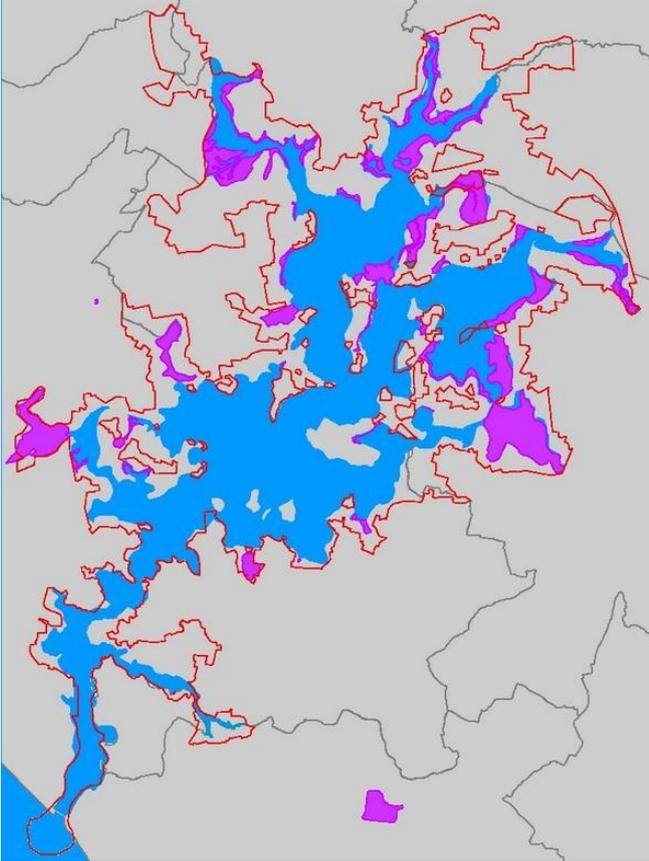
Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Améliorer la connaissance sur les interactions entre l'activité conchylicole et les habitats marins	SMRE, IFREMER, Agence des Aires Marines Protégées Opérateur Natura2000	IFREMER, Agence des Aires Marines Protégées, Comité Régional de Conchyliculture, conchyliculteurs, Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Encourager des pratiques conchyliques favorables aux habitats marins	Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel Conchyliculteurs	Comité Régional de Conchyliculture IFREMER, Agence des Aires Marines Protégées, Opérateur Natura 2000	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Anticiper et accompagner les mutations de l'activité conchylicole	Opérateur Natura 2000	Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel Conchyliculteurs IFREMER, Agence des Aires Marines Protégées, Comité Régional de Conchyliculture	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de l'élaboration des documents de planification et de gestion	Opérateur Natura 2000 / Comité Régional de Conchyliculture	IFREMER, Agence des Aires Marines Protégées, Comité Régional de Conchyliculture, conchyliculteurs, Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre

Calendrier prévisionnel

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Améliorer la connaissance sur les interactions entre l'activité conchylicole et les habitats marins	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Encourager des pratiques conchyliques favorables aux habitats marins	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Anticiper et accompagner les	✓	✓	✓	✓	✓	✓

mutations de l'activité conchylicole						
Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de l'élaboration des documents de planification et de gestion	✓					
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Suivi des herbiers de zostères Nombre et surface de concessions conchylicoles						
Fiches action complémentaires						
A.4-1. Garantir les bonnes conditions de conservation des herbiers de zostères A.4-2. Concourir aux bonnes pratiques de gestion du milieu marin et littoral D.1-1. Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire D.2-1. Améliorer la connaissance sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire D.2-2. Améliorer la connaissance sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
Ø						
Représentation cartographique / illustration						
 <div data-bbox="997 958 1437 1346"> <ul style="list-style-type: none"> — Limites communales ● Bourgs Cadastre conchylicole (DDTM, 2010) ■ Huitres creuses ■ Huitres plates ■ Diverses huitres ■ Moules ■ Coques ■ Palourdes ■ Diverses espèces ■ Autres types de concessions </div>						

C.1 3	ADAPTER LES PRATIQUES DE DÉMOUSTICATION AUX OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE NATURA2000	PRIORITÉ ☆☆☆		
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et des espèces</i>				
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application		
1310 - Végétation annuelle à salicornes 1330 - Prés salés atlantiques 1150* - Lagunes côtières 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques 1308 – Barbastelle d'Europe		Ensemble du site Statuts Fonciers Domaine Public Maritime Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales Propriétés privées		
Problématique / objet de l'action				
<p>La problématique de démoustication est étroitement liée au marais et prés salés et à leur gestion. En effet, 2 espèces de moustiques sont ciblées par les pratiques de démoustication : <i>Aedes caspius</i> et <i>Aedes detritus</i>. Ces espèces sont inféodées aux milieux naturels à submersion semi-temporaires liées à la marée, à des manœuvres sur des ouvrages hydrauliques ou aux précipitations.</p> <p>Le contrôle de ces espèces passe donc par une gestion adaptée des ouvrages hydrauliques, afin de maîtriser le développement des gîtes larvaires, et des actions de lutte anti-larvaire menées sur les secteurs où la destruction mécanique ou la réduction des gîtes n'est pas possible.</p> <p>Sur le site de la Ria d'Étel, la problématique de démoustication rejoint la problématique de dégradation des prés salés par pâturage car les pas de bêtes déstructurent l'habitat et favorisent la création de gîtes larvaires pour les moustiques. Afin de limiter la prolifération des moustiques il est donc nécessaire de réduire la formation des pas de bêtes. Par ailleurs, la gestion des ouvrages hydrauliques dans le cadre de la lutte contre les gîtes larvaires doit être compatible avec les enjeux Natura2000 de maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>L'objectif étant de réduire et si possible supprimer les causes de prolifération de moustique afin de limiter les interventions mécaniques et les traitements anti-larvaires.</p>				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Adapter la gestion des gîtes larvaires potentiels ou actifs pour limiter les traitements anti-larvaire</u> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Sur la base d'un inventaire des ouvrages hydrauliques existants et de l'impact de leur gestion sur les gîtes larvaires, proposé par l'EID, expertiser les solutions techniques envisagées afin de les rendre compatibles avec les enjeux Natura2000 ☛ Maîtriser le pâturage sur les secteurs de prés salés dégradés ☛ Mettre en place un partenariat avec l'EID afin de prendre en compte conjointement les enjeux Natura2000 et de limitation de la prolifération des moustiques lors de préconisations de travaux mécaniques ou de gestion des ouvrages hydrauliques ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Prohiber les travaux mécaniques sur les prés salés et limiter les travaux hydrauliques à l'entretien des fossés, des cours d'eau, des digues dans le strict respect des profils existants ☛ Être partenaire d'une évaluation de la perception de la nuisance due aux moustiques par les riverains et de la demande de démoustication 				
Modalité de mise en œuvre				
Partenaires et financement				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Adapter la gestion des gîtes larvaires potentiels ou actifs pour limiter les traitements anti-larvaire	Collectivités locales Propriétaires privés	EID, Chambre d'agriculture, communes	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre Contrat Natura2000

Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Adapter la gestion des gîtes larvaires potentiels ou actifs pour limiter les traitements anti-larvaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Surfaces en prospection / traitement Suivi de la gestion des ouvrages hydrauliques Amélioration de l'état de conservation des prés salés (dégradés par du pâturage) : suivis floristiques						
Fiches action complémentaires						
A.2-2. Raisonner le pâturage sur les secteurs dégradés de prés salés A.4-3. Conserver et gérer les habitats de lagunes côtières A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, marais et leurs zones humides associées B.1-4. Assurer la conservation des populations de chiroptères C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32324 P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						
Représentation cartographique / illustration						
 <div data-bbox="817 875 1444 1153" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> — Site Natura2000 Limites communales ● Bourgs Zones de prospection/traitement pour la démoustication : surface surveillée 381,35 ha surface de gîtes traitée 150.71 ha (Données EID, 2010) </div>						

C.1 4	ADAPTER LA GESTION SYLVICOLE AUX ENJEUX DE CONSERVATION DU SITE	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et des espèces</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
4020* - Landes humides atlantiques à Erica ciliaris et Erica tertraliix 4030 – Landes sèches européennes 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous bois à Ilex et parfois à Taxus 91D0* - Tourbières boisées 1308 - Barbastelle d'Europe 1083 – Lucane cerf-volant		Ensemble du site
		Statuts Fonciers
Autres habitats non IC : Forêts caducifoliées (Code Corine 41) Forêts mixtes (Code Corine 43) Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides (Code Corine 44) Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs (Code Corine 84)		Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales
Problématique / objet de l'action		
Le site Natura2000 « Ria d'Étel » présente de nombreux boisements de feuillus, de résineux ou mixte, dont certains sont potentiellement d'intérêt communautaire. Des mosaïques de milieux sont par ailleurs présentes dans les boisements du site : clairières, boisement de résineux avec sous-étage de lande, etc. Enfin, un réseau dense de talus boisés a été conservé et de nombreux arbres sénescents ont été identifiés.		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Encourager des pratiques sylvicoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Rétablir et entretenir des clairières au sein des boisements, notamment de résineux ☞ Conserver les bois dépérissants ou mort, sur pieds ou à terre et favoriser les îlots de vieillissement ☞ Préserver les arbres creux gîtes potentiels ou avérés des chauves-souris au moment des éclaircies et coupes d'amélioration ☞ Maintenir les haies, talus boisés, et conserver les arbres sénescents ☞ Restaurer et entretenir les mares forestières ☞ Privilégier la diversité de peuplement en maintenant plusieurs étages de végétation (futaie irrégulière ou taillis-sous-futaie) constitués de différentes essences autochtones ainsi qu'un sous étage buissonnant (arbres à baies, arbustes, houx, conserver le lierre...) ☞ Favoriser la régénération naturelle des peuplements autochtones ☞ Maintenir la faible densité des peuplements clairs de pin maritime ☞ Lutter contre les espèces végétales invasives, et notamment le Laurier palme ✓ <u>Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de l'élaboration ou la révision des documents de gestion durable des forêts</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Apporter les éléments cartographiques et données nécessaires à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de l'élaboration ou de la révision des Plans Simples de Gestion, Règlements Type de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles... ☞ Sensibiliser les propriétaires aux enjeux Natura2000 ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Ne pas boiser des milieux naturels non arborés d'intérêt patrimonial (landes, prairies humides, zones tourbeuses...) ☞ Raisonner les travaux lourds du sol notamment lors de l'exploitation et de la plantation (pas de labour profond, sous solage...) ☞ Ne pas drainer ☞ Ne pas introduire d'essences exotiques dans les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces, 		

- Favoriser le mélange des essences dans les plantations sur de vastes surfaces (supérieures à 1 ha)
- Proscrire la fertilisation et l'usage des pesticides dans les habitats d'intérêt communautaire et dans un rayon de 50m autour
- Pour chaque commune, lors de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme, proposer une délimitation des Espaces Boisés Classés qui prennent en compte les contraintes de gestion des habitats de landes : proposer le déclassement des secteurs les plus représentatifs et pour lesquels un maintien des habitats de lande est assuré

Modalité de mise en œuvre

Partenaires et financement

Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Encourager des pratiques sylvicoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	Communes, propriétaires privés, CG56	CRPF, ONF, agriculteurs, communes, Associations, Opérateur Natura2000	Sur devis	Contrat Natura2000
Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de l'élaboration ou la révision des documents de gestion durable des forêts	CRPF Opérateur Natura2000	Opérateur Natura2000, Communes, propriétaires, agriculteurs	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre

Calendrier prévisionnel

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Encourager des pratiques sylvicoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Réviser les Plans Simples de Gestion Forestière en prenant en compte les enjeux liés à Natura2000	✓					

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Surface des ilots de vieillissement
 Linéaire de haies, talus boisés
 Nombre de pieds d'espèces invasives arrachés
 Nombre de plan simple de gestion révisé en prenant en compte les enjeux Natura2000
 Nombre de contrats ou charte Signés

Fiches action complémentaires

A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives
 A.3-1. Réduire l'embroussaillage et l'enrésinement des landes sèches, mésophiles et humides
 A.3-2. Restaurer et entretenir les landes humides*
 A.3-3. Entretien des landes sèches et mésophiles
 A.3-4. Limiter la dégradation et l'artificialisation des habitats de landes
 A.5-3. Restaurer et conserver les boulaies tourbeuses
 A.6-2. Favoriser les éléments du maillage écologique
 B.1-1. Favoriser le maintien des populations de Loure d'Europe
 B.1-4. Assurer la conservation des populations de chiroptères

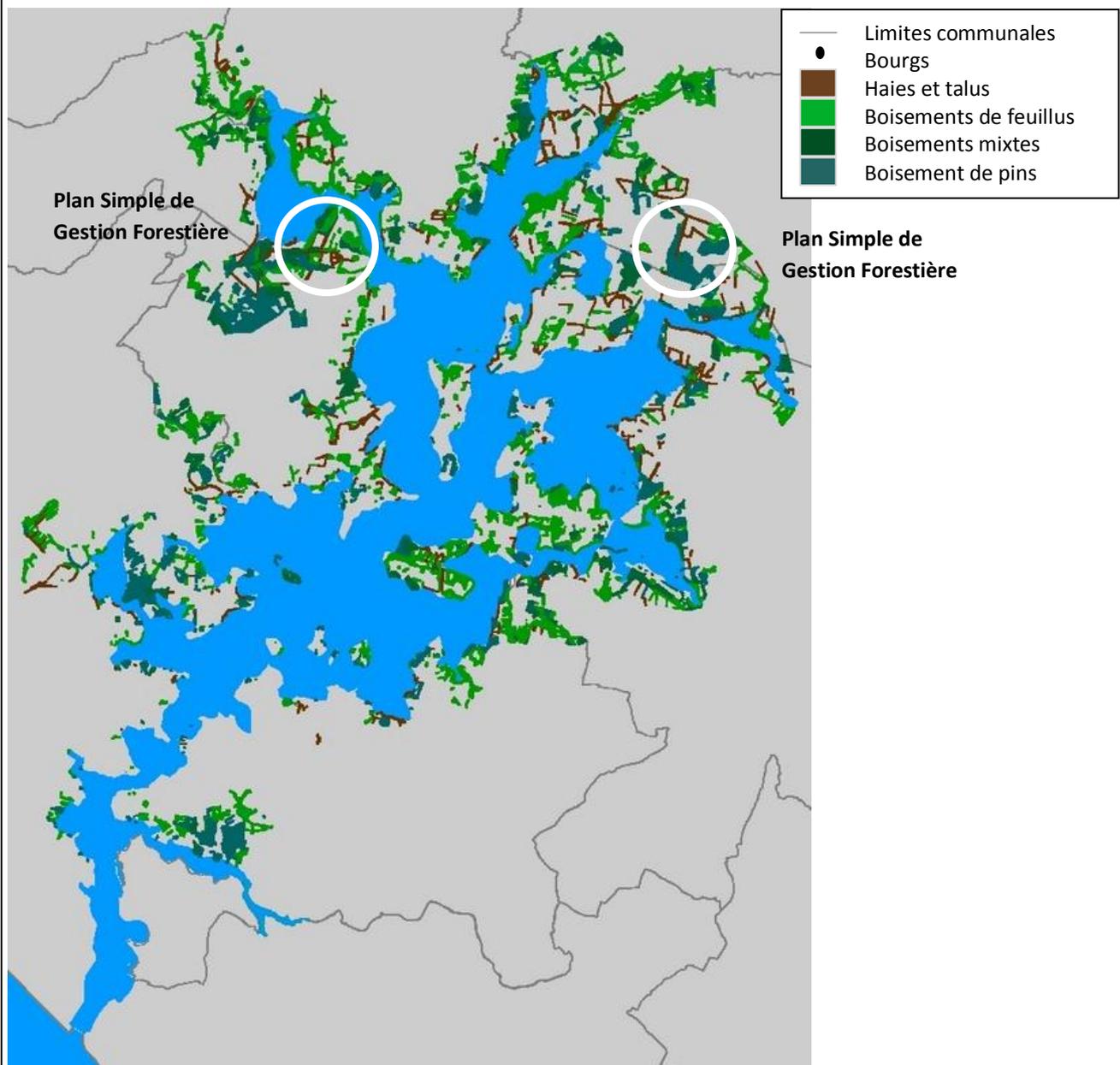
Cahier des charges type – Charte Natura 2000

F22701 - Création ou rétablissement de clairière ou de lande (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)
 F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)
 F22705 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)
 F22711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

F22712 - Dispositif favorisant le développement d'arbres sénescents (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)

F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive (*cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB*)

Représentation cartographique / illustration



C.2 1	FAVORISER UNE PRATIQUE DE LA RANDONNÉE COHÉRENTE AVEC LES ENJEUX NATURA2000	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Rendre les activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et des espèces</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
1230 – Falaises avec végétation des côtes atlantiques 1330 – Prés salés atlantiques 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques 3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 3260 – Rivières avec Végétations du Ranunculion fluitant et Callitriche-Batrachion 7140 – Tourbières de transition et tremblantes 6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin 6410 – Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 4020* - Landes humides atlantiques méridionales à Erica ciliaris et Erica tetralix 4030 – Landes sèches européennes 91D0* - Tourbières boisées 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus 1355 – Loutre d'Europe 1441 – Oseille des rochers		Statuts Fonciers Propriétés du Département CG56 Domaine Public Maritime Propriétés des collectivités locales Propriétés privés
Problématique / objet de l'action		
<p>La randonnée s'exerce sous plusieurs formes sur le site : randonnée pédestre, équestre, VTT, en indépendant ou au sein d'associations. La demande pour la création et l'entretien de nombreux sentiers est donc forte et la multiplication des boucles de randonnées à travers les milieux naturels peut entraîner des dégradations d'habitats (lors des travaux de création notamment), et la diffusion des perturbations liées à la fréquentation (dérangement, risque incendie en été, déchets...).</p> <p>La problématique de la randonnée concerne aussi la mise en place de la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL ou sentier côtier). En effet, la SPPL est établie sur les propriétés privées riveraines du Domaine Public Maritime où l'on peut retrouver les zones de transition floristiques entre les landes et les prés salés, zones naturelles remarquables.</p> <p>Une réflexion en amont des travaux de création des sentiers est nécessaire pour éviter toute modification des milieux et des régimes hydrauliques (drainage, busage, remblais...). Les techniques d'entretien des sentiers constituent aussi un enjeu fort pour le maintien des habitats dans un bon état de conservation.</p> <p>Cependant, l'ouverture du site au public doit être maintenue car elle représente un élément important de la dynamique du territoire et un atout pour l'économie locale, elle doit néanmoins se faire dans des limites compatibles avec la sauvegarde des habitats et espèces sensibles de la Ria d'Étel et avec une vision globale à l'échelle du site Natura2000.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Raisonner la création de sentiers de randonnées à l'échelle du site Natura2000</u> ➤ Sur la base des propositions pour la définition d'un itinéraire de randonnées autour de la Ria d'Étel (CG56, 2010), identifier les secteurs sensibles à la fréquentation sur lesquels une redéfinition des tracés ou des aménagements devront être envisagés ➤ Travailler en partenariat avec les acteurs de la randonnée à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors des projets de création de sentiers ➤ Mener une réflexion avec les associations locales de randonnée, sur le réseau de sentiers existants à l'échelle du site Natura2000 et les projets d'ouverture afin de définir des priorités d'aménagement (ouverture de certains tronçons, déplacement de sentiers problématiques, jonctions entre certains parcours) 		

☞ Lors de la conception de sentiers de randonnée, les habitats très favorables à la Loutre pour l'installation de gîtes et la reproduction doivent être maintenus, les zones de végétation refuge, notamment, doivent être exclues de tout aménagement de sentier

☞ Dans les secteurs favorables à la Loutre, ne pas développer de sentier longeant les rives et berges des cours d'eau en continu, préférer les tracés s'en écartant, avec la possibilité d'y revenir ponctuellement au besoin

✓ Participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la SPPL en prenant en compte les enjeux Natura2000

☞ Améliorer la connaissance sur les secteurs identifiés comme sensibles à la fréquentation afin d'évaluer les impacts sur les habitats et espèces d'une ouverture de sentier (site de Kerfrezec en Ste Hélène, etc.)

☞ Dans les secteurs identifiés comme sensibles préconiser de ne pas aménager la SPPL (maintenir un accès au rivage mais pas de signalisation...) et proposer des solutions de contournement en s'appuyant sur les réseaux de chemins existants

☞ Participer à la définition sur le terrain des tracés de SPPL en tenant compte des impacts (positifs et négatifs) sur les habitats, la faune et la flore

✓ Conforter les sentiers existants et compatibles avec les enjeux Natura2000

☞ Veiller à un entretien des sentiers n'ayant pas d'effets indirects sur les prés salés (pas d'utilisation de produits phytosanitaires, pas d'apport de remblais, limitation des apports coquilliers aux secteurs les moins sensibles...)

☞ Assurer un entretien par débroussaillage en conservant des écrans végétaux dans les secteurs les plus sensibles

☞ Lorsque les passages se font sur des secteurs soumis à la marée ou très humides, préconiser un recul des sentiers existants vers des zones en amont plus portantes au lieu d'aménagements de type busage, drainage, remblais. Les franchissements sur pilotis pourront être envisagés dans le cas où aucune solution de recul du sentier ne pourrait être trouvée.

☞ Améliorer les sentiers par la mise en place de franchissements de zones humides de type passerelles ou cheminement sur pilotis dans les secteurs dégradés (pas de busage ou drainage), petits aménagements de type escaliers, pièges à eau...

☞ Compléter et harmoniser la signalétique

☞ Limiter les impacts localisés liés à la fréquentation par des aménagements légers (type monofil) sur les secteurs érodés, notamment sur les falaises côtières

✓ Sensibilisation et information

☞ Informer les usagers sur la richesse et la fragilité du milieu par la mise en place d'une signalétique adaptée

☞ Travailler en collaboration avec les offices du tourisme, collectivités locales, associations pour sensibiliser les usagers aux enjeux Natura2000

☞ Informer les services techniques des communes, chantiers d'insertion, associations locales sur les bonnes pratiques d'entretien des sentiers

☞ Mettre en œuvre la charte Natura2000 avec les associations locales de randonnées

✓ Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires

☞ Lutter contre les espèces végétales invasives

☞ Proscrire l'usage des pesticides sur les habitats d'intérêt communautaires, les zones humides et à proximité de la Ria

☞ Limiter l'entretien sur les secteurs identifiés comme sensibles en période de nidification ou de reproduction

☞ Maintenir les haies et les zones de végétations denses à proximité des sentiers

Modalité de mise en œuvre

Partenaires et financement

Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Raisonner la création de sentiers de randonnées à l'échelle du site Natura2000	CG56, Communes	DDTM, Associations de randonnées, CBNB, Bretagne Vivante, experts, communes, propriétaires privés, Opérateur Natura2000	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la SPPL en prenant en compte	DDTM, communes	Associations de randonnées, CBNB, Bretagne Vivante, experts, communes, propriétaires privés,	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre

les enjeux Natura2000		Opérateur Natura2000				
Conforter les sentiers existants et compatibles avec les enjeux Natura2000	Communes, CG56	DDTM, Associations de randonnées, CBNB, Bretagne Vivante, experts, communes, propriétaires privés, Opérateur Natura2000	Sur devis			Contrat Natura2000
Sensibilisation et information	Opérateur Natura2000	CBNB, Bretagne Vivante	Temps d'animation du DOCOB			État, Europe, Autre
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Raisonnement la création de sentiers de randonnées à l'échelle du site Natura2000	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la SPPL en prenant en compte les enjeux Natura2000	✓	✓				
Conforter les sentiers existants et compatibles avec les enjeux Natura2000	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sensibilisation et information	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Charte signée						
Fiches action complémentaires						
A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives A.2-1. Lutter contre l'artificialisation des prés salés B.1-1. Favoriser le maintien des populations de Loutre d'Europe						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32325 P - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires (<i>cahier des charges non détaillé dans le présent DOCOB</i>)						

C.2 2	MAÎTRISER LA CRÉATION ET/OU LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DE LOISIRS EN MER	PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Rendre les activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et des espèces</i>		
Habitats et espèces concernés		Localisation/Périmètre d'application
1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine 1130 – Estuaire 1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (notamment les herbiers de Zostères naines) 1160 –Grandes criques et baies peu profondes 1170 – Recifs 1210 – Végétations annuelles des laisses de mer 1230 – Falaises avec végétations des côtes atlantiques 1310 – Végétations annuelles pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1320 – Prés à Spartina 1330 – Prés salés atlantiques 1420 – Fourrées halophiles méditerranées et thermo atlantiques Enjeux fort pour les Oiseaux		Ensemble du site Statuts Fonciers Propriétés privées Propriétés des collectivités locales Domaine Public Maritime
Problématique / objet de l'action		
<p>Le site de la Ria d'Étel est particulièrement propice à de nombreuses activités de loisirs en mer ou sur l'estran. Les activités de pêche à pieds de loisir, fréquentation des plages et baignade, plaisance motorisée et à voile, kayak, plongée, mais aussi de jet-ski ou bouée tractée se pratiquent de manière plus ou moins encadrée sur la ria.</p> <p>Outre des impacts directs sur des habitats d'intérêt communautaire qu'il convient de réduire ou d'éviter (notamment concernant les herbiers de zostères naines), l'objectif est de mieux connaître les éventuels effets cumulés de ces pratiques sur le milieu et de sensibiliser les pratiquants aux objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire, voire d'engager des démarches participatives d'amélioration de la connaissance.</p>		
Description de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Évaluer et maintenir le bon état de conservation des habitats marins</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la connaissance sur les herbiers de zostères naines et marines et mettre en place un suivi surfacique sur des herbiers témoins ➤ S'appuyer sur les suivis de la qualité du milieu menés dans le cadre de programmes locaux ou nationaux (REBENT, plancton, eau...) afin d'améliorer la connaissance des habitats marins et leur gestion ➤ Développer des démarches participatives d'amélioration des connaissances et des suivis de la faune, la flore et des habitats, en partenariat avec les clubs de plongées, de Kayak, voire avec d'autres partenaires ✓ <u>Améliorer les pratiques et maîtriser le développement des activités afin de les rendre compatibles avec les enjeux Natura2000</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer les pratiques de pêche à pieds sur l'herbier du Pradic et de St Cado par la sensibilisation des pêcheurs ➤ Analyser les pratiques de ramassage d'algues et pêche à pieds (retournement des blocs) sur les champs de blocs afin d'en évaluer les impacts et éventuellement d'améliorer la sensibilisation des pratiquants ➤ Laisser en place les végétations annuelles de laisses de mer et informer sur les intérêts de ces formations végétales, en cas d'opération de nettoyage de plage préconiser un nettoyage uniquement manuel qui permet le ramassage exclusif des macrodéchets d'origine anthropique ➤ Proposer la réalisation d'une étude sur les pratiques de rechargement des plages de la Ria d'Étel en sable afin de rendre cette pratique compatible avec le maintien des habitats d'intérêt communautaire ➤ Mieux connaître la fréquentation dans le cadre d'activités encadrées par les clubs locaux ou associations mais aussi celle des pratiquants indépendants 		

- Évaluer la pression cumulée des activités nautiques sur le site Natura2000 afin de maintenir le bon état de conservation des habitats et espèces, mettre en évidence la capacité d'accueil du milieu naturel et maîtriser la création et le développement de nouvelles activités nautiques
- Mettre en place la charte Natura2000 avec les clubs locaux encadrant les loisirs nautiques
 - ✓ Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 pour les projets d'aménagement et de gestion des milieux marins
- Apporter les éléments cartographiques et données nécessaires à la prise en compte des enjeux Natura2000 dans les projets d'aménagement et demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime (extension du port d'Étel, aménagement de port Niscop, organisation des zones de mouillages...)
- ✓ Informier, sensibiliser, communiquer sur les enjeux Natura2000
- En partenariat avec les clubs locaux de loisirs nautiques construire et diffuser des outils de communication adaptés à la prise en compte de la sensibilité du site
 - ✓ Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires
- Proscrire l'utilisation de pesticides pour l'entretien des lieux d'accueil du public à proximité de la ria
- Contribuer à l'information des clubs et des particuliers sur les techniques pour rendre les opérations de carénages non polluantes ; mettre en évidence la nécessité de créer une aire de carénage adaptée et utilisable par l'ensemble des utilisateurs de la ria d'Étel

Modalité de mise en œuvre

Partenaires et financement

Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Évaluer et maintenir le bon état de conservation des habitats marins	Communes, Plongeurs Opérateur Natura2000	Associations locales de plaisanciers, UNAN, SAGEMOR, fédération et clubs de plongée, clubs de kayak, Associations de pêcheurs à pieds, IFREMER, DDTM	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre Contrat Natura2000
Améliorer les pratiques et maîtriser le développement des activités afin de les rendre compatibles avec les enjeux Natura2000	Communes, Associations Opérateur Natura2000	DDTM, IFREMER, Associations locales de plaisanciers, UNAN, SAGEMOR, fédération et clubs de plongée, clubs de kayak, Associations de pêcheurs à pieds	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Contribuer à la prise en compte des enjeux Natura2000 pour les projets d'aménagement et de gestion des milieux marins	DDTM SAGEMOR Opérateur Natura2000	Associations locales de plaisanciers, fédération et clubs de plongée, clubs de kayak, Associations de pêcheurs à pieds, IFREMER	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Informier, sensibiliser, communiquer sur les enjeux Natura2000	Opérateur Natura2000	Associations locales de plaisanciers, UNAN, SAGEMOR, fédération et clubs de plongée, clubs de kayak, Associations de pêcheurs à pieds	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre

Calendrier prévisionnel

Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Évaluer et maintenir le bon état de conservation des habitats marins	✓	✓	✓			
Améliorer les pratiques et maîtriser le développement des activités afin de les rendre compatibles avec les enjeux Natura2000	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Améliorer les pratiques et maîtriser le développement des activités afin de les rendre compatibles avec les enjeux Natura2000	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Contribuer à la prise en compte des	✓	✓	✓	✓	✓	✓

enjeux Natura2000 pour les projets d'aménagement et de gestion des milieux marins						
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Charte signée Suivis des herbiers de zostères						
Fiches action complémentaires						
A.4-1. Garantir les bonnes conditions de conservation des herbiers de zostères A.4-2. Concourir aux bonnes pratiques de gestion du milieu marin et littoral						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
Ø						

C.2 3	ACCOMPAGNER LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES POUR UNE ORGANISATION COHÉRENTE AVEC LES ENJEUX ET OBJECTIFS NATURA2000				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Rendre les activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et des espèces</i>						
Habitats et espèces concernés			Localisation/Périmètre d'application			
Tous			Ensemble du site			
			Statuts Fonciers			
			Propriétés privées			
			Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales Domaine Public Maritime			
Problématique / objet de l'action						
<p>De nombreuses fêtes, manifestations sportives et culturelles sont organisées sur le site tout au long de l'année et certaines peuvent attirer de très nombreux visiteurs. Si l'affluence de ces événements particuliers est ponctuelle, ses impacts peuvent en revanche être durables selon la saison à laquelle elle s'est déroulée, le nombre de personnes mobilisées, les itinéraires empruntés et leur sensibilité à la fréquentation.</p> <p>D'ores et déjà encadrées par un régime administratif (déclaration ou autorisation), certaines de ces manifestations devront faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura2000. Ces démarches administratives doivent être l'occasion de solliciter l'avis des partenaires pour l'intérêt de l'organisateur et du patrimoine naturel du site.</p>						
Description de l'action						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Encourager la prise en compte des enjeux Natura2000</u> ➤ Travailler en collaboration avec les associations locales et les communes pour recenser les manifestations existantes ainsi que les projets de manifestations ➤ Lorsque cela est réalisable, élaborer des cartes de sensibilité du site et les mettre à disposition des organisateurs ➤ Encourager les organisateurs à consulter l'opérateur local sur les options d'itinéraires choisis, au minimum 2 mois avant le dépôt en Préfecture du dossier administratif requis (pour les compétitions et les manifestations accueillant plus de 150 personnes) ➤ Rechercher les périodes les moins sensibles pour la faune et la flore ➤ Ne pas créer de nouveaux sentiers dans le site Natura2000 mais utiliser au maximum les sentiers existants ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> ➤ Demander la récupération des déchets, du balisage ponctuel, la présence de toilettes adaptées (sur les aires de stationnement ou les lieux de rassemblement...) ➤ Elaborer une Charte Natura 2000 pour les associations organisatrices de manifestations ou animations sportives ou ludiques. 						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires		Estimation du coût	Source de financement	
Encourager la prise en compte des enjeux Natura2000	Communes, organisateurs, Opérateur Natura2000	Communes, Offices de tourisme, Associations locales, Comité départemental de tourisme, fédérations sportives		Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre	
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Encourager la prise en compte des enjeux Natura2000	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Pas d'impact sur les habitats d'intérêt communautaire						

<i>Fiches action complémentaires</i>
Ø
<i>Cahier des charges type – Charte Natura 2000</i>
Ø

C.2 4	MAITRISER LES PROBLÉMATIQUES LIÉES AU CAMPING ET CARAVANING EN SECTEUR NDS				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Rendre les activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et des espèces</i>						
Habitats et espèces concernés			Localisation/Périmètre d'application			
1130 - Estuaire 3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 3260 – Rivières avec Végétations du Ranunculion fluitant et Callitriche-Batrachion 4030 – Landes sèches européennes			Ensemble du site, notamment sur les parcelles au bord de la Ria d'Étel			
1355 – Loutre d'Europe 1441 – Oseille des rochers			Statuts Fonciers Propriétés privées			
Problématique / objet de l'action						
<p>Le site Natura2000 « Ria d'Étel » est calé sur le zonage Nds des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Ce zonage correspond aux espaces terrestres et marins, caractéristiques du patrimoine naturel et nécessaires au maintien des équilibres biologiques, en application de la loi littoral (L146-6 du code de l'Urbanisme).</p> <p>Le règlement applicable aux zones Nds précise que le camping et le caravanage, ainsi que l'implantation de résidences mobiles et d'habitations légères de loisirs, isolées ou groupées, sont interdits sous quelque forme que ce soit et quelle qu'en soit la durée.</p> <p>Cependant, des « terrains à caravanes » ou des constructions légères ont été recensés sur le site Natura2000 et donc en secteur Nds.</p> <p>Ces installations illégales peuvent poser des problèmes en terme de pollution diffuse (pas d'assainissement), et contribuent à la banalisation des paysages, notamment par l'implantation d'espèces végétales invasives.</p>						
Description de l'action						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Recenser les « terrains à caravanes » et constructions légères</u> ✓ <u>Réduire cette problématique à long terme</u> ➤ Alerter les communes sur l'impact des parcelles à caravanes en secteurs NDs et les associer à une réflexion sur la limitation à long terme de la problématique ➤ Ne pas légitimer ces installations lors des révisions de PLU ➤ Ne pas légitimer ces installations en leur donnant accès à des services communaux (assainissement, eau, électricité), faire valoir l'illégalité de l'installation ➤ Travailler en partenariat avec les communes, voire avec les notaires pour informer les acheteurs sur la réglementation des zones Nds lors des ventes de terrain ➤ En partenariat avec les communes, favoriser la mise en place de l'outil de préemption au titre des Espaces Naturels sensibles permettant des acquisitions à long terme par le Conservatoire du Littoral ou le Département ✓ <u>Bonnes pratiques à respecter/actions complémentaires</u> ➤ Lutter contre les espèces végétales invasives 						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Recenser les « terrains à caravanes » et constructions légères	Communes, Opérateur Natura2000	Communes, Syndicat ostréicole	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Réduire cette problématique à long terme	Communes, CG56, conservatoire du littoral	Opérateur Natura2000, Syndicat ostréicole	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Recenser les « terrains à caravanes » et constructions légères	✓					

constructions légères						
Réduire cette problématique à long terme	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Évolution du nombre de terrains occupés par des caravanes ou habitations légères Surfaces acquises par le Conservatoire du Littoral ou le Département						
Fiches action complémentaires						
A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives A.3-4. Limiter la dégradation et l'artificialisation des habitats de landes D.4-1. Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau D.4-2. Articuler et mettre en cohérence les documents de planification et de gestion avec les enjeux Natura2000 D.4-3. Développer et orienter les politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
Ø						

D.1 1	SUIVRE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Suivi et évaluation</i>						
<i>Habitats et espèces concernés</i>			<i>Localisation/Périmètre d'application</i>			
Tous			Ensemble du site			
			<i>Statuts Fonciers</i>			
			Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales Domaine Public Maritime			
<i>Problématique / objet de l'action</i>						
Le suivi et le bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial, sont des opérations nécessaires pour analyser l'évolution écologique des milieux. Elles permettent, en outre, une évaluation de la mise en oeuvre du document d'objectifs et des travaux de restauration et d'entretien menés sur le site. Par ailleurs, ces suivis permettent d'assurer une bonne prise en compte des espèces d'intérêt patrimonial lors de l'élaboration de tout projet sur le site.						
<i>Description de l'action</i>						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des protocoles simples de suivi de l'état de conservation des habitats ➤ Réaliser un suivi des herbiers de zostères ➤ Suivre la prolifération des espèces végétales invasives (Observatoire photographique...) ➤ Suivre l'évolution des espèces marines invasives (<i>Celtodorix girardae</i>, crépidules, algues, huitres creuses) ✓ <u>Suivre les espèces d'intérêt communautaire</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un suivi annuel des espèces végétales d'intérêt communautaire selon des protocoles validés par le Conservatoire Botanique National de Brest ➤ En partenariat avec les acteurs associatifs et scientifiques, mettre en place des protocoles de suivi des espèces animales d'intérêt communautaire et réaliser les suivis ➤ Réaliser un bilan de l'état de conservation des espèces à l'échelle du site ✓ <u>Évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en oeuvre</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un état initial du site avant la mise en place des mesures de gestion ➤ Suivre la dynamique de la végétation en réalisant des relevés de végétation par transects, carrés permanents, suivis photo... ➤ Mettre en place un suivi d'espèces d'oiseaux indicatrices de l'état de conservation du site et des mesures de gestion mises en place ➤ Mettre à jour la cartographie des habitats à l'échéance du DOCOB afin d'observer les modifications de distribution des différents habitats et espèces et de procéder à l'évaluation du DOCOB 						
<i>Modalité de mise en oeuvre</i>						
<i>Partenaires et financement</i>						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Opérateur Natura2000	CBNB, GMB, Bretagne vivante, plongeurs, universités, experts	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Suivre les espèces d'intérêt communautaire	Opérateur Natura2000	CBNB, GMB, Bretagne vivante, plongeurs, universités, experts	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en oeuvre	Opérateur Natura2000	CBNB, GMB, Bretagne vivante, plongeurs, universités, experts	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
<i>Calendrier prévisionnel</i>						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Suivre l'état de	✓	✓	✓	✓	✓	✓

conservation des habitats d'intérêt communautaire						
Suivre les espèces d'intérêt communautaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre de suivis mis en place						
Fiches action complémentaires						
A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives A.1-2. Maitriser le développement des espèces animales invasives B.1-1. Favoriser le maintien des populations de Loutre d'Europe B.1-3. Favoriser le maintien des populations de Damier de la Succise B.1-4. Assurer la conservation des populations de chiroptères B.2-1. Assurer la conservation du Fluteau nageant B.3-2. Favoriser les stations potentielles d'oseille des rochers D.5-1. Mettre en place des outils de recueil des données, suivis des actions, valorisation des connaissances						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
Ø						

D.2 1	AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LES ESPÈCES ET HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Amélioration des connaissances</i>						
<i>Habitats et espèces concernés</i>			<i>Localisation/Périmètre d'application</i>			
Tous			Ensemble du site			
			<i>Statuts Fonciers</i>			
			Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales Domaine Public Maritime			
<i>Problématique / objet de l'action</i>						
Les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont dispersées et souffrent de lacunes. Ainsi, il n'est pas possible de prendre pleinement cette thématique en compte dans le cadre du DOCOB. Par ailleurs, des éléments sur le fonctionnement des habitats naturels ou des populations d'espèces manquent pour proposer des mesures de gestion adaptées et cohérentes avec leur maintien dans un bon état de conservation. La réalisation d'études complémentaires semble donc nécessaire.						
<i>Description de l'action</i>						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Améliorer la connaissance des habitats d'intérêt communautaire</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesurer les proliférations d'algues vertes et rouges, leur évolution et leur fonctionnement afin de définir des méthodes de gestion adaptées à la conservation des herbiers de zostères ➤ Améliorer la connaissance sur la faune et la flore benthique marine en partenariat avec les scientifiques et les associations de plongeurs ➤ Améliorer la connaissance sur les processus de sédimentation pour répondre de manière adaptée et mesurée à la problématique d'envasement ➤ Réaliser des études sur le fonctionnement hydraulique des étangs à marées et lagunes côtières afin d'adapter la gestion et anticiper d'éventuels travaux de réfection des digues, désenvasement,... ➤ Connaître la répartition de la Spartine anglaise sur le site et surveiller son évolution afin d'orienter d'éventuelles actions ✓ <u>Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaires</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualiser le statut des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire, dont la présence sur le site est avérée ou potentielle, par la mise en place d'études et d'inventaires naturalistes ➤ Analyser le fonctionnement écologique des poissons migrateurs sur le site, notamment dans sa partie « estuaire », mettre en évidence d'éventuelles menaces et proposer des solutions pour la conservation des populations ➤ Mieux connaître le rôle des prés salés pour le nourrissage des chiroptères, au regard notamment des pratiques de démoustication 						
<i>Modalité de mise en œuvre</i>						
<i>Partenaires et financement</i>						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Améliorer la connaissance des habitats d'intérêt communautaire	Opérateur Natura2000	CBNB, CEVA, GMB, Bretagne vivante, plongeurs, universités, experts, FDPPMA, ONEMA	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre		
Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaires	Opérateur Natura2000	CBNB, CEVA, GMB, Bretagne vivante, plongeurs, universités, experts, FDPPMA, ONEMA	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre		
<i>Calendrier prévisionnel</i>						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Améliorer la connaissance des habitats d'intérêt communautaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaires	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Études réalisées						
Fiches action complémentaires						
A.4-1. Garantir les bonnes conditions de conservation des herbiers de zostères A.4-3. Conserver et gérer les habitats de lagunes côtières B.1-1. Favoriser le maintien des populations de Loure d'Europe B.1-2. Conserver les populations de poissons migrateurs et autres poissons d'intérêt communautaire B.1-3. Favoriser le maintien des populations de Damier de la Succise B.1-4. Assurer la conservation des populations de chiroptères B.2-1. Assurer la conservation du Fluteau nageant B.3-2. Favoriser les stations potentielles d'oseille des rochers C.1-3. Adapter les pratiques de démoustication aux objectifs de conservation du site natura2000 D.5-1. Mettre en place des outils de recueil des données, suivis des actions, valorisation des connaissances						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
Ø						

D.2 2	AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LES INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITÉS ET LES ESPÈCES ET HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Amélioration des connaissances</i>						
<i>Habitats et espèces concernés</i>			<i>Localisation/Périmètre d'application</i>			
Tous			Ensemble du site <i>Statuts Fonciers</i> Propriétés privées Propriétés du Département (ENS) Propriétés des collectivités locales Domaine Public Maritime			
<i>Problématique / objet de l'action</i>						
Les connaissances sur les activités et usages du site et leurs interactions avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont partielles et nécessitent des compléments afin de proposer des mesures de gestion adaptées et cohérentes avec leur maintien dans un bon état de conservation. La réalisation d'études complémentaires semble donc nécessaire.						
<i>Description de l'action</i>						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Améliorer la connaissance sur les activités du milieu terrestre</u> ➤ Réaliser une étude sur la pratique de la randonnée afin de caractériser la fréquentation du site et identifier d'éventuels secteurs sensibles ➤ Améliorer la connaissance sur les secteurs identifiés comme sensibles à la fréquentation afin d'évaluer les impacts sur les habitats et espèces d'une ouverture de sentier (site de Kerfrezec en Ste Hélène, etc.) ✓ <u>Améliorer la connaissance sur les activités marines</u> ➤ Évaluer la pression cumulée des activités nautiques sur les milieux et espèces afin de mettre en évidence la capacité d'accueil du milieu naturel et maîtriser la création et le développement de nouvelles activités nautiques ➤ Améliorer la connaissance de la fréquentation et de l'exploitation du site par la pêche à pieds afin de cerner son impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ➤ Améliorer la connaissance des pratiques de circulation des conchyliculteurs sur les hauts de plages et mesurer la compatibilité au regard des enjeux de préservation des habitats et espèces ➤ Améliorer la connaissance sur les interactions entre l'activité conchylicole et les habitats marins afin d'anticiper les mutations de l'activité 						
<i>Modalité de mise en œuvre</i>						
<i>Partenaires et financement</i>						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Améliorer la connaissance sur les activités du milieu terrestre	Opérateur Natura2000	DDTM, comité départemental de randonnées, associations locales, comité local des pêches, comité régional de conchyliculture	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Améliorer la connaissance sur les activités marines	Opérateur Natura2000	DDTM, comité départemental de randonnées, associations locales, comité local des pêches, comité régional de conchyliculture	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
<i>Calendrier prévisionnel</i>						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Améliorer la connaissance sur la fréquentation du milieu terrestre	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Améliorer la connaissance sur les activités marines	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Études réalisées						
Fiches action complémentaires						
B.1-4. Assurer la conservation des populations de chiroptères						
C.1-2. Maintenir une activité conchylicole compatible avec les enjeux Natura2000						
C.1-3. Adapter les pratiques de démoustication aux objectifs de conservation du site natura2000						
C.2-1. Favoriser une pratique de la randonnée cohérente avec les enjeux Natura2000						
C.2-2. Maîtriser la création et/ou le développement d'activités de loisirs en mer						
D.5-1. Mettre en place des outils de recueil des données, suivis des actions, valorisation des connaissances						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
Ø						

D.3 1	DÉVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION, ACTIONS PÉDAGOGIQUES ET ANIMATIONS NATURE			PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Information, sensibilisation et valorisation de la démarche Natura2000</i>				
<i>Habitats et espèces concernés</i>		<i>Localisation/Périmètre d'application</i>		
Tous		Ensemble du site		
		<i>Statuts Fonciers</i>		
Problématique / objet de l'action				
Le but de cette action est de créer des outils afin d'informer, de sensibiliser les usagers, touristes ou résidents, aux milieux naturels et à leur fragilité, de les impliquer dans leur préservation ainsi que dans le processus Natura 2000 et ses engagements. Afin de toucher un plus large public plusieurs outils et moyens sont proposés.				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Créer des supports et outils d'information et de sensibilisation</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Créer et alimenter un site internet dédié à Natura2000 sur la Ria d'Étel ☞ Créer une plaquette de présentation du site Natura2000 « Ria d'Étel » ☞ Réaliser des affiches de présentation pour les communes, offices du tourisme, professionnels ☞ Recenser les outils et aménagements existants (tables d'orientation, panneaux, guides de randonnées, observatoires à oiseaux...) et proposer l'intégration d'une information sur la démarche et le site Natura2000, par la mise en place d'un support complémentaire ou lors du remplacement du support existant ☞ Mener une réflexion sur la création d'un aménagement dédié à la connaissance et à la valorisation du site de la Ria d'Étel, type salle d'exposition, maison de site, etc. ✓ <u>Créer une signalétique adaptée et cohérente</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Identifier les principaux points d'accès au site Natura2000 et lieux d'information afin de cibler les lieux d'implantation pertinents de panneaux d'accueil et ne pas multiplier la pose de panneaux dans le milieu naturel ☞ Réaliser et mettre en place des panneaux d'accueil dans le site ☞ Donner une identité graphique au site afin d'harmoniser les supports de communication ☞ Mener une réflexion sur la création de labels, notamment dans le cadre de l'identification de produits (huitres, viande bovine...) ✓ <u>Inciter et soutenir la mise en place d'animations Nature</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Définir les secteurs adaptés à l'accueil du public, les thèmes principaux à aborder, les structures compétentes dans l'animation nature et développer des partenariats afin de proposer des sorties de découvertes de la nature ✓ <u>Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Être présent lors d'événements sur le site (manifestations sportives, culturelles...) ☞ Organiser des sorties lors d'événements nationaux du type « Fête de la Nature », « Journées du Patrimoine »,... ☞ Rédiger des articles pour les bulletins municipaux, les lettres d'information ☞ Communiquer auprès de la presse locale ✓ <u>Développer des partenariats avec les écoles, les centres de formations et les universités</u> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Encourager les projets pédagogiques de découverte du site, de la faune, de la flore ☞ Développer les partenariats avec les structures spécialisées dans la gestion et l'étude des milieux naturels (lycées agricoles, lycée aquacoles, maisons familiales rurales...) pour la réalisation de chantiers de restauration et de gestion de milieux naturels mais aussi pour des études de milieu ☞ Construire des partenariats avec des universités pour la mise en place d'études spécifiques (proposition de protocoles de suivi, expérimentation...) 				
Modalité de mise en œuvre				
Partenaires et financement				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Créer des supports et outils d'information et de	Opérateur Natura2000	DREAL, Communes, Département, Région,	Temps d'animation du	État, Europe, Autre

sensibilisation		Association, représentants socio-professionnels	DOCOB			
Créer une signalétique adaptée et cohérente	Opérateur Natura2000	DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB Sur devis	État, Europe, Autre Contrats Natura2000		
Inciter et soutenir la mise en place d'animations Nature	Opérateur Natura2000	DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site	Opérateur Natura2000	DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Développer des partenariats avec les écoles, les centres de formations et les universités	Opérateur Natura2000	DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Créer des supports et outils d'information et de sensibilisation	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Créer une signalétique adaptée et cohérente	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Inciter et soutenir la mise en place d'animations Nature	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Développer des partenariats avec les écoles, les centres de formations et les universités	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Outils créés Signalétique développée Animations/manifestations réalisées Partenariats construits						
Fiches action complémentaires						
Toutes						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
A32326 P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact F22714 - Investissement visant à informer les usagers de la forêt						

D.4 1	PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LES ACTIONS LOCALES FAVORABLES À LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Mesures administratives, réglementaires et foncières</i>						
Habitats et espèces concernés			Localisation/Périmètre d'application			
Habitats Humides Habitats marins 1355 – Loutre d'Europe 1095 – Lamproie marine 1106 – Saumon Atlantique 1096 – Lamproie de Planer 1163 – Chabot 1831 – Fluteau nageant			Ensemble du site Statuts Fonciers			
Problématique / objet de l'action						
<p>Le maintien dans un bon état de conservation des habitats naturels humides, des cours d'eau et de certains habitats marins (notamment les herbiers de zostères) dépend d'une bonne qualité de l'eau. En effet, la modification du régime hydrique peut directement menacer les habitats (drainage, mauvaise gestion de vannes, envasement...). De même, une modification de la qualité de l'eau (eutrophisation, apport de pesticides...) peut modifier la composition floristique des milieux.</p> <p>Si certaines actions peuvent s'envisager dans le périmètre du site Natura2000, la reconquête de la qualité de l'eau passe par des actions à l'échelle du bassin versant. Il importe donc d'encourager ces actions.</p>						
Description de l'action						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Pérenniser les actions existantes</u> ➤ Mettre en évidence la cohérence des programmes d'amélioration de la qualité de l'eau avec les enjeux Natura2000 afin d'assurer leur maintien ✓ <u>Participer à la mise en place de programmes de reconquête de la qualité de l'eau et des cours d'eau</u> ➤ Apporter les éléments nécessaires à la prise en compte des enjeux Natura2000 lors de l'élaboration des Contrats Territoriaux « Milieux Aquatiques » et du Schéma de d'Aménagement et de Gestion de L'Eau 						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maitre d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Pérenniser les actions existantes	Opérateur Natura2000	Agence de l'eau, DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Participer à la mise en place de programmes de reconquête de la qualité de l'eau et des cours d'eau	Opérateur Natura2000 Porteur du SGE ou des CTMA	Agence de l'eau, DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Pérenniser les actions existantes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Participer à la mise en place de programmes de reconquête de la qualité de l'eau et des cours d'eau	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Indicateurs de suivi et d'évaluation
Évolution des programmes de suivi la qualité de l'eau et des milieux aquatiques Mise en place d'un SAGE, CTMA
Fiches action complémentaires
<p>A.3-2. Restaurer et entretenir les landes humides*</p> <p>A.4-1. Garantir les bonnes conditions de conservation des herbiers de zostères</p> <p>A.4-3. Conserver et gérer les habitats de lagunes côtières*</p> <p>A.5-2. Maintenir et entretenir les mares</p> <p>A.5-3. Restaurer et conserver les boulaies tourbeuses</p> <p>A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées</p> <p>A.5-5. Restaurer préserver et gérer les cours d'eau à végétation aquatique flottante</p> <p>B.1-1. Favoriser le maintien des populations de Loutre d'Europe</p> <p>B.1-2. Conserver les populations de poissons migrateurs et autres poissons d'intérêt communautaire</p> <p>B.2-1. Assurer la conservation du Fluteau nageant</p> <p>C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000</p> <p>C.1-2. Maintenir une activité conchylicole compatible avec les enjeux Natura2000</p> <p>C.2-4. Maitriser les problématiques liées au camping et caravaning en secteur Nds</p>
Cahier des charges type – Charte Natura 2000
Ø

D.4 2	ARTICULER ET METTRE EN COHÉRENCE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION AVEC LES ENJEUX NATURA2000			PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Mesures administratives, règlementaires et foncières</i>				
<i>Habitats et espèces concernés</i>		<i>Localisation/Périmètre d'application</i>		
Tous		Ensemble du site		
		<i>Statuts Fonciers</i>		
<i>Problématique / objet de l'action</i>				
De nombreux projets, programmes d'aménagement ou de gestion sont mis en œuvre à l'intérieur ou à proximité immédiate du site Natura2000. Le but est de rechercher une synergie et une coordination des démarches (GIZC, SCOT, SAGE...) dans un projet commun de développement durable. Par ailleurs, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire peuvent être affectés de manière directe ou indirecte par ces projets ainsi que par les orientations qu'ils préconisent. Il importe alors d'étudier le plus en amont possible leur compatibilité avec les objectifs de conservation du site. Conformément à la législation, des évaluations d'incidences seront réalisées pour tous projets susceptibles d'avoir un impact sur l'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire.				
<i>Description de l'action</i>				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Assurer la complémentarité des démarches existantes</u> ➤ Développer et maintenir les espaces d'échanges et de concertation, créés notamment dans le cadre des SCOT et de la GIZC, entre les structures de gestion, les administrations, les collectivités, les professionnels et usagers ➤ Assurer la participation réciproque, notamment dans le cadre de l'élaboration du SAGE et des SCOT, des porteurs de chaque projet aux réunions les concernant et soutenir ou développer les plateformes de travail communes ➤ Articuler la mise en œuvre du DOCOB avec la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département lors de l'élaboration et de la révision des plans de gestion de ces espaces protégées ✓ <u>Veiller à la prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire lors de l'élaboration des programmes et documents de planification</u> ➤ Porter à connaissance et faire prendre en compte les préconisations du DOCOB lors de l'élaboration des Contrats Territoriaux « milieux aquatiques », Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)... ➤ Lors de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme, proposer une délimitation des Espaces Boisés Classés qui prenne en compte les contraintes de gestion des habitats de landes et déclasser les secteurs les plus représentatifs et pour lesquels un maintien des habitats de lande est assuré (ENS, propriétés communales, parcelles gérées par contrat Natura2000...) ✓ <u>Assister les porteurs de projet sur les évaluations d'incidences</u> ➤ Transmettre les éléments nécessaires à la prise en compte des enjeux Natura2000 aux porteurs de projets ✓ <u>Assurer une veille sur les programmes ou projets qui pourraient concerner le site</u> ➤ Informer et sensibiliser les administrations et collectivités locales sur la nécessité de réaliser les évaluations d'incidences ➤ Alerter les porteurs de projets de la nécessité de réaliser une évaluation des incidences lorsqu'un projet est susceptible d'affecter un habitat ou une espèce 				
<i>Modalité de mise en œuvre</i>				
<i>Partenaires et financement</i>				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Assurer la complémentarité des démarches existantes	CG56, Pays, CLE	Opérateur Natura2000 Agence de l'eau, DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre

Veiller à la prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire lors de l'élaboration des programmes et documents de planification	Opérateur Natura2000 Communes	Agence de l'eau, DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Assister les porteurs de projet sur les évaluations d'incidences	Opérateur Natura2000	Agence de l'eau, DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Assurer une veille sur les programmes ou projets qui pourraient concerner le site	Opérateur Natura2000	Agence de l'eau, DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Assurer la complémentarité des démarches existantes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Veiller à la prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire lors de l'élaboration des programmes et documents de planification	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Assister les porteurs de projet sur les évaluations d'incidences	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Assurer une veille sur les programmes ou projets qui pourraient concerner le site	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Bonne prise en compte des enjeux Natura2000						
Fiches action complémentaires						
Toutes						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
Ø						

D.4 3	DÉVELOPPER ET ORIENTER LES POLITIQUES D'ACQUISITIONS FONCIÈRES DES ESPACES NATURELS				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Mesures administratives, réglementaires et foncières</i>						
<i>Habitats et espèces concernés</i>			<i>Localisation/Périmètre d'application</i>			
Tous			Ensemble du site <i>Statuts Fonciers</i>			
Problématique / objet de l'action						
Les politiques d'acquisitions foncières sont menées par le Conseil Général du Morbihan et le Conservatoire du Littoral. Il n'existe pas encore de site « Conservatoire du littoral » sur la Ria d'Étel par contre de nombreux Espaces Naturels Sensibles ont été acquis par le Département. L'objectif de cette action est d'établir des zones de préemption « Espaces Naturels Sensibles » cohérentes sur chaque commune riveraine de la Ria d'Étel afin de permettre la construction d'un réseau de site ENS cohérent et complémentaire du site Natura2000.						
Description de l'action						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Disposer d'un réseau ENS cohérent</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur la base des diagnostics écologiques, de la cartographie des habitats, des connaissances naturalistes, élaborer les zones de préemption en partenariat avec les communes qui n'en disposent pas encore ➤ Poursuivre les efforts d'acquisition afin de constituer des unités de gestion pertinentes et d'assurer une maîtrise foncière des secteurs à enjeu patrimonial fort ➤ Mettre en place l'outil de préemption au titre des Espaces Naturels sensibles afin de réduire la problématique liée au caravanning en secteur NDs ➤ Ajuster les périmètres des zones de préemption existantes afin de prendre en compte les enjeux Natura2000 ✓ <u>Assurer une gestion des sites acquis cohérentes avec les enjeux Natura2000</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Articuler la mise en œuvre du DOCOB avec la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département lors de l'élaboration et de la révision des plans de gestion de ces espaces protégées ➤ Développer des partenariats entre l'opérateur Natura2000, le Conservatoire du Littoral et le Département pour permettre une gestion des sites ENS cohérente avec les enjeux Natura2000 ➤ Permettre une prise en compte et une gestion adaptée des habitats d'intérêt communautaire répertoriés dans des ENS hors périmètre Natura2000 ➤ Proposer un ajustement du périmètre Natura2000 afin d'intégrer les ENS en partie dans le périmètre ou à proximité immédiate et d'assurer une meilleure cohérence de gestion 						
Modalité de mise en œuvre						
Partenaires et financement						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Disposer d'un réseau ENS cohérent	Opérateur Natura2000	Communes, Département, Conservatoire du littoral	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Assurer une gestion des sites acquis cohérentes avec les enjeux Natura2000	Opérateur Natura2000	Communes, Département, Conservatoire du littoral	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Disposer d'un réseau ENS cohérent	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Assurer une gestion des sites acquis cohérentes avec les enjeux Natura2000	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Indicateurs de suivi et d'évaluation

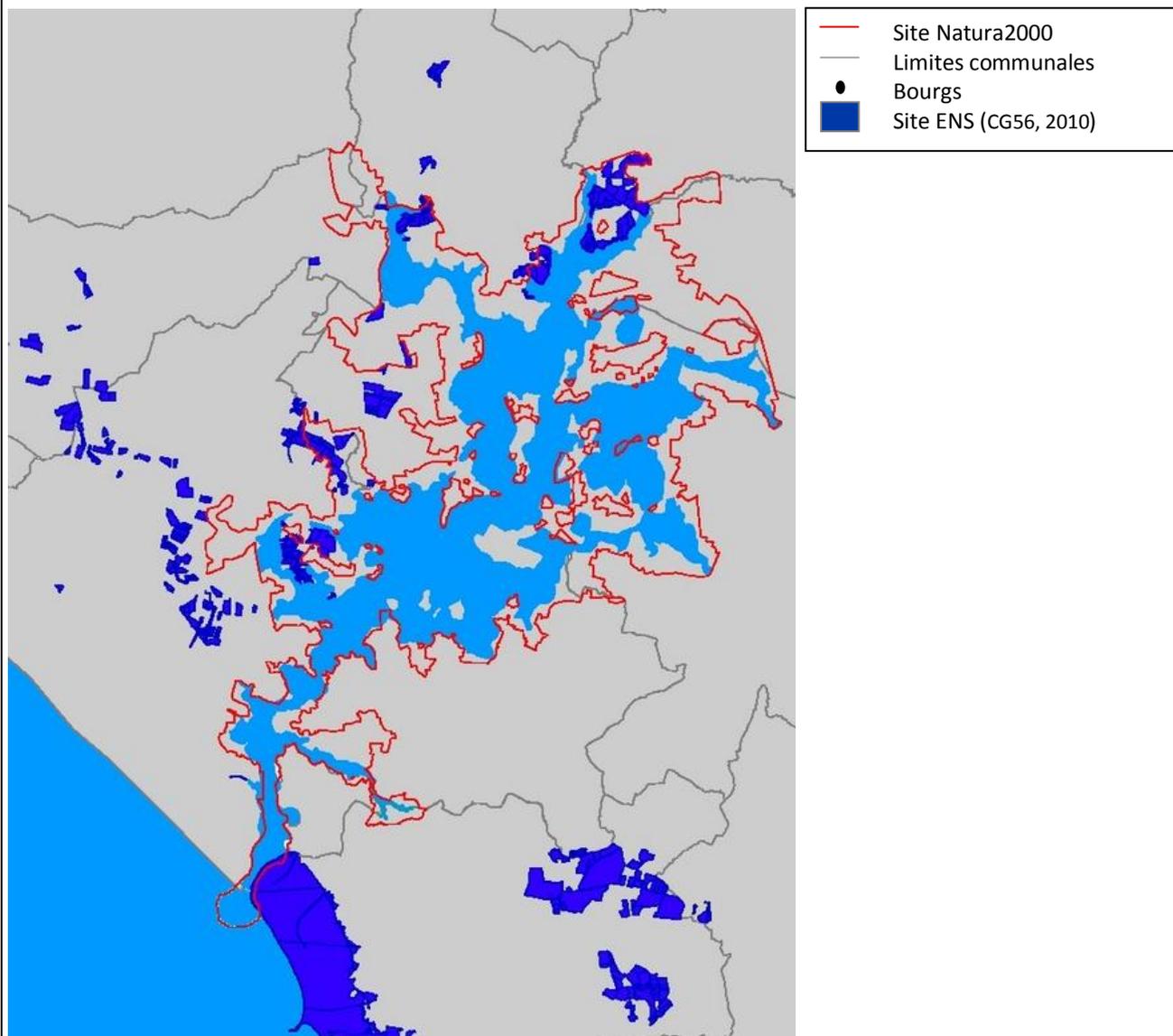
Zones de préemption mises en place
 Acquisitions réalisées
 Actions de gestion mises en place sur les ENS

Fiches action complémentaires

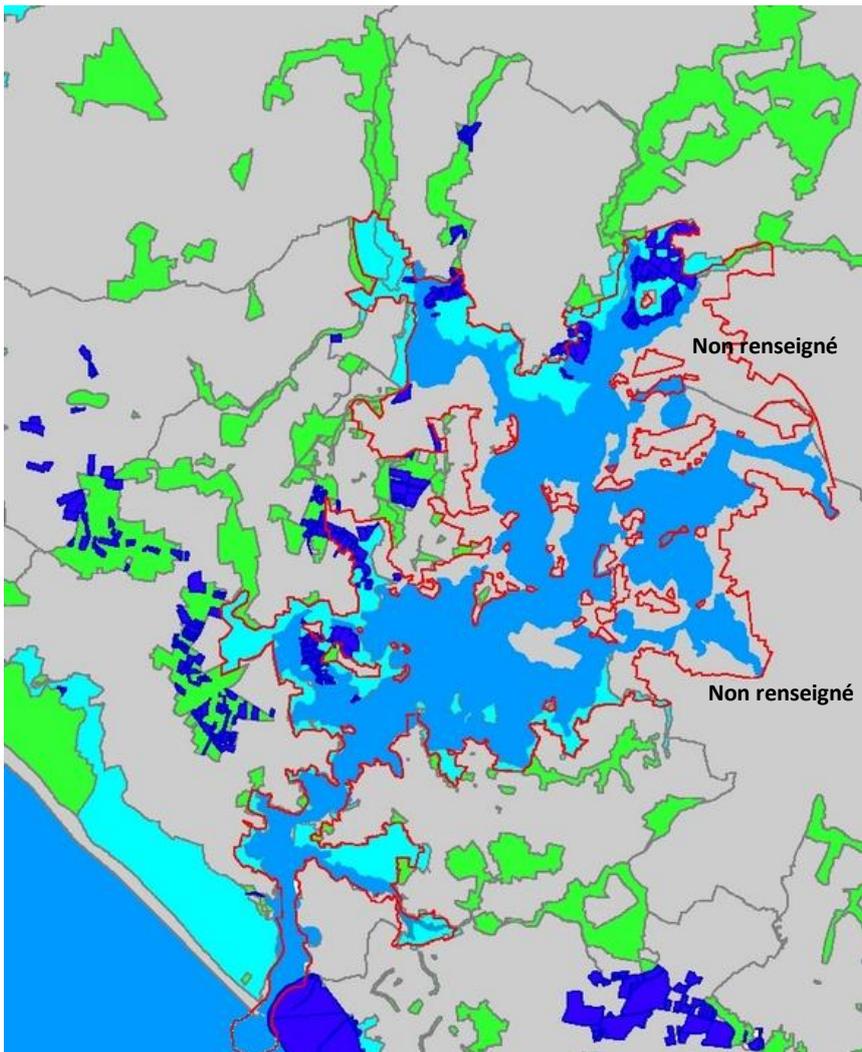
Toutes

Cahier des charges type – Charte Natura 2000

Ø

Représentation cartographique / illustration

D.4 4	PROPOSER UN AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE NATURA2000			PRIORITÉ ☆☆☆
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Mesures administratives, réglementaires et foncières</i>				
<i>Habitats et espèces concernés</i>		<i>Localisation/Périmètre d'application</i>		
Tous		Ensemble du site <i>Statuts Fonciers</i>		
Problématique / objet de l'action				
Le périmètre actuel du site ne prend pas totalement en compte la distribution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Par ailleurs, il est à noter que le site présente un intérêt ornithologique qui n'est pas pris en compte dans le Site d'Importance Communautaire (SIC) de la Ria d'Étel. Il convient donc de s'interroger, dans un premier temps sur l'adaptation du périmètre, puis, dans un second temps sur les moyens de prendre en compte l'enjeu ornithologique du site.				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Proposer au COPIIL des modifications de périmètre sur des manques connus</u> ⇒ Intégrer la station de fluteur nageant située aujourd'hui dans une enclave exclue du périmètre Natura2000 ⇒ Intégrer les habitats d'intérêt communautaire cartographiés par le Conservatoire Botanique National de Brest à l'extérieur du périmètre Natura2000 ou dans les enclaves du périmètre ⇒ Vérifier la cohérence du périmètre Natura2000 avec les zonages Nds actuels des communes ✓ <u>Mener une réflexion sur la pertinence d'étendre le périmètre à des secteurs périphériques présentant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces</u> ⇒ Identifier les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces en continuité avec le périmètre actuel ainsi que les connexions écologiques existantes et à préserver avec d'autres milieux protégés ⇒ Évaluer la pertinence et la faisabilité d'intégration de ces secteurs afin de proposer une redéfinition du périmètre ⇒ Proposer l'intégration des ENS en partie dans le périmètre ou à proximité immédiate et d'assurer une meilleure cohérence de gestion ✓ <u>Proposer une réflexion sur la prise en compte des enjeux ornithologiques du site</u> ⇒ Identifier les secteurs où l'enjeu ornithologique est le plus fort ainsi que les espèces d'oiseaux à prendre en compte ⇒ Évaluer les outils fonciers, réglementaires, contractuels et leurs intérêts pour le site ⇒ Proposer la mise en place d'outils pertinents et adaptés au contexte socio-économique du site (extension de l'APPB des îlots Iniz er mour et Logoden, mise en place de zone de quiétude, charte...) ✓ <u>Mettre à jour le DOCOB</u> 				
Modalité de mise en œuvre				
Partenaires et financement				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement
Proposer au COPIIL des modifications de périmètre sur des manques connus	DREAL	Opérateur Natura2000, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Mener une réflexion sur la pertinence d'étendre le périmètre à des secteurs périphériques présentant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces	Opérateur Natura2000 CG56	DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre
Proposer une réflexion sur la prise en compte des	Opérateur Natura2000	DREAL, Communes, Département, Région,	Temps d'animation	État, Europe, Autre

enjeux ornithologiques du site		Association, représentants socio-professionnels	du DOCOB			
Calendrier prévisionnel						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Proposer au COPIL des modifications de périmètre sur des manques connus	✓					
Mener une réflexion sur la pertinence d'étendre le périmètre à des secteurs périphériques présentant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces		✓				
Proposer une réflexion sur la prise en compte des enjeux ornithologiques du site		✓	✓	✓		
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Évolution du périmètre						
Fiches action complémentaires						
Toutes						
Cahier des charges type – Charte Natura 2000						
Ø						
Représentation cartographique / illustration						
 <div data-bbox="1029 1008 1436 1299"> <ul style="list-style-type: none"> — Site Natura2000 — Limites communales ● Bourgs ■ Site ENS (CG56, 2010) ■ Espaces remarquables (loi littoral) (DDTM, 2010) ■ Espaces naturels des PLU (DDTM, 2010) </div>						

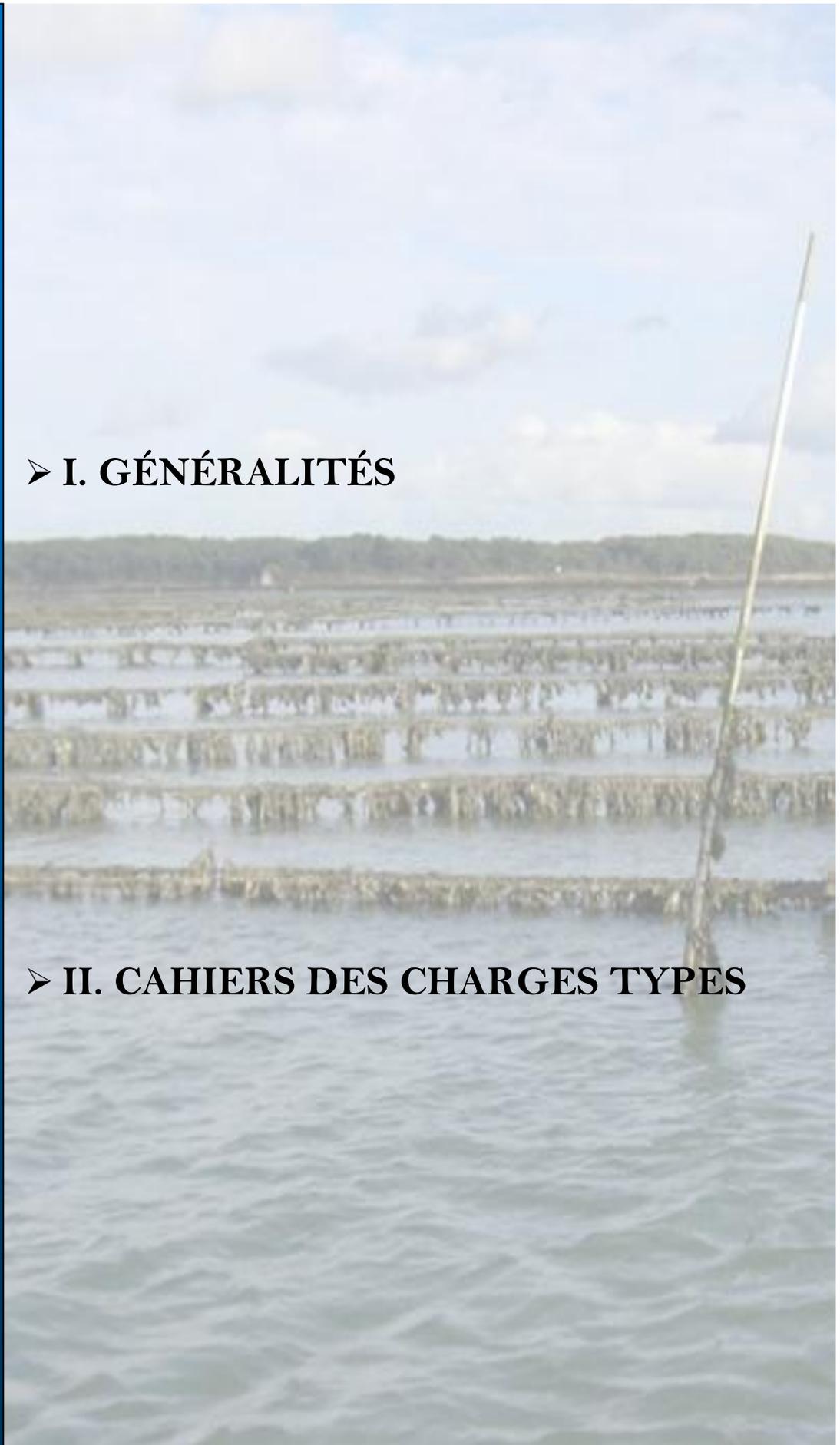
D.5 1	METTRE EN PLACE DES OUTILS DE RECUEIL DE DONNÉES, SUIVIS DES ACTIONS, VALORISATION DES CONNAISSANCES				PRIORITÉ ☆☆☆	
OBJECTIF CONCERNÉ : <i>Assurer et suivre la mise en œuvre du DOCOB</i>						
<i>Habitats et espèces concernés</i>			<i>Localisation/Périmètre d'application</i>			
Tous			Ensemble du site			
			<i>Statuts Fonciers</i>			
<i>Problématique / objet de l'action</i>						
<p>L'élaboration du document d'objectifs est la première étape concrète de la vie d'un site Natura 2000. Ce document, une fois validé, propose un programme d'actions qui permettra à court et à long terme la restauration et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>La mise en œuvre des actions proposées dans le DOCOB nécessite de prévoir les moyens nécessaires pour assurer le suivi administratif et technique du programme Natura2000. D'autre part, le DOCOB est prévu pour une durée de 6 ans, au terme desquels les objectifs et les priorités auront évolué, il conviendra alors d'évaluer sa mise en œuvre et de faire évoluer les actions proposées. Des outils seront donc mis en place afin de recueillir les données d'inventaires et de suivis, analyser la réussite des actions, mettre à jour le DOCOB.</p>						
<i>Description de l'action</i>						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Mettre en place un « observatoire de la biodiversité »</u> ⇒ Acquérir une base de données pertinente (type outil SERENA) ⇒ Synthétiser et intégrer les données disponibles dans la base de données ⇒ Établir les conditions d'échanges de données avec les associations locales, professionnels et bénévoles ⇒ Assurer la cartographie sous SIG des données de l'observatoire, ainsi que sa mise à jour ⇒ Proposer une valorisation des connaissances par l'édition de cartes, des consultations via internet ✓ <u>Suivre la mise en œuvre du DOCOB</u> ⇒ Utiliser SUDOCO : l'outil informatique de suivi des DOCOB proposé par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) 						
<i>Modalité de mise en œuvre</i>						
<i>Partenaires et financement</i>						
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source de financement		
Mettre en place un « observatoire de la biodiversité »	Opérateur Natura2000	DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
Suivre la mise en œuvre du DOCOB	Opérateur Natura2000	DREAL, Communes, Département, Région, Association, représentants socio-professionnels	Temps d'animation du DOCOB	État, Europe, Autre		
<i>Calendrier prévisionnel</i>						
Opération	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Mettre en place un « observatoire de la biodiversité »	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Suivre la mise en œuvre du DOCOB	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<i>Indicateurs de suivi et d'évaluation</i>						
Existence d'une base de données pertinente						
<i>Fiches action complémentaires</i>						
Toutes						
<i>Cahier des charges type – Charte Natura 2000</i>						
Ø						

B	MAINTENIR ET RÉTABLIR DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET LEURS HABITATS
B.1	Maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable les espèces animales d'intérêt communautaire et leurs habitats
B.1-1	Favoriser le maintien des populations de loutre d'Europe
B.1-2	Conserver les populations de poissons migrateurs et autres poissons d'intérêt communautaire
B.1-3	Favoriser le maintien des populations de Damier de la Succise
B.1-4	Assurer la conservation des populations de chiroptères
B.2	Maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable les espèces végétales d'intérêt communautaire et leurs habitats
B.2-1	Assurer la conservation du flutreau nageant
B.3	Favoriser et suivre l'installation de nouvelles espèces d'intérêt communautaire
B.3-1	Favoriser les stations potentielles de panicaut vivipare
B.3-2	Favoriser les stations potentielles d'oseille des rochers
B.3-3	Favoriser les populations d'Agrion de mercure
B.3-4	Favoriser les populations d'Escargot de Quimper
C	MAINTENIR ET FAVORISER DES ACTIVITÉS ET PRATIQUES COHÉRENTES AVEC LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU SITE
C.1	Maintenir des activités économiques compatibles avec la conservation des habitats et des espèces
C.1-1	Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000
C.1-2	Maintenir une activité conchylicole compatible avec les enjeux Natura2000
C.1-3	Adapter les pratiques de démoustication aux objectifs de conservation du site natura2000
C.1-4	Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site
C.2	Rendre les activités de loisirs compatibles avec la conservation des habitats et des espèces
C.2-1	Favoriser une pratique de la randonnée cohérente avec les enjeux Natura2000
C.2-2	Maîtriser la création et/ou le développement d'activités de loisirs en mer
C.2-3	Favoriser des manifestations sportives et culturelles dont l'organisation est cohérente avec les enjeux et objectifs Natura2000
C.2-4	Maitriser les problématiques liées au camping et caravaning en secteur Nds
D	RENDRE EFFICACE LA MISE EN ŒUVRE DE NATURA2000 SUR LE SITE
D.1.	Suivi et évaluation
D.1-1	Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
D.2	Amélioration des connaissances
D.2-1	Améliorer la connaissance sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire
D.2-2	Améliorer la connaissance sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire
D.3	Information, sensibilisation et valorisation de la démarche Natura2000
D.3-1	Développer des outils de communication, actions pédagogiques et animations nature
D.4	Mesures administratives, réglementaires et foncières
D.4-1	Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau
D.4-2	Articuler et mettre en cohérence les documents de planification et de gestion avec les enjeux Natura2000
D.4-3	Développer et orienter les politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels
D.4-4	Proposer un ajustement du périmètre Natura2000
D.5	Assurer et suivre la mise en œuvre du DOCOB
D.5-1	Mettre en place des outils de recueil de données, suivis des actions, valorisation des connaissances

PARTIE 4 : CAHIER DES CHARGES TYPE

➤ I. GÉNÉRALITÉS

➤ II. CAHIERS DES CHARGES TYPES



1. GÉNÉRALITÉS

I.1. Qu'est ce qu'un Contrat Natura 2000 ?

L'article L.414-3 I. du code de l'environnement définit le « contrat Natura 2000 » et permet d'identifier différents types de contrat Natura 2000 en fonction du bénéficiaire et du milieu considéré :

« Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires **de droits réels et personnels** portant sur les **terrains inclus dans le site** peuvent conclure avec l'autorité administrative (Préfet) des contrats, dénommés "contrats Natura 2000". Les contrats Natura 2000 conclus par les exploitants agricoles peuvent prendre la forme de contrats portant sur des engagements agro-environnementaux.

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux **mesures définies par le document d'objectifs**, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. [...] »

Le contrat Natura 2000 porte sur une liste d'engagements qui vise à assurer le maintien voire le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Il contient :

- Le descriptif **des opérations à effectuer** pour mettre en oeuvre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration du site, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent,
- Le descriptif **des engagements non rémunérés** qui correspondent aux bonnes pratiques identifiées dans le document d'objectifs du site,
- Le descriptif des **engagements rémunérés** qui, vont au-delà de ces bonnes pratiques, et ouvrent droit à contrepartie financière,
- La **localisation** des engagements sur orthophotoplan
- Le **montant, la durée et les modalités de versement de l'aide publique** accordée en contrepartie des engagements mentionnés au 3°,
- Les **justificatifs à produire** permettant de vérifier le respect des engagements contractuels (art. R414-14 du code de l'environnement),

Le contrat Natura 2000 bénéficie de financements nationaux (Etat, établissements publics, collectivités) et également communautaires (FEADER, FEP).

Au titre des financements de l'Etat, les mesures visant l'intégration des objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires dans les pratiques agricoles bénéficient des financements (type MAE) du ministère chargé de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP). Les financements du MEDDTL sont réservés **aux actions non productives** nécessaires à la conservation ou à la restauration des habitats et des espèces.

I.2. Contenu des cahiers des charges types

Les cahiers des charges types des mesures contractuelles favorisent une mise en œuvre opérationnelle du DOCOB, ils servent de référence pour l'animateur du DOCOB qui aura à les préciser lors du montage de contrats individuels et les services chargés de l'instruction des contrats.

Les cahiers des charges types, présentés contiennent les informations suivantes :

- **Les généralités** : elles précisent les habitats et/ou espèces concernées sur le site, les objectifs poursuivis, les types de mesures proposées dans ce cadre, les zones d'intervention concernées et éventuellement un commentaire ;
- **Les actions contractualisées** : elles décrivent les actions sur lesquelles les engagements sont pris, en détaillant les bonnes pratiques non rémunérées et les actions rémunérées ;
- **La mise en œuvre du contrat** : qui précise les aides financières engagées, la durée et les modalités d'exécution du contrat et les points de contrôle des engagements.

I.3. Liste des cahiers des charges type pour le site Natura 2000 « Ria d'Étel »

Les cahiers des charges types, détaillés dans la partie suivante, ont été établis d'après les fiches techniques des actions contractuelles de gestion des sites Natura2000 éligibles à un financement national et européen, annexées à la circulaire DNP/SDEN du 21 novembre 2007 (rectifiée par la circulaire du 30 juillet 2010).

Chaque fiche action du DOCOB peut nécessiter la mise en œuvre d'un ou plusieurs cahiers des charges pour la réalisation des opérations de gestion. Ainsi, le tableau suivant synthétise les mesures mobilisables pour chaque fiche actions.

Afin de ne pas alourdir le DOCOB, seul les exemples les plus caractéristiques pour la gestion du site Natura2000 « Ria d'Étel » seront détaillés. Il s'agit :

- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- Restauration des ouvrages de petite hydraulique
- Création ou rétablissement de mares
- Entretien de mares

CAHIERS DES CHARGES TYPES PAR FICHE ACTION

CODE ACTION	FICHE-ACTION	CODE MESURE	CAHIER DES CHARGES TYPES
A.1-1	Lutter contre les espèces végétales invasives	A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
		A32303P	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A.1-2	Maitriser le développement des espèces animales invasives	A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
A.2-1	Lutter contre l'artificialisation des prés salés	A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
		A32325P	Prise en charge de certains couts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
A.2-2	Raisonner le pâturage sur les secteurs dégradés de prés salés	A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
A.2-3	Recenser et suivre les espèces végétales patrimoniales pour orienter les mesures de gestion des habitats de prés salés		
A.3-1	Réduire l'embroussaillage et l'enrésinement des landes sèches, mésophiles et humides	A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
		A32303P	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de lande
A.3-2	Restaurer et entretenir les landes humides*	A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
		A32303P	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		A32307P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
		A32314P	Restauration des ouvrages de petites hydrauliques
		F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de lande
A.3-3	Entretenir les landes sèches et mésophiles	A32303P	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A.3-4	Limiter la dégradation et l'artificialisation des habitats de landes	A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		F22709	Prise en charge de certains surcouts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
A.3-5	Reconquérir des habitats potentiels de landes	A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
A.4-1	Garantir les bonnes conditions de conservation des herbiers de zostères		
A.4-2	Concourir aux bonnes pratiques de gestion du milieu marin et littoral	A32332	Restauration des laisses de mer
A.4-3	Conserver et gérer les habitats de lagunes	A32331	Réhabilitation et protection des systèmes lagunaires

	côtières*		
A.5-1	Restaurer et entretenir les prairies humides	A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
		A32303P	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A.5-2	Maintenir et entretenir les mares	A32309P	Création ou rétablissement de mares
		A32309R	Entretien de mares
		F22702	Création ou rétablissement de mares forestières
A.5-3	Restaurer et conserver les boulaies tourbeuses	A32314P	Restauration des ouvrages de petites hydrauliques
		A32314R	Gestion des ouvrages de petites hydrauliques
A.5-4	Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées	A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
		A32303P	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		A32310R	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
		A32313P	Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
		A32314P	Restauration des ouvrages de petites hydrauliques
		A32314R	Gestion des ouvrages de petites hydraulique
A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable		
A.5-5	Restaurer préserver et gérer les cours d'eau à végétation aquatique flottante	A32311P	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
		A32311R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
A.5-6	Maintenir les mégaphorbiaies dans un état de conservation favorable	A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A.6-1	Maintenir et développer le rôle écologique des îles et des îlots	A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
		A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A.6-2	Favoriser les éléments du maillage écologique	A32306P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
		A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
		A32311P	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
		A32311R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
		F22712	Dispositif favorisant le développement d'arbres sénescents
B.1-1	Favoriser le maintien des populations de loutre d'europe	A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
B.1-2	Conserver les populations de poissons migrateurs et autres poissons d'intérêt communautaire		
B.1-3	Favoriser le maintien des populations de damier de la succise	A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
		A32303P	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie

			écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
B.1-4	Assurer la conservation des populations de chiroptères	A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
		A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		A32306P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
		A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
		A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
		F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
		F22712	Dispositif favorisant le développement d'arbres sénescents
		F22715	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
B.2-1	Assurer la conservation du flutreau nageant	A32309P	Création ou rétablissement de mares
		A32309R	Entretien de mares
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
B.3-1	Favoriser les stations potentielles de panicaut vivipare	A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
		A32303P	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		A32307P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
		A32309P	Création ou rétablissement de mares
		A32309R	Entretien de mares
		A32314P	Restauration des ouvrages de petites hydrauliques
B.3-2	Favoriser les stations potentielles d'oseille des rochers	A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
B.3-3.	Favoriser les populations d'Agriion de mercure	A32309 P	Création ou rétablissement de mares
		A32309 R	Entretien de mares
		A32305 R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		A 32312 P et R	Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
B.3-4	Favoriser les populations d'escargot de quimper	F22712	Dispositif favorisant le développement d'arbres sénescents
		F22715	Travaux d'irrégularisation de peuplements dans une logique non productive
C.1-1	Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux natura2000	A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
		A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		A32306P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
		A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
C.1-2	Maintenir une activité conchylicole compatible avec les enjeux natura2000		
C.1-3	Adapter les pratiques de démoistation aux objectifs de conservation du site natura2000	A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

C.1-4	Adapter la gestion sylvicole aux enjeux de conservation du site	F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de lande
		F22702	Création ou rétablissement de mares forestières
		F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
		F22711	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
		F22712	Dispositif favorisant le développement d'arbres sénescents
		F22715	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
C.2-1	Favoriser une pratique de la randonnée cohérente avec les enjeux natura2000	A32325P	Prise en charge de certains couts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
C.2-2	Maîtriser la création et/ou le développement d'activités de loisirs en mer		
C.2-3	Favoriser des manifestations sportives et culturelles dont l'organisation est cohérente avec les enjeux et objectifs natura2000		
C.2-4	Maîtriser les problématiques liées au camping et caravaning en secteur nds		
D.1-1	Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
D.2-1	Améliorer la connaissance sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire		
D.2-2	Améliorer la connaissance sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire		
D.3-1	Développer des outils de communication, actions pédagogiques et animations nature	A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
		F22714	Investissement visant à informer les usagers de la forêt
D.4-1	Pérenniser et développer les actions locales favorables à la reconquête de la qualité de l'eau		
D.4-2	Articuler et mettre en cohérence les documents de planification et de gestion avec les enjeux Natura2000		
D.4-3	Développer et orienter les politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels		
D.4-4	Proposer un ajustement du périmètre natura2000		
D.5-1	Mettre en place des outils de recueil de données, suivis des actions, valorisation des connaissances		

II. CAHIERS DES CHARGES TYPES

CAHIER DES CHARGES TYPE
 Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats Natura2000
A32320 P et R
CHANTIER D'ÉLIMINATION OU DE LIMITATION D'UNE ESPÈCE INDÉSIRABLE

<i>Généralités</i>	
Objectifs de l'action	<p>Cette action concerne des chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable, dans le cas présent, il s'agit essentiellement d'espèces invasives dont la prolifération impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique d'un habitat ou d'une espèce d'intérêt communautaire.</p> <p>Les espèces visées sur le site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) ✓ L'herbe de la pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) ✓ Les renouées asiatiques (<i>Reynoutria sp.</i>) ✓ La griffe de sorcière (<i>Carpobrotus edulis</i>) ✓ Le Laurier palme (<i>Prunus laurocerasus</i>) ✓ Le Myriophylle du Brésil (<i>Myriophyllum aquaticum</i>) ✓ La jussie (<i>Ludwigia sp.</i>)
Fiches actions du DOCOB concernées	<p>A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives A.1-2. Maitriser le développement des espèces animales invasives A.2-1. Lutter contre l'artificialisation des prés salés A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs des marais et leurs zones humides associées A.6-1. Maintenir et développer le rôle écologique des îles et des îlots</p>
Habitats et/ou espèces concernées	<p>1230 – Falaises avec végétation des côtes atlantiques 1310 - Végétations annuelles pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses ou sableuses 1330 – Prés salés atlantiques 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques 3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 3260 – Rivières avec Végétations du Ranunculion fluitantis et Calliticho-Batrachion 4020* - Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> 4030 – Landes sèches européennes 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 7140 – Tourbières de transition et tremblantes 6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin 91D0* - Tourbières boisées 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i></p>
Zone d'intervention	<p>Cette action concerne une grande variété d'habitats, répartis sur l'ensemble du site Natura2000. Par ailleurs, les espèces invasives concernent potentiellement tous les milieux.</p>
<i>Actions contractualisées</i>	
Pré-requis	<p>Le signataire s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ à respecter la réglementation nationale en matière d'espèces protégées, Loi sur l'eau, code de l'Urbanisme et toutes autres dispositions, notamment celles relatives à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le cas échéant, il respectera également les procédures de demande d'autorisation au titre du site classé ou inscrit, etc. ✓ à respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements, ✓ à respecter ou faire respecter par l'ensemble des intervenants liés au contrat, le cahier des charges, ✓ Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura2000 pour chaque

	difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat
Engagements non rémunérés	Permettre et faciliter l'accès aux parcelles contractualisées sans contrepartie à l'opérateur Natura 2000 et aux personnes et organismes mandatés par lui et en charge de la mise en oeuvre et du suivi du programme,
	Mise en place d'une veille pour détecter l'éventuelle apparition de nouveaux pieds, repousses ou encore de nouvelles espèces
	Tenue un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
	Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables
	Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel (après avis d'expert) et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible
Engagements rémunérés	Études et frais d'expert
	Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre
	Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes)
	Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre
	Coupe des grands arbres et des semenciers
	Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
	Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet
	Spécifiques aux espèces animales : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquisition de cages pièges ✓ Suivi et collecte des pièges
La mise en oeuvre du contrat	
Aides financières	<i>Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat</i>
Durée et modalité	La durée d'engagement est de 5 ans. Il pourra être renouvelé avec l'accord des signataires et l'avis des administrations concernées, et après validation des actions.
	Pour une mise en oeuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des événements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.
Contrôle des engagements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), ✓ État initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...), ✓ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ✓ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

CAHIER DES CHARGES TYPE
 Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats Natura2000
A32301 P
CHANTIER LOURD DE RESTAURATION DE MILIEUX OUVERTS PAR
DÉBROUSSAILLAGE

Généralités	
Objectifs de l'action	<p>Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats d'intérêt communautaire et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.</p> <p>Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.</p> <p>Cette action peut être envisagée dans l'objectif d'éliminer des plantations, notamment de résineux, réalisées par le passées mais qui sont à l'origine d'une banalisation du milieu et d'une dégradation des habitats.</p>
Fiches actions du DOCOB concernées	<p>A.3-1. Réduire l'embroussaillage et l'enrésinement des landes sèches, mésophiles et humides</p> <p>A.3-2. Restaurer et entretenir les landes humides*</p> <p>A.3-5. Reconquérir des habitats potentiels de landes</p> <p>A.5-1. Restaurer et entretenir les prairies humides</p> <p>A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées</p> <p>A.6-1. Maintenir le rôle écologique des îles et des îlots</p> <p>B.1-3. Favoriser le maintien des populations de Damier de la succise</p> <p>B.1-4. Assurer la conservation des populations de chiroptères</p> <p>B.3-1. Favoriser les stations potentielles de Panicaut vivipare</p>
Habitats et/ou espèces concernées	<p>1330 – Prés salés atlantiques</p> <p>4020* - Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i></p> <p>4030 – Landes sèches européennes</p> <p>7140 – Tourbières de transition et tremblantes</p> <p>6410 – Prairies humides sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies</p> <p>1065 – Damier de la Succise</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe</p> <p>1603 – Panicaut vivipare</p>
Zone d'intervention	Cette action concerne une grande variété d'habitats et d'habitats d'espèces, répartis sur l'ensemble du site Natura2000.
Actions contractualisées	
Pré-requis	<p>Le signataire s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ à respecter la réglementation nationale en matière d'espèces protégées, Loi sur l'eau, code de l'Urbanisme et toutes autres dispositions, notamment celles relatives à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le cas échéant, il respectera également les procédures de demande d'autorisation au titre du site classé ou inscrit, etc. ✓ à respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements, ✓ à respecter ou faire respecter par l'ensemble des intervenants liés au contrat, le cahier des charges, ✓ Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura2000 pour chaque difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat
Engagements non rémunérés	<p>Permettre et faciliter l'accès aux parcelles contractualisées sans contrepartie à l'opérateur Natura 2000 et aux personnes et organismes mandatés par lui et en charge de la mise en oeuvre et du suivi du programme,</p> <p>Respect des périodes d'autorisation des travaux</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés</p>

	par le bénéficiaire)
	N'effectuer ni retournement, ni mise en culture, ni semis ou de plantation de végétaux
	Ne pas utiliser d'amendement, de fertilisants ou de produits phytosanitaires
	Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau
	Remise en état du site après travaux (reprofilage d'ornières, enlèvement de tous déchets...)
Engagements rémunérés	Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
	Dessouchage
	Rabotage des souches
	Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
	Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe
	Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
	Arasement des touradons
	Frais de mise en décharge
	Études et frais d'expert
	Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
<i>La mise en oeuvre du contrat</i>	
Aides financières	<i>Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat</i>
Durée et modalité	La durée d'engagement est de 5 ans. Il pourra être renouvelé avec l'accord des signataires et l'avis des administrations concernées, et après validation des actions.
	Pour une mise en oeuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des événements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.
Contrôle des engagements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), ✓ État initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...), ✓ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ✓ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

CAHIER DES CHARGES TYPE
 Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats Natura2000
A32304 R
GESTION PAR UNE FAUCHE D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS

<i>Généralités</i>	
Objectifs de l'action	L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles et les landes, parfois en complément d'un pâturage extensif (fauche de refus...). Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il est jugé nécessaire par le Docob au cours du contrat (fauche annuelle, triennale, ...). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.
Fiches actions du DOCOB concernées	A.3-1. Réduire l'embroussaillage et l'enrésinement des landes sèches, mésophiles et humides A.3-2. Restaurer et entretenir les landes humides* A.3-3. Entretenir les landes sèches et mésophiles A.3-5. Reconquérir des habitats potentiels de landes A.5-1. Restaurer et entretenir les prairies humides A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées A.5-6. Maintenir les mégaphorbiaies dans un état de conservation favorable B.1-3. Favoriser le maintien des populations de Damier de la succise B.1-4. Assurer la conservation des populations de chiroptères B.3-1. Favoriser les stations potentielles de Panicaut vivipare C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000
Habitats et/ou espèces concernées	1330 – Prés salés atlantiques 4020* - Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> 4030 – Landes sèches européennes 7140 – Tourbières de transition et tremblantes 6410 – Prairies humides sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies 1065 – Damier de la Succise 1308 - Barbastelle d'Europe 1603 – Panicaut vivipare
Zone d'intervention	Cette action concerne une grande variété d'habitats et d'habitats d'espèces, répartis sur l'ensemble du site Natura2000.
<i>Actions contractualisées</i>	
Pré-requis	Le signataire s'engage : <ul style="list-style-type: none"> ✓ à respecter la réglementation nationale en matière d'espèces protégées, Loi sur l'eau, code de l'Urbanisme et toutes autres dispositions, notamment celles relatives à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le cas échéant, il respectera également les procédures de demande d'autorisation au titre du site classé ou inscrit, etc. ✓ à respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements, ✓ à respecter ou faire respecter par l'ensemble des intervenants liés au contrat, le cahier des charges, ✓ Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura2000 pour chaque difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat
Engagements non rémunérés	Permettre et faciliter l'accès aux parcelles contractualisées sans contrepartie à l'opérateur Natura 2000 et aux personnes et organismes mandatés par lui et en charge de la mise en oeuvre et du suivi du programme, Respect des périodes d'autorisation des travaux Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) N'effectuer ni retournement, ni mise en culture, ni semis ou de plantation de végétaux

	Ne pas utiliser d'amendement, de fertilisants ou de produits phytosanitaires
	Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau
	Préservation d'îlots non fauchés, favorables au refuge et à la nidification
	Remise en état du site après travaux (reprofilage d'ornières, enlèvement de tous déchets...)
Engagements rémunérés	Fauche manuelle ou mécanique
	Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol)
	Conditionnement
	Transport des matériaux évacués
	Frais de mise en décharge
	Études et frais d'expert
	Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
<i>La mise en oeuvre du contrat</i>	
Aides financières	<i>Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat</i>
Durée et modalité	La durée d'engagement est de 5 ans. Il pourra être renouvelé avec l'accord des signataires et l'avis des administrations concernées, et après validation des actions.
	Pour une mise en oeuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des événements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.
Contrôle des engagements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), ✓ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ✓ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

CAHIER DES CHARGES TYPE
 Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats Natura2000
A32305 R
CHANTIER D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS PAR GYROBROYAGE OU
DÉBROUSSAILLAGE LÉGER

Généralités	
Objectifs de l'action	Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines taches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune, la molinie ou les genêts par exemple).
Fiches actions du DOCOB concernées	<p>A.3-1. Réduire l'embroussaillage et l'enrésinement des landes sèches, mésophiles et humides</p> <p>A.3-2. Restaurer et entretenir les landes humides*</p> <p>A.3-3. Entretien des landes sèches et mésophiles</p> <p>A.3-4. Limiter la dégradation et l'artificialisation des habitats de landes</p> <p>A.3-5. Reconquérir des habitats potentiels de landes</p> <p>A.5-1. Restaurer et entretenir les prairies humides</p> <p>A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées</p> <p>A.5-6. Maintenir les mégaphorbiaies dans un état de conservation favorable</p> <p>A.6-1. Maintenir le rôle écologique des îles et des îlots</p> <p>B.1-3. Favoriser le maintien des populations de Damier de la succise</p> <p>B.1-4. Assurer la conservation des populations de chiroptères</p> <p>B.2-1. Assurer la conservation du Fluteau nageant</p> <p>B.3-1. Favoriser les stations potentielles de Panicaut vivipare</p> <p>C.1-1. Maintenir une agriculture compatible avec les enjeux Natura2000</p>
Habitats et/ou espèces concernées	<p>1330 – Prés salés atlantiques</p> <p>4020* - Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i></p> <p>4030 – Landes sèches européennes</p> <p>7140 – Tourbières de transition et tremblantes</p> <p>6410 – Prairies humides sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies</p> <p>1065 – Damier de la Succise</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe</p> <p>1603 – Panicaut vivipare</p> <p>1831 – Fluteau nageant</p>
Zone d'intervention	Cette action concerne une grande variété d'habitats et d'habitats d'espèces, répartis sur l'ensemble du site Natura2000.
Actions contractualisées	
Pré-requis	<p>Le signataire s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ à respecter la réglementation nationale en matière d'espèces protégées, Loi sur l'eau, code de l'Urbanisme et toutes autres dispositions, notamment celles relatives à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le cas échéant, il respectera également les procédures de demande d'autorisation au titre du site classé ou inscrit, etc. ✓ à respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements, ✓ à respecter ou faire respecter par l'ensemble des intervenants liés au contrat, le cahier des charges, ✓ Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura2000 pour chaque difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat
Engagements non	Permettre et faciliter l'accès aux parcelles contractualisées sans contrepartie à l'opérateur Natura 2000 et aux personnes et organismes mandatés par lui et en charge

rémunérés	de la mise en oeuvre et du suivi du programme,
	Respect des périodes d'autorisation des travaux
	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
	N'effectuer ni retournement, ni mise en culture, ni semis ou de plantation de végétaux
	Ne pas utiliser d'amendement, de fertilisants ou de produits phytosanitaires
	Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau
	Préservation d'îlots non fauchés, favorables au refuge et à la nidification
	Remise en état du site après travaux (reprofilage d'ornières, enlèvement de tous déchets...)
Engagements rémunérés	Tronçonnage et bûcheronnage légers
	Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
	Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux
	Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
	Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
	Arasement des touradons
	Frais de mise en décharge
	Études et frais d'expert
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	
<i>La mise en oeuvre du contrat</i>	
Aides financières	<i>Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat</i>
Durée et modalité	La durée d'engagement est de 5 ans. Il pourra être renouvelé avec l'accord des signataires et l'avis des administrations concernées, et après validation des actions.
	Pour une mise en oeuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des événements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.
Contrôle des engagements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), ✓ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ✓ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

CAHIER DES CHARGES TYPE
 Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats Natura2000
A32303 P
ÉQUIPEMENTS PASTORAUX DANS LE CADRE D'UN PROJET DE GÉNIE
ÉCOLOGIQUE

<i>Généralités</i>	
Objectifs de l'action	Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.
Fiches actions du DOCOB concernées	A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives A.3-1. Réduire l'embroussaillage et l'enrésinement des landes sèches, mésophiles et humides A.3-2. Restaurer et entretenir les landes humides* A.3-3. Entretien des landes sèches et mésophiles A.5-1. Restaurer et entretenir les prairies humides A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées B.1-3. Favoriser le maintien des populations de Damier de la succise B.3-1. Favoriser les stations potentielles de Panicaut vivipare
Habitats et/ou espèces concernées	1330 – Prés salés atlantiques 4020* - Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> 4030 – Landes sèches européennes 7140 – Tourbières de transition et tremblantes 6410 – Prairies humides sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 1065 – Damier de la Succise 1603 – Panicaut vivipare
Zone d'intervention	Cette action est mise en place uniquement en complément d'une action de gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts.
<i>Actions contractualisées</i>	
Pré-requis	Le signataire s'engage : <ul style="list-style-type: none"> ✓ à respecter la réglementation nationale en matière d'espèces protégées, Loi sur l'eau, code de l'Urbanisme et toutes autres dispositions, notamment celles relatives à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le cas échéant, il respectera également les procédures de demande d'autorisation au titre du site classé ou inscrit, etc. ✓ à respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements, ✓ à respecter ou faire respecter par l'ensemble des intervenants liés au contrat, le cahier des charges, ✓ Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura2000 pour chaque difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat
Engagements non rémunérés	Respect des périodes d'autorisation des travaux Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Temps de travail pour l'installation des équipements Équipements pastoraux tels que : <ul style="list-style-type: none"> ✓ clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries, ...) ✓ abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs... ✓ aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, ✓ abris temporaires ✓ installation de passages canadiens, de portails et de barrières ✓ systèmes de franchissement pour les piétons Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

La mise en oeuvre du contrat	
Aides financières	<i>Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat</i>
Durée et modalité	La durée d'engagement est de 5 ans. Il pourra être renouvelé avec l'accord des signataires et l'avis des administrations concernées, et après validation des actions.
	Pour une mise en oeuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des évènements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.
Contrôle des engagements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), ✓ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ✓ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

CAHIER DES CHARGES TYPE
 Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats Natura2000
A32303 R
GESTION PASTORALE D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS DANS LE CADRE
D'UN PROJET DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE

<i>Généralités</i>	
Objectifs de l'action	<p>Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsque aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.</p> <p>Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieu afin de garantir leur ouverture.</p> <p>L'achat d'animaux n'est pas éligible à un financement. Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action, cependant ils peuvent être prestataires de services pour le contactant.</p>
Fiches actions du DOCOB concernées	<p>A.1-1. Lutter contre les espèces végétales invasives</p> <p>A.3-1. Réduire l'embroussaillage et l'enrésinement des landes sèches, mésophiles et humides</p> <p>A.3-2. Restaurer et entretenir les landes humides*</p> <p>A.3-3. Entretien des landes sèches et mésophiles</p> <p>A.5-1. Restaurer et entretenir les prairies humides</p> <p>A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées</p> <p>B.1-3. Favoriser le maintien des populations de Damier de la succise</p> <p>B.3-1. Favoriser les stations potentielles de Panicaut vivipare</p>
Habitats et/ou espèces concernées	<p>1330 – Prés salés atlantiques</p> <p>4020* - Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i></p> <p>4030 – Landes sèches européennes</p> <p>7140 – Tourbières de transition et tremblantes</p> <p>6410 – Prairies humides sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux</p> <p>1065 – Damier de la Succise</p> <p>1603 – Panicaut vivipare</p>
Zone d'intervention	Cette action concerne une grande variété d'habitats et d'habitats d'espèces, répartis sur l'ensemble du site Natura2000.
<i>Actions contractualisées</i>	
Pré-requis	<p>Le signataire s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ à respecter la réglementation nationale en matière d'espèces protégées, Loi sur l'eau, code de l'Urbanisme et toutes autres dispositions, notamment celles relatives à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le cas échéant, il respectera également les procédures de demande d'autorisation au titre du site classé ou inscrit, etc. ✓ à respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements, ✓ à respecter ou faire respecter par l'ensemble des intervenants liés au contrat, le cahier des charges, ✓ Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura2000 pour chaque difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat
Engagements non rémunérés	<p>Permettre et faciliter l'accès aux parcelles contractualisées sans contrepartie à l'opérateur Natura 2000 et aux personnes et organismes mandatés par lui et en charge de la mise en oeuvre et du suivi du programme,</p> <p>Respect des périodes d'autorisation de pâturage</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (<i>Il sera demandé pour cette action, afin de justifier au mieux de sa mise en oeuvre, de tenir un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes : période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et</i></p>

	<p><i>date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, complément alimentaire apporté (date, quantité), nature et date des interventions sur les équipements pastoraux)</i></p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>N'effectuer ni retournement, ni mise en culture, ni semis ou de plantation de végétaux ou de boisement</p> <p>Ne pas utiliser d'amendement, de fertilisants ou de produits phytosanitaires</p> <p>Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau</p>
Engagements rémunérés	<p>Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau</p> <p>Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...)</p> <p>Suivi vétérinaire</p> <p>Affouragement, complément alimentaire</p> <p>Fauche des refus</p> <p>Location grange à foin</p> <p>Études et frais d'expert</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
<i>La mise en oeuvre du contrat</i>	
Aides financières	<i>Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat</i>
Durée et modalité	<p>La durée d'engagement est de 5 ans. Il pourra être renouvelé avec l'accord des signataires et l'avis des administrations concernées, et après validation des actions.</p> <p>Pour une mise en oeuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des événements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.</p>
Contrôle des engagements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), ✓ Existence et tenue du cahier de pâturage ✓ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ✓ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

CAHIER DES CHARGES TYPE
 Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats Natura2000
A32314 P
RESTAURATION DES OUVRAGES DE PETITE HYDRAULIQUE

Généralités	
Objectifs de l'action	Cette action vise des investissements pour la création, la restauration ou la modification de fossés, d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, de seuils l'enlèvement de drains...
Fiches actions du DOCOB concernées	A.3-2. Restaurer et entretenir les landes humides* A.5-3. Restaurer et conserver les boulaies tourbeuses A.5-4. Préserver et développer le rôle écologique des étangs, des marais et leurs zones humides associées B.3-1. Favoriser les stations potentielles de Panicaut vivipare
Habitats et/ou espèces concernées	4020* - Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> 7140 – Tourbières de transition et tremblantes 6410 – Prairies humides sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 91D0* - Tourbières boisées 1603 – Panicaut vivipare
Zone d'intervention	Cette action concerne une grande variété d'habitats et d'habitats d'espèces, répartis sur l'ensemble du site Natura2000.
Actions contractualisées	
Pré-requis	Le signataire s'engage : <ul style="list-style-type: none"> ✓ à respecter la réglementation nationale en matière d'espèces protégées, Loi sur l'eau, code de l'Urbanisme et toutes autres dispositions, notamment celles relatives à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le cas échéant, il respectera également les procédures de demande d'autorisation au titre du site classé ou inscrit, etc. ✓ à respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements, ✓ à respecter ou faire respecter par l'ensemble des intervenants liés au contrat, le cahier des charges, ✓ Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura2000 pour chaque difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat
Engagements non rémunérés	Permettre et faciliter l'accès aux parcelles contractualisées sans contrepartie à l'opérateur Natura 2000 et aux personnes et organismes mandatés par lui et en charge de la mise en oeuvre et du suivi du programme, Respect des périodes d'autorisation des travaux Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale Équipement pour l'alimentation en eau de type éolienne Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage Opération de bouchage de drains Études et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
La mise en oeuvre du contrat	
Aides financières	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
Durée et modalité	La durée d'engagement est de 5 ans. Il pourra être renouvelé avec l'accord des signataires et l'avis des administrations concernées, et après validation des actions. Pour une mise en oeuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des événements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services

	administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.
Contrôle des engagements	<ul style="list-style-type: none">✓ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire),✓ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés,✓ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

CAHIER DES CHARGES TYPE
 Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats Natura2000
A32309 P
CRÉATION OU RÉTABLISSEMENT DE MARES

<i>Généralités</i>	
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne le rétablissement ou la création de mares au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mares cohérent pour une population d'espèce.</p> <p>Les travaux pour le rétablissement d'une mare peuvent viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.</p>
Fiches actions du DOCOB concernées	<p>A.5-2. Maintenir et entretenir les mares B.2-1. Assurer la conservation du Fluteau nageant B.3-1. Favoriser les stations potentielles de Panicaut vivipare</p>
Habitats et/ou espèces concernées	<p>3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 7140 – Tourbières de transition et tremblantes 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux</p> <p>1831 – Fluteau nageant 1603 – Panicaut vivipare</p>
Zone d'intervention	Cette action concerne les zones humides du site, réparties sur l'ensemble du périmètre Natura2000
<i>Actions contractualisées</i>	
Pré-requis	<p>Le signataire s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ à respecter la réglementation nationale en matière d'espèces protégées, Loi sur l'eau, code de l'Urbanisme et toutes autres dispositions, notamment celles relatives à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le cas échéant, il respectera également les procédures de demande d'autorisation au titre du site classé ou inscrit, etc. ✓ à respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements, ✓ à respecter ou faire respecter par l'ensemble des intervenants liés au contrat, le cahier des charges, ✓ Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura2000 pour chaque difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat
Engagements non rémunérés	<p>Permettre et faciliter l'accès aux parcelles contractualisées sans contrepartie à l'opérateur Natura 2000 et aux personnes et organismes mandatés par lui et en charge de la mise en oeuvre et du suivi du programme,</p> <p>Respect des périodes d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des amphibiens)</p> <p>Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare</p> <p>Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p>
Engagements rémunérés	<p>Profilage des berges en pente douce</p> <p>Désenvasement, curage et gestion des produits de curage</p> <p>Colmatage</p> <p>Débroussaillage et dégagement des abords</p> <p>Faucardage de la végétation aquatique</p> <p>Végétalisation (avec des espèces indigènes)</p>

	Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare
	Enlèvement manuel des végétaux ligneux
	Exportation des végétaux
	Études et frais d'expert
	Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
<i>La mise en oeuvre du contrat</i>	
Aides financières	<i>Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat</i>
Durée et modalité	La durée d'engagement est de 5 ans. Il pourra être renouvelé avec l'accord des signataires et l'avis des administrations concernées, et après validation des actions.
	Pour une mise en oeuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des événements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.
Contrôle des engagements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), ✓ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ✓ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

CAHIER DES CHARGES TYPE
 Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats Natura2000
A32309 R
ENTRETIEN DE MARES

<i>Généralités</i>	
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne l'entretien de mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mare cohérent pour une population d'espèce.</p> <p>L'entretien d'une mare peut viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents</p>
Fiches actions du DOCOB concernées	<p>A.5-2. Maintenir et entretenir les mares B.2-1. Assurer la conservation du Fluteau nageant B.3-1. Favoriser les stations potentielles de Panicaut vivipare</p>
Habitats et/ou espèces concernées	<p>3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 7140 – Tourbières de transition et tremblantes 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux</p> <p>1831 – Fluteau nageant 1603 – Panicaut vivipare</p>
Zone d'intervention	Cette action concerne les zones humides du site, réparties sur l'ensemble du périmètre Natura2000
<i>Actions contractualisées</i>	
Pré-requis	<p>Le signataire s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ à respecter la réglementation nationale en matière d'espèces protégées, Loi sur l'eau, code de l'Urbanisme et toutes autres dispositions, notamment celles relatives à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le cas échéant, il respectera également les procédures de demande d'autorisation au titre du site classé ou inscrit, etc. ✓ à respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements, ✓ à respecter ou faire respecter par l'ensemble des intervenants liés au contrat, le cahier des charges, ✓ Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura2000 pour chaque difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat
Engagements non rémunérés	<p>Permettre et faciliter l'accès aux parcelles contractualisées sans contrepartie à l'opérateur Natura 2000 et aux personnes et organismes mandatés par lui et en charge de la mise en oeuvre et du suivi du programme,</p> <p>Respect des périodes d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des amphibiens)</p> <p>Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare</p> <p>Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p>
Engagements rémunérés	<p>Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords</p> <p>Faucardage de la végétation aquatique</p> <p>Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare</p> <p>Exportation des végétaux</p> <p>Enlèvement manuel des macro-déchets</p> <p>Études et frais d'expert</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>

La mise en oeuvre du contrat	
Aides financières	<i>Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat</i>
Durée et modalité	La durée d'engagement est de 5 ans. Il pourra être renouvelé avec l'accord des signataires et l'avis des administrations concernées, et après validation des actions.
	Pour une mise en oeuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des évènements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.
Contrôle des engagements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), ✓ Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, ✓ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

PARTIE 5 : CHARTE NATURA 2000

➤ I. GÉNÉRALITÉ

➤ II. LA CHARTE NATURA2000 DU SITE « RIA D'ÉTEL »

1. GÉNÉRALITÉS

I.1. Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?

La Charte Natura 2000 constitue un des éléments du document d'objectifs. C'est un engagement volontaire écrit des titulaires de droits réels ou personnels concourant à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000. Elle est précisée par la circulaire DNP/SDEN N° 2007-n°1 DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007 (*en application des dispositions du 5° de l'article R. 414-11 et des articles R. 414-12 et R. 414-12-1 du code de l'environnement se rapportant à la charte Natura 2000*).

La charte Natura2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements qui portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants, ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Avec les contrats Natura2000, la charte est l'un des outils contractuels de mise en oeuvre du DOCOB. Ces deux outils sont complémentaires et l'adhésion à la charte n'empêche pas la signature d'un contrat. La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou 10 ans.

I.2. Que contient la charte ?

La charte contient des informations synthétiques propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation du site. Elle est composée de :

- Un rappel de l'intérêt patrimonial du site et des objectifs de conservation,
- Des **recommandations** propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation du site et à favoriser toute action en ce sens. Ces recommandations ne sont pas soumises aux contrôles. Certaines s'appliquent à l'ensemble du site, d'autres sont spécifiques à chaque type de milieu ou d'activité. De portée générale, elles permettent également de cibler des secteurs ou des actions ne pouvant pas faire l'objet de contrats Natura 2000.
- Des **engagements contrôlables** garantissant, sur le site, le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ils sont de l'ordre des **bonnes pratiques** en vigueur localement ou souhaitées. Il peut s'agir d'engagements « à faire », aussi bien que d'engagements « à ne pas faire ». Ces engagements sont de deux types : de portée générale, concernant le site dans son ensemble, ou bien ciblés par grands types de milieux naturels.

I.3. Qui peut adhérer à la charte et sur quel territoire ?

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Il s'agit des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, titulaires de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles incluses dans un site, c'est-à-dire :

- Le propriétaire
- Le « mandataire » (personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte, par exemple : bail rural, bail rural environnemental, convention de gestion, convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage, bail emphytéotique, bail civil, bail de chasse...) La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.
- L'un et l'autre conjointement.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquelles il souscrit à la charte. ***L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale*** (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelles).

Le ***signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou d'ayant droit*** (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage...).

Le non respect des engagements contenus dans la charte Natura 2000 du site ne peut être mis à la charge de l'adhérent lorsque cela ne résulte pas de son fait mais par exemple d'activités humaines autorisées par la loi ou non conventionnelles (pénétration sans titre sur la propriété ou à l'insu du propriétaire pour l'exercice d'activités de loisir...) ou d'événements naturels comme les tempêtes, avalanches, ou attaques phytosanitaires.

Cas du bail rural :

Pour les **parcelles données à bail rural**, l'ensemble des engagements contenus dans la charte pour les parcelles concernées sera souscrit **conjointement par le propriétaire et le preneur**. Il conviendra de se rapprocher de l'opérateur local pour étudier les engagements revenant respectivement au propriétaire et à l'exploitant.

Hors bail rural :

Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des « mandataires » (par exemple : bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il s'engage à :

- informer ses « mandataires » des engagements qu'il a souscrits ;
- modifier les « mandats » au plus tard lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

I.4. Quels sont les avantages pour l'adhérent ?

Comme pour les contrats Natura2000, l'adhésion à la charte ouvre droit à une ***exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles situées dans le site Natura 2000***. L'exonération est valable pendant 5 ans à compter de la date d'adhésion à la charte et est renouvelable.

La signature de la charte offre également à l'adhérent la possibilité de communiquer sur son implication dans la démarche Natura2000.

I.5. Suivi, contrôle et sanctions.

Le préfet compétent s'assure du respect des engagements dans le cadre de la charte Natura 2000. Le contrôle peut porter sur :

- la véracité des éléments indiqués par l'adhérent dans la déclaration d'adhésion.
- Le respect des engagements souscrits dans la charte.

En cas de non-respect des engagements, le préfet peut décider de la suspension de l'adhésion pour une durée ne pouvant excéder un an (R. 412-12-1). Le préfet en indique les motifs au signataire et le met en mesure de présenter ses observations.

La suspension de l'adhésion à la charte par le préfet implique de fait que les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts et par le code forestier pour l'obtention des garanties de gestion durable des forêts et conduit ainsi à reconsidérer la situation et à remettre en cause les exonérations fiscales ou le bénéfice des aides publiques, selon les modalités définies par les textes concernés.

I.6. Comment adhérer à la charte et sur quel territoire ?

Le titulaire de droit réel s'engage par le biais d'une déclaration d'adhésion à la charte, à retirer auprès de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ou par le biais de l'opérateur Natura 2000. A cette déclaration, sont annexés deux documents :

- la liste des parcelles engagées et les milieux concernés,
- le formulaire de la charte Natura 2000 du site de la Ria d'Étel

Ce formulaire est présenté dans la partie suivante. Il contient une présentation du site, les informations réglementaires liées à la biodiversité concernant le site, et enfin, la liste des recommandations et engagements sur l'ensemble du site et par grands types de milieux (le signataire s'engage sur un ou plusieurs milieux selon la situation de ses parcelles).

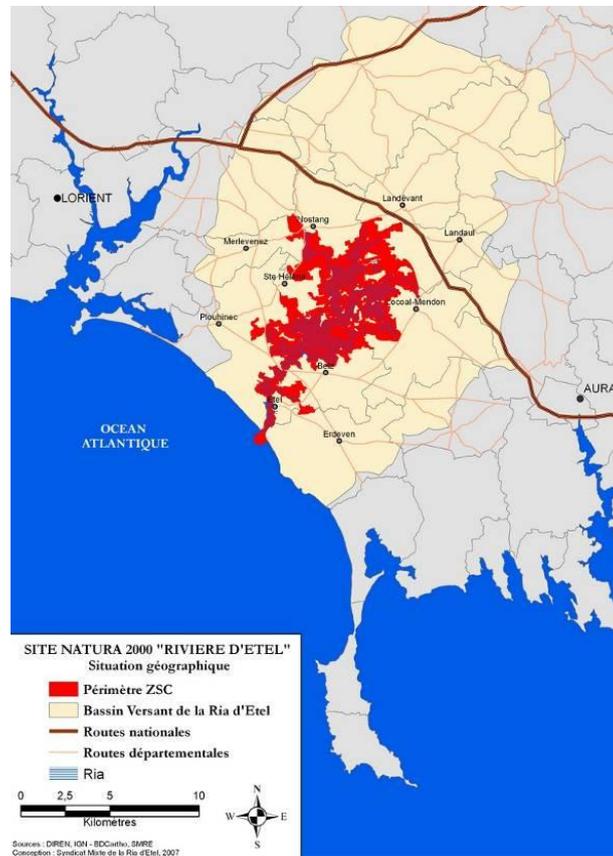
II. LA CHARTE NATURA2000 DU SITE RIA D'ÉTEL

CHARTE NATURA2000 DU SITE N° FR5300028

« RIA D'ETEL »

Intérêt patrimonial du site et objectifs de conservation

BLIN



Le site Natura2000 « Ria d'Étel » s'étend sur environ **4259ha**.

Il abrite une grande diversité de milieux naturels et d'espèces d'intérêt européen qui ont justifié sa désignation en Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

En effet, le site est composé d'une mosaïque de milieux naturels avec notamment des landes, des prés salés, des prairies humides, des vasières. **22 habitats terrestres et marins d'intérêt communautaire**, dont 3 prioritaires ont été recensés (landes humides atlantiques, lagunes côtières et tourbières boisés).

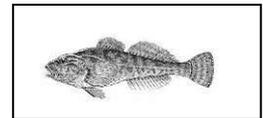
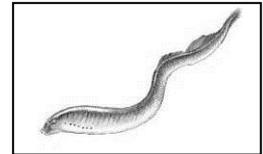
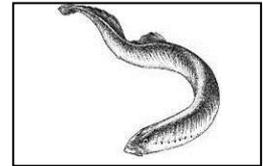
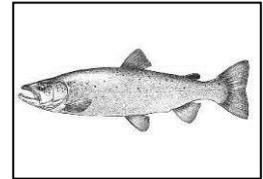
Par ailleurs, ce site héberge **2 espèces végétales et 8 espèces animales d'intérêt communautaire**.



CBNB



GMB, FS



JLB

Les enjeux patrimoniaux résident notamment dans la restauration et la conservation des habitats de landes, soumis à un déclin de l'activité agricole, mais aussi des milieux de prés salés menacés par une espèce végétale invasive ou encore la gestion des milieux humides. La connaissance et le maintien des habitats marins et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire représentent aussi des enjeux forts pour le site.

Ces grands enjeux, définis dans le document d'objectifs sont déclinés en objectifs de développement durable :

- **A. Gestion des habitats** : « Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable »
L'état des lieux effectué sur le site montre que certains habitats sont dans un état de conservation défavorable, comme les landes sèches. D'autres présentent un meilleur état de conservation, mais sont sujets à des perturbations susceptibles de les menacer. Des actions devront être entreprises afin de restaurer et entretenir ces milieux et d'assurer leur pérennité au sein du site.

- **B. Gestion des espèces et de leurs habitats** : « Maintenir et rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire (animales et végétales) et leurs habitats »
Plusieurs espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site. Le maintien des populations passe par des mesures de protection des individus mais aussi par une gestion adaptée de leurs habitats. Des actions devront être mises en œuvre sur le site afin de préserver et de développer ces populations d'espèces.

- **C. Adaptation des pratiques socio-économiques** : « Maintenir et favoriser des activités et pratiques socio-économiques cohérentes avec les enjeux écologiques du site »
De nombreuses activités existent sur le site, elles peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur le milieu naturel. Afin de maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, des actions seront entreprises afin de concilier les objectifs de maintien du patrimoine naturel du site avec les activités locales.

- **D. Mesures transversales** : « Rendre efficace la mise en œuvre de Natura2000 sur le site »
*La bonne gestion des habitats et des espèces passe par le suivi et l'évaluation des actions menées ainsi que par des compléments de connaissances.
 Par ailleurs, les objectifs de gestion du site et du réseau Natura 2000 nécessitent l'adhésion, le soutien et l'implication des usagers et acteurs locaux. Il convient donc d'assurer une bonne information des différents publics quant au patrimoine du site, à la démarche engagée et aux actions mises en œuvre.
 Enfin, la prise en compte de l'enjeu patrimonial du site doit aussi dépasser la démarche Natura2000 et s'inscrire dans les politiques et programmes d'aménagement, de gestion et de protection du territoire.
 L'opérateur local doit donc mettre en œuvre les actions d'animation prévues dans le DOCOB et permettant de répondre à cet objectif.*

Rappel des principaux statuts de protection sur le site		
<i>Il est rappelé que la signature de la charte Natura2000 ne se substitue pas à la réglementation en vigueur sur le site.</i>		
Intitulé de la protection	Objectifs	Secteurs concernés
Les dispositions de la loi « Littoral » loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, article L-146-1 et suivants du code de l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Orientation et limitation de l'urbanisation dans les zones littorales, ✓ protection des espaces remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et la préservation des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques, ✓ protection des espaces boisés les plus significatifs, ✓ gestion de l'implantation des nouvelles routes et des terrains de camping et de caravanage, ✓ affectation prioritaire du littoral au public. 	<p>L'ensemble du site Natura2000 est concerné par la loi littoral. Cela se traduit par la juxtaposition du périmètre Natura2000 aux « zones remarquables au titre de la Loi Littoral » (ou zones Nds) définies par les communes.</p> <p>Une réglementation d'urbanisme stricte, précisée dans le règlement du PLU de chaque commune, s'applique aux zones Nds.</p>
Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope	préservation des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie (reproduction, alimentation et repos) d'espèces protégées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ îlot d'Iniz er Mour, Ste Hélène et îlot de Logoden à Plouhinec protégés pour la reproduction des Sternes : Interdiction de débarquer sur les îlots du 1er avril au 15 juillet ✓ L'APPB des quatre chemins, sur la commune de Belz, abrite la dernière station française du Panicaut vivipare (<i>Eryngium viviparum</i>) ✓ Le « Parc à asphodèles de la Lande », sur la commune de Belz concerne la protection d'une station d'Asphodèles d'arrondeau
La loi sur la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque dite loi "Paysage" loi du 2 mai 1930	<p>Sites inscrits : l'administration doit être prévenue quatre mois à l'avance de tous projets de travaux autres que ceux d'exploitation courante (fonds ruraux) et d'entretien normal (constructions).</p> <p>Sites classés : protection renforcée en comparaison de l'inscription, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Site de St Cado ✓ Dunes de Plouhinec
Espaces Naturels Sensibles du Département	<p>Mission de protection par acquisition des espaces naturels sensibles attribuées aux départements avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, ✓ assurer la sauvegarde des habitats naturels, ✓ élaborer et mettre en oeuvre une politique d'acquisition, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. 	9 sites appartenant au Conseil général sur le site Natura2000 « Ria d'Étel »

Conseils de portée générale

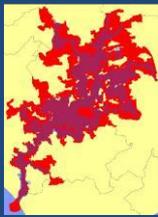
Le signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou d'ayant droit (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage...).

Le signataire de la charte doit :

- ✓ S'efforcer de respecter les recommandations contenues dans la charte,
- ✓ Respecter les engagements listés dans la présente charte,
- ✓ Solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, l'opérateur Natura2000 qui devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens,
- ✓ Autoriser ou faciliter l'accès aux terrains considérés dans la charte aux autorités compétentes en charge du contrôle du respect des engagements.

En contrepartie les services de l'état et/ou l'opérateur Natura 2000 s'engagent à :

- ✓ Fournir au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (ex. : cartes des habitats d'intérêt communautaire, inventaires faunistique et / ou floristique, informations diverses...),
- ✓ Fournir au signataire tous les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB, concernant les parcelles engagées (ex. : plan de circulation, programme de restauration du milieu...),
- ✓ Mettre à disposition du signataire, s'il en fait la demande, les résultats des études et expertises concernant les parcelles engagées, réalisées dans le cadre de Natura2000.



Engagements et recommandations de portée générale s'appliquant à

L'ENSEMBLE DU SITE

RECOMMANDATIONS

Je veille à :

- ✓ Prendre connaissance des enjeux et des objectifs de conservation existant sur le site, et à m'informer, me former, me faire aider pour connaître, gérer et préserver les habitats et espèces.
- ✓ Informer l'opérateur Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.
- ✓ Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé.
- ✓ Informer et sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques et à la réglementation.
- ✓ Évacuer les déchets abandonnés sur place par des tiers (carcasses, pneus, douilles de chasse...).
- ✓ Limiter, voire supprimer les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants
- ✓ Respecter les chemins et accès balisés sur le site (rappel : en-dehors des opérations de gestion et travaux nécessaires, la circulation d'engins motorisés de loisir est interdite dans les milieux naturels).
- ✓ *En cas de pâturage*, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés, notamment sur les coléoptères et diptères coprophages (éviter si possible les traitements antiparasitaires de la famille des avermectines, adapter les dates et la nature des traitements aux dates de pâturage et aux risques sanitaires).
- ✓ Limiter au maximum la circulation des véhicules lourds en cas de travaux de gestion sur les habitats, ou sur les sols fragiles, afin d'éviter le tassement du sol. Le bénéficiaire prévoira un cheminement précis des engins, en concertation avec l'opérateur, afin d'effectuer le moins de passages possible.
- ✓ Signaler à l'opérateur les travaux ou aménagements éventuels sur les parcelles engagées dans la charte

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

Accès aux experts
scientifiques et à
l'opérateur Natura
2000

- ✓ Laisser le libre accès de la propriété à l'opérateur Natura 2000 et aux experts scientifiques (désignés par le préfet ou l'opérateur) pour la réalisation d'inventaires, de suivis scientifiques et d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces, lorsqu'ils en feront la demande

Points de contrôle : correspondance et bilan d'activités de l'opérateur du site ; absence de refus d'accès aux experts.

Respect des engagements par des tiers	<p>✓ Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.</p> <p><i>Point de contrôle : copies des demandes de devis ou cahier des clauses techniques ; attestation du signataire, ou possession d'un exemplaire de la charte par le mandataire ou le prestataire.</i></p>
	<p>✓ Informer les mandataires intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et modifier les mandats au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements.</p> <p><i>Point de contrôle : mandats compatibles avec la charte.</i></p>
	<p>✓ Ne donner son accord pour l'installation d'aménagements légers ou l'organisation ponctuelle d'une activité sur ses parcelles contractualisées, que s'il a obtenu un accord de principe de la part de l'opérateur Natura 2000, qui pourra solliciter l'avis du comité de pilotage si nécessaire.</p> <p><i>Point de contrôle : correspondances du signataire et de l'opérateur.</i></p>
Engagements de protection des habitats	<p>✓ Ne pas détruire volontairement un ou des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés sur les parcelles engagées.</p> <p><i>Point de Contrôle : absence de dégradations imputables à l'adhérent (telles que terrassements, modification de fonctionnement hydraulique, boisement par plantation des habitats non forestiers...).</i></p>
	<p>✓ Ne pas réaliser, sur les habitats d'intérêt communautaire, de travail du sol (retournement, nivellement, sous-solage, comblement...) de semis et de plantations ou de pâturage non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. Objectifs du DOCOB),</p> <p><i>Points de contrôle : absence de trace récente de travail du sol, semis et plantation, absence d'animaux et/ou équipements liés à une mise en pâture</i></p>
	<p>✓ Ne pas autoriser et ne pas réaliser sur les habitats d'intérêt communautaire et à leurs abords d'apports de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux non liés au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire.</p> <p><i>Points de contrôle : absence de trace visuelle de dépérissement de la végétation, absence de nouveau remblai ou autres dépôts imputables au signataire.</i></p>
	<p>✓ Ne pas circuler en véhicule sur les habitats d'intérêt communautaire en dehors des cheminements existants, sauf nécessité exceptionnelle (ex. : raison sanitaire, gestion, sécurité publique...)</p>

	<p><u>Point de contrôle</u> : absence d'infraction réglementaire de circulation motorisée sur espace naturel absence de trace récente de circulation motorisée</p>
	<p>✓ Ne pas autoriser la destruction et ne pas détruire les talus, les haies, les murets et autres éléments structurant le paysage (seules certaines plantations de résineux peuvent faire l'objet d'une coupe à ras sans renouvellement à l'identique).</p> <p><u>Point de contrôle</u> : maintien des talus, murets et autres éléments structurant le paysage.</p>
	<p>✓ Ne pas autoriser ni procéder soi-même à tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit, y compris les déchets verts.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : absence de trace visuelle de dépôt de déchets et matériaux</p>
	<p>✓ En cas de travaux, la période d'intervention sera choisie afin de ne pas perturber la faune et la flore. Le signataire se rapprochera de l'opérateur qui lui indiquera les périodes les plus adaptées.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : absence de trace visuelle de travaux aux périodes indiquées par l'opérateur.</p>
Engagements relatifs aux espèces invasives	<p>✓ Ne pas autoriser et ne pas procéder à la plantation d'espèces végétales invasives (Griffe de sorcière, herbe de la pampa, baccharis, yucca, renouée du Japon...), ni à l'introduction d'espèces animales envahissantes (ragondin, tortue de floride...)</p> <p><u>Point de contrôle</u> : état des lieux avant signature de la charte, absence de nouvelle plantation d'espèces invasives.</p>
	<p>✓ Avertir la structure animatrice de la présence d'espèce végétale ou animale invasive.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : correspondances du signataire et de l'opérateur.</p>
	<p>✓ Utiliser uniquement des cages-pièges pour la destruction des populations de ragondins, et rats musqués technique plus sélective et donc moins préjudiciable aux autres espèces.</p> <p>(un agrément est nécessaire pour poser des cages pièges, sauf pour le piégeage des ragondins et rats musqués organisé en lutte collective par la FEMODEC, cf. arrêté du 29/01/07 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement).</p> <p><u>Point de contrôle</u> : absence des pièges et appâts interdits sur le site.</p>



Engagements et recommandations spécifiques s'appliquant aux



MILIEUX MARINS

RECOMMANDATIONS

Je veille à :

- ✓ Appliquer et communiquer sur la réglementation en vigueur concernant la pêche à pied et maritime de loisir (tailles minimales de capture, espèces réglementées, classement sanitaire...),
- ✓ Appliquer et sensibiliser aux gestes écologiques (Pas de ratissage dans les herbiers de zostères, remettre les blocs retournés en place, ne pêcher que ce que l'on va consommer, utiliser les outils les plus sélectifs possibles...),
- ✓ Sensibiliser les plaisanciers aux gestes écologiques (utilisation des bornes de rejet eau noire et eau grise, tri des déchets, carénage sur sites dédiés ...)
- ✓ Assurer un nettoyage manuel des mouillages afin de favoriser le libre écoulement de l'eau

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- ✓ Ne pas faire de prélèvement de sable ou de dragage dans l'estuaire sans évaluation d'incidence
- Point de contrôle : absence de travaux, existence d'une évaluation d'incidences



Engagements et recommandations spécifiques s'appliquant aux

HABITATS CÔTIERS : Estran, falaises, prés salés...

RECOMMANDATIONS

Je veille à :

- ✓ Respecter les stationnements autorisés en arrière littoral pour accéder à l'estran,
- ✓ Ne pas planter d'espèces végétales exogènes, notamment autour de parkings ou tout autre aménagement. Le prélèvement local de graines sera privilégié.
- ✓ Ne pas laisser divaguer mon chien et dans la mesure du possible le tenir en laisse,
- ✓ Conserver une distance respectable (100m minimum) à marée basse lorsque je constate la présence de groupes d'oiseaux au repos,
- ✓ Ne pas accéder aux îles et aux îlots (Iniz er Mour et Logoden notamment) en période de reproduction des oiseaux (mars à juillet).

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- ✓ Ne réaliser aucun nettoyage mécanique des habitats des lisses de mer. Le ramassage des macro-déchets est autorisé à condition qu'il soit sélectif et manuel, et qu'il permette le maintien des dépôts naturels de haut de plage (laisse de mer).

Points de contrôle : absence de traces visuelles de nettoyage mécanique (traces d'engins...) sur les milieux à enjeux / traces de laisse de mer.

- ✓ Ne pas stocker d'embarcations dans les zones colonisées par la végétation d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : absence de bateau imputable au signataire sur les végétations de hauts de plage

- ✓ N'effectuer aucune plantation et aucun travail du sol non lié au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB).

Point de contrôle : absence de plantation ou de trace visuelle de travail du sol.

- ✓ Sur les espaces pâturés hors îlots PAC, ne pas faire pâturer du 1er décembre au 30 avril. Du 1er mai au 30 novembre, pâturage possible sous réserve de bonne portance du sol, afin de ne pas dégrader la structure de celui-ci, et d'une faible pression de pâturage, n'entraînant pas de modification de la végétation

Points de contrôle : absence de bêtes du 1er décembre au 30 avril, pas de modification notable de la structure du sol et de la végétation, absence des traces de pieds de bête marqués

- ✓ Sur les espaces pâturées hors îlots PAC, ne pas affourager directement sur les prés salés

Points de contrôle : absence d'affouragement et de râteliers sur les prés salés



Engagements et recommandations spécifiques s'appliquant aux



HABITATS D'EAU DOUCE

RECOMMANDATIONS

Je veille à :

- ✓ Maintenir les écoulements d'eau et les fluctuations naturelles du niveau d'eau.
- ✓ Informer l'opérateur Natura 2000 en cas de constat de captage d'eau en amont de la zone humide ou en cas de dysfonctionnement des aménagements hydrauliques
- ✓ Ne pas empoisonner les mares et les plans d'eau, ne pas introduire d'espèces végétales invasives

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- ✓ Fournir ou élaborer avec l'opérateur local un cahier des charges prenant en compte les enjeux Natura2000, préalablement à toute intervention sur les cours d'eau, mares, étangs

Points de contrôle : Fourniture du cahier des charges avant toute intervention

- ✓ Ne pas modifier artificiellement le fonctionnement hydraulique des habitats par comblement, nivellement, endiguements, aménagement de nouveaux plans d'eau, mise en eau ou captage d'eau, hors travaux de maintien ou de restauration des habitats d'intérêt communautaires dans un état de conservation favorable

Points de contrôle : absence de traces visuelles de nouveaux plans d'eau, de travaux hydrauliques ou de comblement

- ✓ Pratiquer un curage des fossés et des mares sans reprofilage des berges et ni décapage des végétaux et de la couche de sol superficiel (enlèvement de la vase uniquement selon le principe « vieux fonds, vieux bords »), en procédant par tronçon en étalant le travail sur plusieurs années

Points de contrôle : absence visuelle de curage non respectueux de ces principes

- ✓ Ne pas permettre un abreuvement direct du bétail dans les ruisseaux, afin d'éviter les apports de sédiments en suspension dans l'eau

Points de contrôle : présence de clôtures interdisant l'accès du bétail

- ✓ Ne pas planter de feuillus exotiques (peupliers de culture, chênes rouges, noyers américains...) sur des habitats d'intérêt communautaire

Points de contrôle : absence de plantation

- ✓ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires (phytocides, fongicides, insecticides) ou procéder à des épandages ou engraisements dans ou à proximité des habitats humides.

Point de contrôle : absence de traces visuelles de dépérissement lié à ces pratiques, respect du cortège floristique de l'habitat



Engagements et recommandations spécifiques s'appliquant aux

HABITATS DE LANDES

RECOMMANDATIONS

Je veille à :

- ✓ Préserver le caractère ouvert de l'habitat : l'entretien de ces milieux peut se faire soit par pâturage avec un chargement peu élevé, soit par fauche (ou broyage avec exportation). Le signataire de la Charte se rapprochera de la structure animatrice pour connaître les précautions indispensables et, éventuellement, étudier la pertinence de s'engager dans un contrat Natura 2000. La coupe des résineux éventuellement présents est en particulier vivement recommandée (sous réserve du respect de la réglementation existante concernant la coupe d'arbres et le défrichage).
- ✓ Pérenniser, le cas échéant, le pâturage extensif existant dans la mesure où il permet le maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable
- ✓ En cas de fauche, exporter la matière végétale et ne pas réaliser de fauche annuelle mais une fois tous les 3 à 5 ans, préférer une fauche centrifuge

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- ✓ Ne pas procéder à une ouverture du milieu par rotovatorage, ne pas effectuer de retournement de sol dans les landes
Point de contrôle : absence de traces visuelles du passage d'un rotovateur, ou tout engin de retournement du sol
- ✓ Ne pas effectuer de semis, plantations d'arbres ou de mise en culture
Point de contrôle : absence de plantation
- ✓ Effectuer les travaux liés au maintien ou à la restauration des habitats de landes dans un bon état de conservation en dehors du printemps et de l'été (sauf cas exceptionnel validé par l'opérateur local)
Point de contrôle : absence de traces visuelles de travaux récents hors périodes autorisées
- ✓ Ne pas faire de feu dans les landes ou à leur proximité immédiate
Point de contrôle : absence de traces de feu imputable au signataire
- ✓ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires (phytocides, fongicides, insecticides) ou procéder à des épandages ou engraisements dans ou à proximité des habitats humides.
Point de contrôle : absence de traces visuelles de dépérissement lié à ces pratiques, respect du cortège floristique de l'habitat



Engagements et recommandations spécifiques s'appliquant aux

☐ PRAIRIES HUMIDES ET TOURBIÈRES

RECOMMANDATIONS

Je veille à :

- ✓ Préserver le caractère ouvert des habitats prairiaux. L'entretien de ces milieux peut se faire soit par pâturage extensif, soit par fauche. Le signataire de la Charte se rapprochera de l'opérateur local pour connaître les précautions indispensables et, éventuellement, étudier la pertinence de s'engager dans un contrat Natura 2000 ou une MAE.
- ✓ Pérenniser le pâturage extensif existant dans la mesure où il permet le maintien ou la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable
- ✓ En cas de fauche, exporter dans la mesure du possible la matière végétale et préférer une fauche tardive et centrifuge.
- ✓ En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (coléoptères et diptères coprophages). Éviter les antiparasitaires de la famille des avermectines ou adapter leur utilisation en réalisant le traitement des animaux de préférence un mois avant la mise à l'herbe.
- ✓ Éviter les travaux mécaniques lourds sur sols trop humides

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- ✓ Maintenir le caractère humide de la parcelle en n'effectuant pas de travaux de drainage, busage ou tous travaux susceptibles de modifier le régime hydrique de la parcelle
Point de contrôle : absence de travaux ou d'aménagement modifiant le régime hydrique
- ✓ Ne pas faire pâturer la parcelle du 1er décembre au 30 avril. Du 1er mai au 30 novembre, le pâturage est possible sous réserve de bonne portance du sol, afin de ne pas dégrader la structure de celui-ci, et d'une faible pression de pâturage, n'entraînant pas de modification de la végétation,
Points de contrôle : absence de bêtes du 1er décembre au 30 avril, pas de modification notable de la structure du sol et de la végétation, profondeur maximale des traces de pieds de bête de 2 cm
- ✓ Ne pas affourager directement dans les prairies humides
Points de contrôle : absence de fourrage et de râteliers
- ✓ Ne pas semer dans un but de mise en herbe ou en culture, ne pas procéder à une ouverture du milieu par rotovotage
Point de contrôle : respect du cortège floristique de l'habitat, absence de traces visuelles du passage d'un rotovateur, ou tout engin de retournement du sol

- ✓ Ne pas boiser

Point de contrôle : absence de plantation

- ✓ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires (phytocides, fongicides, insecticides) ou procéder à des épandages ou engraisements dans ou à proximité des habitats humides.

Point de contrôle : absence de traces visuelles de dépérissement lié à ces pratiques, respect du cortège floristique de l'habitat

- ✓ Si des éléments de bordures de type haies et/ou talus sont présents à la signature de la présente Charte, je m'engage à les maintenir en place. Seules les haies constituées de résineux plantés peuvent faire l'objet d'une coupe à ras sans renouvellement à l'identique, car ces essences ne correspondent pas à la typologie caractéristique du bocage (possibilité de renouveler en feuillus mais pas en résineux).

Point de contrôle : présence des éléments de bordure cartographiés



Engagements et recommandations spécifiques s'appliquant aux

BOISEMENTS : Forets, bosquets, haies...

RECOMMANDATIONS

Je veille à :

- ✓ Mettre en cohérence mon Plan Simple de Gestion (si j'en possède un), avec les objectifs de conservation du site
- ✓ Maintenir des arbres sénescents sur les parcelles ainsi que des tas de bois, branchages favorables à l'hivernage de la petite faune.
- ✓ Entretenir les éléments de bordure de manière à assurer leur pérennité et celle des espèces qu'ils hébergent (haies, talus, arbres isolés...), en privilégiant les interventions hors période de reproduction (ne pas intervenir de mars à la mi-août).
- ✓ Privilégier le renouvellement des peuplements par régénération naturelle

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- ✓ Ne pas abattre des arbres abritant les espèces d'intérêt communautaire.
Point de contrôle : maintien sur place des arbres identifiés et/ou cartographiés.
- ✓ Ne pas enrésiner de parcelles de feuillus : les replantations après événements climatiques et les plantations d'enrichissement dans le cadre d'une régénération dirigée après coupe rase seront exclusivement constituées de feuillus correspondant au cortège spécifique de l'habitat d'origine.
Point de contrôle : absence de nouvelle plantation de résineux
- ✓ Utiliser des essences d'arbres et arbustes autochtones en cas de création ou replantation de haies
Point de contrôle : nature des essences plantées
- ✓ Maintenir les essences arbustives caractéristiques du sous-bois (notamment les houx, arbres à baies, arbustes) et conserver le lierre
Point de contrôle : présence d'espèces typiques de sous-bois
- ✓ Maintenir les haies, alignements d'arbres et arbres isolés (la récolte de bois étant autorisées) pas d'arasement, de dessouchage
Point de contrôle : présence des éléments préalablement identifiés à la signature de la charte
- ✓ Ne pas stocker des rémanents ou grumes ou effectuer les manœuvres des engins sur les habitats d'intérêt communautaires à proximité ni sur les milieux sensibles (cours d'eau, mares, fossés, prairies humides, landes...)
Point de contrôle : absence de stockage ou de trace d'engins
- ✓ Maintenir des arbres morts sur pieds (en moyenne 4 arbres / ha) ou à cavité (en moyenne 2 arbres / ha), ainsi que des bois morts ou pourrissants au sol, tout en garantissant la sécurité des usagers de la forêt
Point de contrôle : présence de bois morts, et/ou d'arbres à cavité, et/ou arbres morts ou pourrissants au sol



Engagements et recommandations spécifiques s'appliquant aux

ACTIVITÉS DE LOISIRS

RECOMMANDATIONS

Je veille à :

- ✓ Informer et sensibiliser les visiteurs sur la fragilité du milieu, les bonnes pratiques et la réglementation
- ✓ Définir et localiser les sentiers d'accès et les zones de loisirs sur une carte mise à la disposition des usagers et/ou matérialiser ces zones sur le site
- ✓ A ne pas perturber la faune sauvage afin de limiter les effets néfastes du dérangement. Veiller particulièrement à ne pas approcher les zones de nidification, d'alimentation et de reposoirs des oiseaux
- ✓ Ne pas laisser les chiens errer en liberté sur les secteurs sensibles. La présence de chiens divagants, dont la définition est donnée à l'article L.211-23 du code rural, est une source non négligeable de dérangement pour la faune, surtout en période de reproduction.
- ✓ Éviter autant que possible de mouiller dans les herbiers de zostères
- ✓ Respecter les aires de stationnement, d'embarquement et de stockage du matériel définies et à ne pas les déplacer ou en créer de nouvelles sans en avoir informé l'opérateur Natura2000
- ✓ Ramener avec moi tous les déchets organiques ou inorganiques
- ✓ Préférer l'utilisation de peintures non toxiques, de produits d'entretien et d'huiles biodégradables pour les embarcations et le matériel
- ✓ Informer l'opérateur Natura 2000 d'éventuels aménagements de loisir ou de projets de manifestations sportives ou de loisir prévus
- ✓ *En cas de pêche*, m'informer sur la réglementation existante, mesurer systématiquement les animaux proches de la taille réglementaire et relâcher immédiatement toute prise trop petite ou qui ne serait pas consommée
- ✓ Contribuer à la veille et à la lutte contre les espèces animales et végétales invasives

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- ✓ Informer l'opérateur local préalablement à toute implantation d'une nouvelle activité ou à toute extension d'une activité existante (création de chemins d'accès, points de mise à l'eau de canoë-kayaks, utilisation d'un nouveau matériel, etc.), et prendre en compte ses recommandations éventuelles.

Point de contrôle : absence d'implantations ou d'extensions non déclarées préalablement

- ✓ Pour les randonnées pédestre, équestre et VTT, je m'engage à informer l'opérateur local de tout projet d'ouverture d'un nouveau sentier, à ne pas baliser de nouveaux sentiers de randonnée dans des habitats sensibles, ne pas sortir des sentiers établis, informer les pratiquants.

Point de contrôle : absence de randonneurs en dehors des voies définies.

- ✓ Entretien des sentiers de randonnées sans dégrader les habitats d'intérêt communautaire à proximité et sans détruire des habitats d'espèces : pas d'utilisation de produit phytosanitaire, conservation d'arbres morts ou à cavité (s'ils ne présentent pas un danger pour les promeneurs) et maintien du lierre sur les arbres, pas de remblais, busage et autres travaux pouvant perturber le régime hydrique...

Point de contrôle : absence de dégradation de l'habitat d'intérêt communautaire.

- ✓ Informer l'opérateur local en cas de pose de grillage nécessaire à l'aménagement de sentiers, afin de maintenir les corridors écologiques (notamment pour la Loutre, choisir des mailles relativement larges pour permettre le passage des animaux)

Point de contrôle : échanges avec l'opérateur local, choix du grillage.



*Engagements et recommandations
spécifiques s'appliquant aux*

MANIFESTATIONS PONCTUELLES :
Sportives, braderies, fêtes...

RECOMMANDATIONS

Je veille à :

- ✓ Ne pas cueillir/récolter ou arracher tout ou partie d'espèces animales et végétales sans connaissance de leur statut réglementaire
- ✓ M'assurer que la manifestation organisée est compatible avec les espaces et sites naturels en prenant contact avec la structure animatrice du DOCOB
- ✓ Informer et sensibiliser les pratiquants et visiteurs sur la fragilité et le respect de l'environnement

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- ✓ Informer l'opérateur local préalablement à tout projet de manifestation et prendre en compte ses recommandations éventuelles.

Point de contrôle : courrier, mails, échanges entre l'opérateur et l'organisateur

- ✓ Réaliser, le cas échéant, une évaluation d'incidences préalable à l'organisation de la manifestation

Point de contrôle : existence d'une évaluation d'incidences

- ✓ Ne pas créer de nouveaux chemins et sentiers pour la manifestation mais utiliser les chemins et aménagements existants

Point de contrôle : absence de nouveaux chemins et sentiers

- ✓ Respecter la nature et l'intégrité du site : à ne pas dégrader les milieux, à ne pas déposer de déchets, à limiter les dérangements des espèces d'intérêt communautaire citées dans le DOCOB, à respecter les équipements présents sur le site (équipements pastoraux, panneaux), etc.

Point de contrôle : absence de perturbation du site lié à la manifestation

- ✓ Mettre en place les moyens nécessaires (canalisation, information, stationnements, etc.) pour l'accueil des pratiquants et des spectateurs afin de limiter l'impact sur l'environnement.

Point de contrôle : absence de perturbation du site imputable au signataire.

- ✓ Mettre en place un balisage et (ou) une signalétique, quand cela est indispensable, sans dégrader l'environnement, et le retirer à la fin de la manifestation.

Point de contrôle : absence de balisage et (ou) une signalétique résiduels après manifestation.

- ✓ Nettoyer les espaces et sites naturels utilisés pour les manifestations et à évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels.

Point de contrôle : absence de traces (déchets) et dégradations du site imputables au signataire

- ✓ Dans le cas de l'organisation de chantiers de nettoyage de plage, informer les participants de l'intérêt des lisses de mers et ne ramasser que les macrodéchets d'origine anthropique (filets, bidon, poches ostréicoles...), réaliser un tri sélectif des déchets.

Point de contrôle : conservation des lisses de mer



*Engagements et recommandations
spécifiques s'appliquant aux*

PROFESSIONNELS DE L'HORTICULTURE
Pépinieristes, Jardineries, Paysagistes, ...

RECOMMANDATIONS

La classification des plantes invasives, à laquelle se réfère la présente charte, résulte d'une liste élaborée par le Conservatoire Botanique National de Brest (Magnanon et al., 2007) et validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Je veille à :

- ✓ Informer chaque client demandeur de conseils sur les plantes invasives, pour les inciter à l'arrachage et au remplacement des plantes invasives avérées et potentielles présentes dans leurs jardins
- ✓ Ne pas commercialiser, distribuer ou planter des plantes classées invasives « à surveiller »
- ✓ Afin d'éviter la dissémination des graines, préférer un arrachage des espèces invasives avant la floraison (ou une taille, au minimum) et veiller à ne pas transporter de déchets verts de plantes invasives en fruits

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- ✓ Ne pas commercialiser, distribuer ou planter des plantes classées invasives « avérées » ou « invasives potentielles »

Points de contrôle : pas des taxons classés invasifs avérés ou potentiels proposés à la vente

- ✓ En cas d'arrachage ou de taille de plantes invasives, détruire les déchets verts en un lieu adéquat afin d'éviter toute dissémination, se rapprocher de l'opérateur Natura 2000 afin de connaître les techniques conseillées pour les différentes espèces (brûlage, compostage...)

Points de contrôle : correspondances et communications avec l'opérateur Natura 2000

- ✓ Transmettre et diffuser l'information relative aux espèces végétales invasives (site Internet, affichage...)

Points de contrôle : présence d'information en magasin et sur les sites Internet personnels

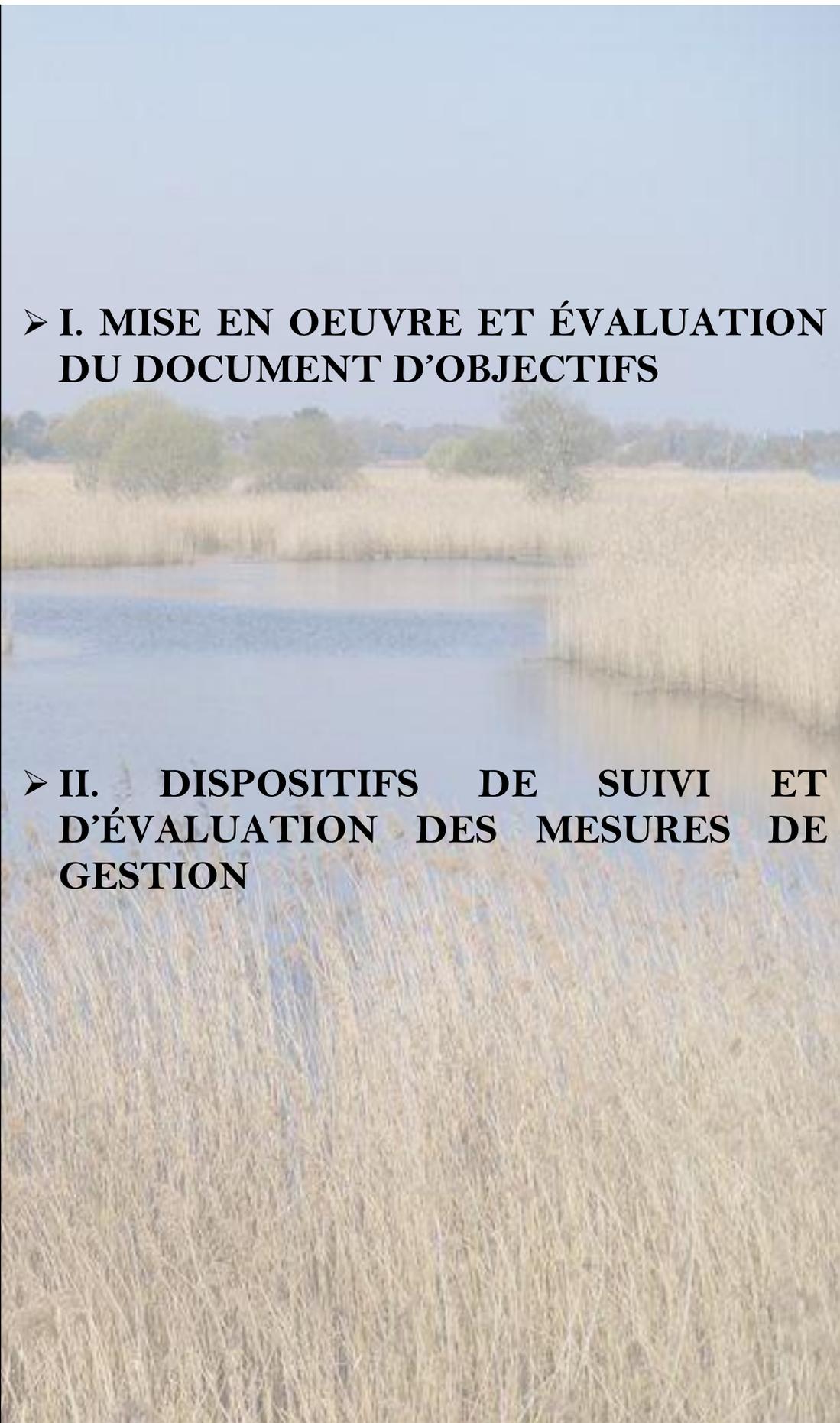
- ✓ Informer et former les vendeurs et le personnel de terrain aux problématiques des plantes invasives

Points de contrôle : accessibilité à l'information pour le personnel, formations proposées

**PARTIE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET
D'ÉVALUATION**

➤ **I. MISE EN OEUVRE ET ÉVALUATION
DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**

➤ **II. DISPOSITIFS DE SUIVI ET
D'ÉVALUATION DES MESURES DE
GESTION**



1. MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

En théorie, l'évaluation a 4 finalités :

- Une **finalité déontologique** : rendre compte aux citoyens, aux gestionnaires et aux financeurs de la manière dont a été mise en œuvre une démarche et des résultats attendus
- Une **finalité décisionnelle** : préparer des décisions concernant la poursuite, l'arrêt ou la refonte de cette démarche
- Une **finalité gestionnaire** : afin de répartir au mieux les ressources humaines et financières entre les différents objectifs et mesures
- Une **finalité d'apprentissage** ou de mobilisation : contribuer à la formation et à la mobilisation des acteurs, en les aidant à comprendre les processus auxquels ils participent et à s'approprier les objectifs

Pour répondre à ces objectifs, l'évaluation d'un Docob doit se faire en plusieurs temps :

- **Dès l'élaboration du Docob** : il s'agit là de vérifier la cohérence entre les enjeux du site mis en avant dans les diagnostics, les objectifs de développement durable et les mesures proposées
- **Lors de la mise en œuvre du Docob** : une fois le Docob approuvé, il s'agit de suivre les mesures mises en œuvre afin d'établir un inventaire du travail réalisé sur le site (*les mesures prioritaires sont elles engagées ?*). Cela peut se traduire par la production de bilans annuels
- **Lors d'une évaluation finale ou bilan** au bout de 3 à 6 ans, lors de la révision du Docob afin d'apprécier l'impact des mesures mises en œuvre, d'évaluer l'évolution du site et éventuellement des enjeux de conservation...

I.1. L'évaluation annuelle du Docob

Tous les ans, à partir du moment où le Docob sera approuvé, un bilan, élaboré par la structure animatrice, sera réalisé, proposé au COPIL et transmis à la DREAL Bretagne. Ce bilan permettra de juger des dépenses engagées, du rythme de réalisation, de l'activité de la concertation, etc.

Il s'appuiera notamment sur le logiciel de suivi des Docob (SUDOCO) mis en œuvre par l'ATEN et sera réalisé à partir d'outils de type « tableau de bord » afin d'aborder les aspects suivants :

- Suivis des actions mises en œuvre : type d'action / Objectif visé / nature des opérations / localisation habitats ou espèces concernées / coûts / financements...
- Concertation : bilan des groupes de travail, réunions...
- Information communication
- Financiers et administratifs (subvention, contrats...)

I.2. Évaluation finale DOCOB

L'analyse des résultats peut conduire à proposer des modifications des actions prévues dans le document d'objectifs. Dans ce cas, les fiches actions modifiées ou les nouvelles fiches actions devront être approuvées par le comité de pilotage pour être opérationnelles. Il pourra être nécessaire de réviser le Docob.

Par ailleurs, tous les six ans, un rapport d'évaluation devra être transmis au Ministère en charge de l'Environnement. Ce sera l'occasion d'une révision du DOCOB. L'évaluation-bilan se fait à partir des évaluations annuelles d'activités réalisées par l'opérateur. Ce processus permet de faire le point sur les réalisations effectuées dans un site Natura 2000 et de vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le DOCOB. Il permet d'adapter le DOCOB, si nécessaire, pour les années qui suivent.

Le logiciel SUDOCO, développé par l'ATEN, pourra être un outil adapté pour réaliser cette évaluation

A l'issue de l'évaluation, le DOCOB pourra être révisé. Cette révision est réalisée sous la responsabilité du Comité de Pilotage et en partenariat avec les groupes de travail.

II. DISPOSITIFS DE SUIVIS ET D'ÉVALUATION DES MESURES DE GESTION

Le suivi et le bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial, sont des opérations essentielles pour analyser l'évolution écologique des milieux et permettre l'évaluation de la mise en oeuvre du document d'objectifs ainsi que des travaux de restauration et d'entretien menés sur le site.

La France, au travers de son implication dans le réseau Natura 2000, s'est engagée à des **objectifs de résultats** vis-à-vis de l'Europe en termes de conservation des milieux et des espèces sur les sites. Ces suivis permettront d'évaluer les résultats des engagements pris.

La réussite des interventions sur les milieux naturels est dépendante de nombreux facteurs plus ou moins complexes (évolution du milieu, acceptation des usagers,...), et il est donc difficile de l'apprécier avec certitude. De plus, les actions sont souvent expérimentales. Ces incertitudes justifient la nécessité de mettre en place des suivis réalisés avec rigueur, selon des protocoles prédéfinis.

L'intérêt d'un suivi est double. Il permet de:

- Vérifier l'efficacité d'une intervention,
- Adapter les actions de gestion, si nécessaire.

II.1. Indicateurs de suivi

Les indicateurs sont les outils de base des bilans annuels et de l'évaluation pluriannuelle. Ils permettent de suivre les actions mises en oeuvre, les effets immédiats, mais aussi sur le long terme des mesures. Il existe plusieurs catégories d'indicateurs :

- Des **indicateurs de moyens** (ou de ressources) : moyens financiers, humains, matériels, organisationnels ou règlementaires, permettent de mesurer l'efficacité de la mise en oeuvre du Docob (résultats/moyens mobilisés)
- Des **indicateurs de réalisation** : nombre de mesures réalisées, nombre de contrats signés, nombre de parcelles débroussaillées, nombre d'hectares restaurés, etc.
- Des **indicateurs de résultats** : décrivent les effets directs, à court terme des actions réalisées (ex : augmentation de la surface d'un habitat favorable à telle espèce, évolution de l'ouverture d'un milieu...)
- Des **indicateurs d'impacts** : effets indirects ou induits à plus ou moins long terme des mesures mises en oeuvre. Ces indicateurs sont particulièrement complexes à suivre et doivent plutôt faire l'objet de suivis scientifiques.

Une rubrique spécifique est consacrée aux indicateurs de suivi dans la plupart des fiches actions du DOCOB. Ils correspondent en général à des **indicateurs de moyen et de réalisation** qui sont le plus aisément mesurables.

II.2. Méthodes de suivi

Le choix des méthodes de suivis est déterminé par plusieurs facteurs :

- l'intérêt à suivre la réalisation (ex. : sensibilité du milieu naturel, envergure du projet,...)
- les moyens disponibles pour le suivi (ex. : moyens financiers, humains,...)
- le caractère expérimental contenu dans l'intervention,
- etc...

Selon les indicateurs, les suivis peuvent concerner le milieu naturel (végétation, faune), les usages (utilisation des aménagements, adaptation des comportements), et/ou l'état des aménagements. Une même action peut nécessiter la mise en place de plusieurs types de suivi.

II.2.1. Suivis scientifiques

Les suivis scientifiques peuvent prendre différentes formes :

- Cartographie des milieux naturels et des habitats d'espèces,
- Suivis phytosociologiques : carrés permanents, transects,
- Inventaires spécifiques,
- Recherche d'indice de présence pour les espèces animales, comptage, point d'écoute...

Ils pourront être réalisés par les gestionnaires des sites naturels, confiés à des prestataires ou à des associations, groupes de bénévoles, mis en oeuvre dans le cadre de réseaux existants (REBENT, ...).

Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) est chargé d'harmoniser et de vérifier les protocoles de suivi des habitats et des espèces végétales terrestres d'intérêt communautaire.

Les actions de suivi scientifique sont détaillées dans la fiche action : « *D.1-1. Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire* ».

II.2.2. Études complémentaires

Des études complémentaires pourront être réalisées selon les besoins identifiés au cours de la mise en oeuvre notamment pour mieux connaître certaines espèces d'intérêt communautaire comme les chiroptères (voir les 2 fiches actions de la rubrique « *D.2 Amélioration des connaissances* »).

II.2.3. Suivi photographique

Pour les actions impliquant la mise en place d'aménagements et la réalisation d'opérations de gestion sur les milieux naturels, un suivi photographique pourra être réalisé. Cette méthode permet de réaliser des comparaisons rapides des évolutions. Elle ne nécessite pas la mobilisation de moyens importants et permet une interprétation facile des processus en cours. De plus, ces suivis permettent de communiquer aisément sur la mise en oeuvre d'actions en illustrant les résultats.

Les méthodes mises en oeuvre sont assez simples :

- Analyse de photographies de terrain : prise de photographies du même secteur ou du même cadrat en conservant le même angle et à une fréquence cohérente par rapport à l'objectif visé (ex. : avant et après travaux puis tous les 6 mois).
- Interprétation d'ortho-photographies : comparaison d'ortho-photographies sur un pas de temps pluriannuel afin d'observer de façon globale la reconquête de la végétation, la fermeture de sentiers,...
- Analyse de photographies aériennes diverses...
- Etc...